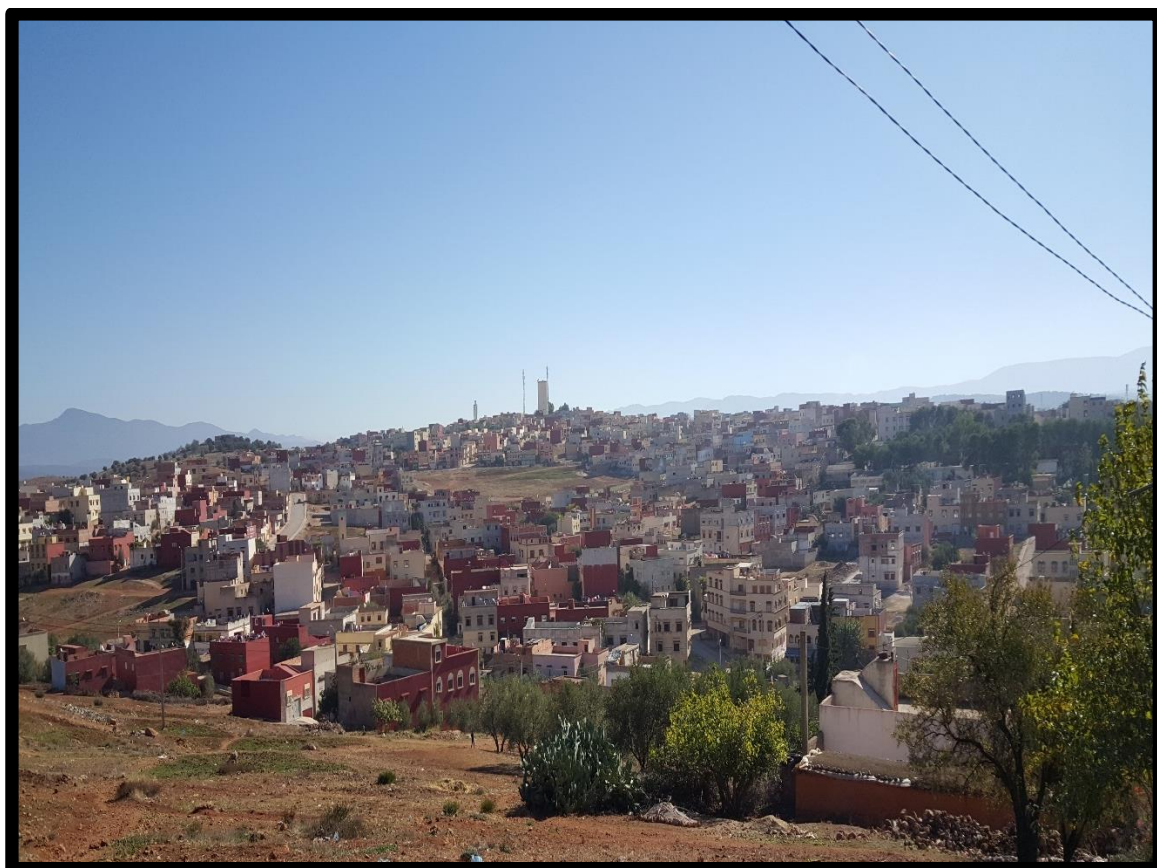
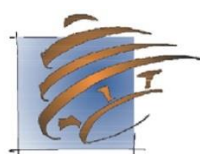




ÉTUDE DU PROJET URBAIN DE LA VILLE DE TAHLA



DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN



Agence Urbaine de Taza

MOURAD AKKI ARCHITECTE, IMM 14, APPT 1 RUE IBN KHALDOUN V.N MEKNES
Tel/Fax: +212 (0)535.52.43.01; +212 (0)661.04.24.46

I. DIAGNOSTIC PROSPECTIF	7
A. TAHLA DANS LE CONTEXTE REGIONAL, PROVINCIAL ET LOCAL	8
1. Le contexte régional	8
2. Le contexte provincial	11
3. Le contexte local	14
4. Conclusion 17	
B. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE	20
1. Les caractéristiques démographiques	20
a) Population : un accroissement démographique en baisse	20
b) Structure démographique : la transition démographique est en marche	21
c) Ménages : une tendance à la nucléarisation	23
d) Immigration : une composante essentielle de la croissance démographique	24
e) Projections démographiques	27
2. Les caractéristiques sociales	28
a. Education et alphabétisation	28
i) Analphabétisme	28
ii) Niveau d'étude	29
b. Pauvreté	29
c. Revenus des ménages	31
3. Les caractéristiques socio-économiques	32
a. Un taux d'activité relativement faible, des structures socioprofessionnelles peu diversifiées	32
i) Population selon l'activité	32
ii) Le chômage : une ampleur impressionnante	35
b. Une structure socioprofessionnelle marquée par le sous-emploi et l'importance des services	36
i) Répartition selon la situation dans la profession	36
ii) Répartition selon les groupes de profession	37
iii) Répartition selon les branches d'activité économique	38
C. LA BASE ECONOMIQUE DE LA VILLE	42
1. Une structure économique marquée par la prédominance du tertiaire	42
a) Les activités de service	42
i) L'importance des transports	43
ii) La restauration et les cafés	44
iii) Le tourisme : une activité prometteuse	44
b) Les activités commerciales	45
i) Prédominance du commerce des produits alimentaires	46
ii) L'importance relative du commerce des produits non alimentaires	47
iii) Services et commerce forain	47
2. La part négligeable des activités de production	49
a) Les activités de transformation	49
b) L'artisanat de production	49
3. L'agriculture urbaine et périurbaine : une activité en mal d'affirmation	50
4. Les perspectives économiques de la ville de Tahla	52
a) L'agriculture et l'élevage : des richesses à mieux exploiter	53
b) Le tourisme : un secteur prometteur	54
c) L'industrie agroalimentaire : une aubaine pour la ville	55
D. ANALYSE SPATIALE	56
1. Habitat et paysage urbain	56
a. La morphologie urbaine	56
i) Les composantes de l'espace urbain	56
ii) Contraintes et dysfonctionnements de l'espace urbain	63
b. Caractéristiques de l'habitat	63
i) Les résultats du RGPH 2014	64
ii) Les données communales	65
c. Le patrimoine architectural	67
i) Les édifices repères de la ville	67
ii) Les bâtisses vacantes	68

iii) La valorisation du cadre bâti.....	68
2. Espaces publics.....	69
a. Espaces de circulation et de stationnement.....	70
i) Notions générales.....	70
ii) La circulation et le stationnement à Tahla.....	71
b. Les voies à forte publicité.....	73
c. Les places.....	79
d. Les espaces verts.....	79
3. Infrastructure de base : des insuffisances remarquées.....	80
a. Le réseau de voirie et transport.....	80
b. Le réseau d'eau potable.....	81
c. Le réseau électrique.....	81
d. Le réseau d'assainissement liquide.....	81
i) Le réseau d'assainissement liquide.....	81
ii) Le problème des eaux pluviales.....	82
iii) La station d'épuration.....	83
e. L'assainissement solide.....	83
i) Le système de collecte des ordures ménagères.....	83
ii) La décharge publique.....	84
4. Equipements publics : un manque manifeste.....	84
a. Définition et classification des équipements publics.....	84
i. Définition.....	84
ii. Classification.....	87
b. Les équipements publics de la ville.....	87
i) Equipements administratifs.....	87
ii) Equipements scolaires et de formation professionnelle.....	87
iii) Equipements de santé.....	88
iv) Edifices religieux.....	88
v) Equipements de sport, de culture et de loisirs.....	88
vi) Les autres équipements.....	88
c. Carences et les dysfonctionnements.....	89
5. Foncier.....	92
6. Environnement.....	95
7. Evaluation de la mise en œuvre du PA.....	95
a. L'armature viaire.....	96
b. Le zonage.....	97
i. L'habitat.....	97
ii. Les zones d'activités.....	98
iii. Les zones de réserve stratégique.....	98
c. Les équipements.....	99
E. LES RESULTATS DE L'ENQUETE QUALITATIVE.....	103
1. Le plan de travail.....	103
2. Les résultats de l'enquête.....	105
a) Caractéristiques socioéconomiques.....	105
i) Répartition selon le sexe, les groupes d'âge et les grands quartiers.....	105
ii) Répartition selon la durée de résidence et l'ancienne résidence.....	106
iii) Répartition selon l'occupation et la branche d'activité.....	106
b) Perceptions du cadre de vie dans le quartier.....	107
c) Attitudes vis à vis du cadre urbain de Tahla.....	108
II. OPTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN : SCENARIOS D'INTERVENTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE.....	109
A. OPTIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAHLA.....	110
1. Les atouts et les contraintes.....	110
a. Les atouts.....	110
i) Sur le plan géographique et naturel.....	110
ii) Sur le plan démographique et social.....	110
iii) Sur le plan économique.....	111

iv) Sur le plan spatial et urbain	111
b. Les contraintes	111
i) D'ordre géographique et naturel	111
ii) D'ordre socioéconomique.....	111
iii) D'ordre spatial	112
iv) D'ordre institutionnel	112
2. Les principaux acteurs du projet urbain	112
a. La commune	113
i) Structure communale.....	113
ii) Moyens financiers	114
iii) Patrimoine foncier.....	115
b. La province	116
c. L'agence urbaine	116
d. Les institutions et programmes de développement.....	117
i) L'Agence pour le Développement des Provinces du Nord (APDN).....	117
ii) L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).....	118
iii) L'Etat et ses services déconcentrés	118
B. LA STRATEGIE D'INTERVENTION.....	120
1. Bilan des réalisations depuis 2010	120
a. Projets réalisés	120
i) Projets de mise à niveau	120
ii) Equipements communaux	121
b. Projet en cours de réalisation	121
c. Projets en cours d'étude.....	122
i) Espaces verts et places publiques.....	122
ii) La zone d'activité économique.....	122
2. Les axes de la stratégie	122
a. Composante devant aboutir principalement à une politique sectorielle :.....	122
b. Composante devant aboutir à une des projets concrets :	123
3. Le programme d'intervention.....	123
a. Projets structurants à portée urbaine	124
b. Projets de proximité	127
c. Les projets en gestation	129
i) L'aménagement de la place publique « Ain Chahba »	129
ii) L'aménagement de la place publique « Al Mahata »	129
iii) La construction d'un centre de jeunesse et sport :	129

Préambule

Située à une altitude de 600 mètres, à la terminaison Est de la colline de Matmata et à l'entrée des montagnes du moyen Atlas nord, la ville de Tahla présente des traits propres et une forme de croissance particulière.

Tahla le fief de la grande tribu berbère des Beni Ouaraines, n'est plus la petite bourgade de quelques centaines d'habitant au début des années vingt du siècle dernier.

La ville de Tahla à l'image de beaucoup de villes marocaines, a connu au début des années 80 une vague d'immigration sans précédent suite à une conjoncture économique difficile marqué par une succession d'années de sécheresse et une politique d'austérité imposée par le plan d'ajustement structurel. Cependant, cet afflux massif ne s'est pas fait sans lourdes conséquences sur le développement socioéconomique et spatial de la ville.

En effet, la croissance démographique de la ville ses trois dernières décennies, est très révélatrice passant de 2.823 en 1971 à 27.729 en 2014. Cette croissance démographique a connu son apogée entre 1982 et 1994, suite à une immigration composant presque les deux tiers de l'accroissement général de la population.

Cette rapide croissance démographique ne s'est pas accompagnée par une évolution similaire des infrastructures et des équipements collectifs ce qui a été à l'origine de l'apparition d'une urbanisation mitigée avec des quartiers périphériques anarchiques et un sous équipement patent.

La promotion de la ville au statut de commune urbaine en 1992, s'il a confirmé son rôle de pôle d'attraction urbain dans le territoire de la province, a eu pour objectif d'affirmer la volonté des pouvoirs publics de corriger les nombreux dysfonctionnements que connaît la ville à travers la maîtrise de son développement spatial ainsi que sa dotation en infrastructures et équipements publics nécessaires.

Néanmoins la particularité de la ville ne réside pas à ce niveau, mais dans sa configuration spatiale et son évolution socio-économique.

Née à partir d'un modeste noyau colonial formant l'essentiel des équipements administratifs, la ville s'est développée dans un espace consommant pour sa croissance des

terres cultivables où les îlots n'obéissaient qu'aux formes du parcellaire foncier et dont l'équipement s'est avéré difficile et onéreux.

En effet, les extensions opérées depuis l'indépendance sont occupées par des formes d'urbanisation composées majoritairement des zones d'habitat spontané très dense ayant les caractéristiques de l'habitat économique en R+2.

La prolifération de l'habitat "clandestin" et la dégradation de l'identité urbanistique et architecturale suite aux fortes pressions démographiques et à l'absence de réelles politiques urbaines est l'un des aspects dommageables de cette évolution.

Aussi, la tendance à la généralisation de l'utilisation des matériaux modernes et de l'habitat économique collectif ou auto-construit, a contribué à "formater" le mode de production des constructions qui reste dépourvu de toute esthétique ni richesse architecturale.

Encore faut-il savoir que la problématique de croissance de la ville, telle qu'on vient de la décrire, trouve sa principale origine dans les limites de l'activité économique locale. Ainsi seul le secteur tertiaire s'est nettement développé et ce grâce à l'action de l'Etat, qui reste, par ailleurs, le grand pourvoyeur d'emploi local.

C'est ainsi qu'un développement plus durable devrait s'inscrire dans une optique d'incitation économique basée sur les potentialités de la ville. Le projet urbain est à concevoir dans une telle optique, avec comme soucis majeurs, le renforcement de la base économique de la ville et l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

I. DIAGNOSTIC PROSPECTIF

A.TAHLA DANS LE CONTEXTE REGIONAL, PROVINCIAL ET LOCAL

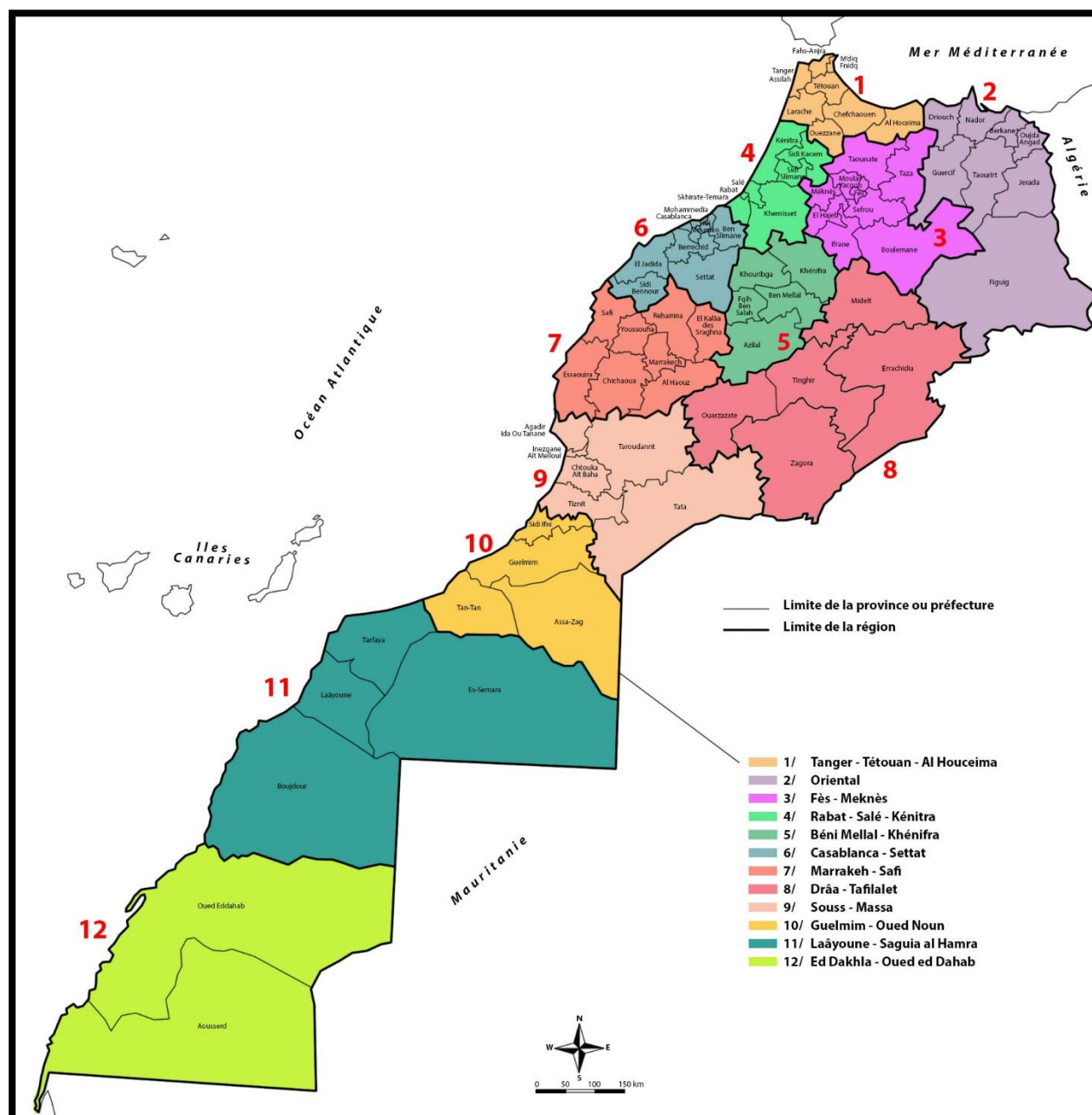
L'analyse du contexte régional, provincial et local entrepris dans ce travail, a pour objet de mettre en évidence les potentialités et les contraintes dont disposent ses niveaux géographiques et leur impact sur le développement de la ville. Il s'agit d'une approche réaliste qui tente de dégager les atouts (géographiques, économiques...) dont dispose la ville en vue de les organiser en axes de développement, ensuite utilisés comme un système relationnel pour l'élaboration du présent projet urbain.

1. Le contexte régional

Depuis 2015, la région Fès Meknès est une collectivité territoriale¹ composée des anciennes régions de Fès-Boulemane, de la partie nord de celle de Meknès-Tafilalet et d'une partie de celle de Taza-Al Hoceima-Taounate, dont Fès reste le chef-lieu. Elle comprend les préfectures de Fès et de Meknès et les provinces de Sefrou, Moulay Yaâcoub, Taounate, Taza, El Hajeb et Ifrane. Sa situation au carrefour du nord et du sud du royaume lui procure une position géographique stratégique et avantageuse.

¹ La loi organique de 2015 a érigé la région Fès-Meknès en une collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Elle constitue l'un des niveaux d'organisation administrative décentralisée au Maroc, fondée sur une régionalisation avancée.

Carte 1: Découpage régional du Royaume du Maroc



Source : Medias 24

Le climat dans la région est généralement continental avec des influences méditerranéennes sur la zone de Fès-Meknès. Elle reçoit une moyenne très élevée de précipitations par an.

Le relief de la région est constitué essentiellement des collines au pied du Rif dans la zone du Nord, des montagnes du Moyen Atlas, des hautes collines du Missour et des plaines de Saïss.

La région connaît une croissance économique confirmée et caractérisée par l'existence de beaucoup de secteurs d'activités.

L'agriculture dans la région est en développement constant surtout dans la plaine de Saïs, mais un enjeu critique d'optimisation de la consommation d'eau se pose compte tenu des perspectives de développement agricole.

Le secteur artisanal est considéré comme l'une des composantes fondamentales dans la structure économique et sociale de la région. Il joue un rôle important en matière d'emploi.

Le tourisme dans la région est essentiellement un tourisme culturel attaché au patrimoine historique et architectural de renommée internationale grâce aux deux médinas de Fès et de Meknès. Aussi la présence de plusieurs sources minérales et stations thermales, notamment celles de Moulay Yacoub et Sidi Harazem, font de la région une destination de choix pour les amateurs du tourisme de repos et de cure. Ajoutons également le tourisme de montagne qui occupe une place importante dans la région, et ce grâce à l'existence d'atouts importants et diversifiés particulièrement : la diversité naturelle, la multiplicité des sites, la présence des sources d'eau, des lacs, des forêts et des cascades.

La population de la nouvelle région, selon le RGPH de 2014, a atteint 4.236.892 habitants dont plus de 60% est urbaine. Cet accroissement démographique soutenu de la population urbaine, est dû essentiellement à un exode rural massif et à la politique de promotion administrative de centres ruraux de la région.

Tableau 1 : Population et part de la population urbaine de la région Fès-Meknès

Provinces ou préfecture	Population	Part population urbaine (en%)
Meknès	835.695	82,3
El Hajeb	247.016	49,3
Ifrane	155.221	54,3
Taounate	662.246	13,0
Taza	528.419	39,4
Boulemane	197.596	33,2
Fès	1.150.131	98,2
Sefrou	286.489	54,3
Moulay Yacoub	174.079	14,4
Total région	4.236.892	60,5

Source : RGPH 2014

En effet, l'urbanisation dans la région a connu un processus de création et d'extension d'agglomérations significatif dont principalement les villes de Fès et Meknès.

Quant aux infrastructures, la région dispose d'un réseau routier, autoroutier et ferroviaire permettant une connexion aux principaux centres économiques du royaume. Ses infrastructures de connectivité importantes (Rail, Route, Aéroport) constituent des atouts majeurs pour le développement économique et social de la région.

La nouvelle région de Fès Meknès regorge de potentialités mais ne dispose pas jusqu'à d'une stratégie de développement formalisée avec un schéma régional d'aménagement du territoire unifié englobant l'ensemble du territoire de la région.

2. Le contexte provincial

La province de Taza est l'une des vastes provinces (7.101 km²) située au nord de la région Fès Meknès.

Le milieu naturel de la province de Taza est composé d'un territoire montagneux, comportant une zone rifaine et une zone atlasique dont la ville de Taza constitue la frontière.

La zone pré-rifaine se prolonge par les montagnes du Rif pour atteindre une altitude de 2.000m alors que le Moyen Atlas, atteint dans la province des altitudes dépassant les 3.000m au niveau du massif de Bouyablane.

La province de Taza est caractérisée par une régularité de la pluviométrie ce qui a favorisé le développement de l'agriculture et de l'élevage qui représentent les principales activités économiques du point de vue emploi et revenus. Les céréales et l'arboriculture dont l'olivier en particulier constituent l'essentiel de la production agricole locale.

L'élevage au niveau de la province n'est pas une activité aussi importante que la culture des oliviers ou des céréales, il reste dominé par l'élevage des ovins constitués en totalité par des races locales peu productives.

Le domaine forestier exploitable couvre plus de 30% de la superficie territoriale de la province et joue un rôle social, environnemental et économique important par le développement des recettes au profit des communes rurales.

Dans la province de Taza, le secteur industriel est encore à l'état embryonnaire et se concentre principalement dans les environs de la ville de Taza. Le textile et l'habillement ainsi que l'agro-alimentaire représentent les branches d'activités principales du secteur.

Au niveau de la province les structures commerciales sont peu importantes et se limitent en grande partie aux activités liées aux besoins des habitants locaux.

Quant à l'artisanat, il est un secteur qui bénéficie d'un savoir-faire et d'une production diversifiée. Il occupe une place importante dans le tissu économique et social de la province. Les principales activités artisanales sont la broderie, la tapisserie, le tissage artisanal, la sculpture, les produits de vannerie, la taille de pierre.

En matière d'énergie et mines, la province de Taza jouit d'une géologie très favorable due à sa situation à la jonction de trois domaines structuraux présentant chacun une lithologie caractéristique. Les deux principaux produits miniers exploités dans la province sont le Sel et le Plomb (Galène).

La province de Taza, renferme un important potentiel touristique pas encore bien exploité. Ce potentiel se compose de sites historiques (jamaâ El Kebir, tour Sarazine, les remparts de Bab Jamaâ, la médina de Taza...) et de sites naturels (le Parc naturel de Tazekka, la Station estivale Bab Boudir, les Cascades de Ras El Mae, les Grottes Friouato, l'oued El Bared et lac Tamda de Aïn El Hamra).

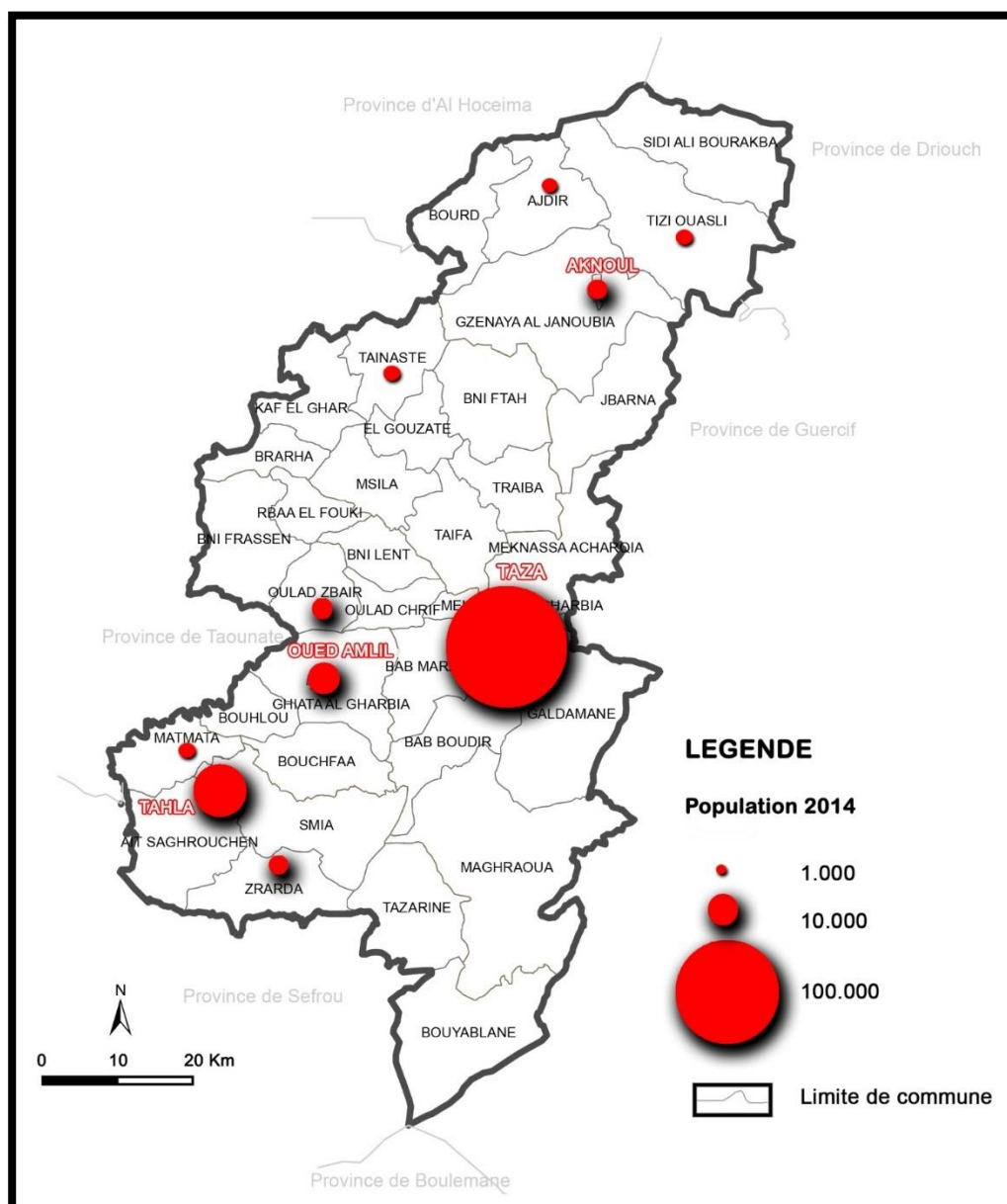
La démographie de la province selon le RGPH 2014, fait état d'une population de 528.419 habitants soit 107.408 ménages. Elle compte 4 communes urbaines et 34 communes rurales. Les principaux centres urbains de la province autres que la ville de Taza sont Aknoul, Tahla et Oued Amlil ainsi que d'autres centres moins peuplés comme Tainaste, Zrarda, Ouled Zbair, Tizi Ouasli et Matmata.

Tableau 2: Population urbaine dans la province de Taza

Municipalité/ Centre	Population		TAAM 2004/2014
	2004	2014	
Aknoul (Mun.)	4.066	4.403	0,80
Oued Amlil (Mun.)	8.246	10.405	2,35
Tahla (Mun.)	25.655	27.729	0,78
Taza (Mun.)	139.686	148.456	0,61
Ajdir (Centre)	1.451	1.445	-0,04
Tizi Oualsi (Centre)	1.695	1.677	-0,11
Oulad Zbair (Centre)	4.193	5.586	2,91
Matmata (Centre)	2.194	2.400	0,90
Zrarda (Centre)	3.860	4.188	0,82
Tainaste (Centre)	1.905	1.695	-1,16

Source : RGPH 2004 et 2014

Carte 2 : Population Urbaine de la province de Taza



La province de Taza souffre d'un manque en matière d'infrastructures (routes classées et non classées) et nécessite une mise à niveau et une réhabilitation de son réseau routier. Ce dernier s'étend sur une longueur de 1.200 km (76 km de routes nationales, 375 km de routes régionales et 750 km de routes provinciales dont 34% sont non revêtues).

La province de Taza est aussi reliée par une liaison ferroviaire à la grande ligne Marrakech-Oujda et dispose d'un aéroport (Sidi Hamou Meftah) dont l'état actuel nécessite une réhabilitation.

Quant à la couverture du réseau électrique, la province de Taza dispose de l'un des meilleurs taux d'électrification rurale sur le plan national (95% en 2009). Par contre la couverture des besoins en eau potable reste très différenciée entre les deux milieux, urbain et rural. L'accès à l'eau potable en milieu urbain est presque généralisé alors qu'en milieu rural il reste limité aux localités situées le long des conduites régionales de l'ONEE.

Pour les équipements d'enseignement, ils connaissent une diffusion très large sur le territoire provincial (514 écoles primaires, 36 collèges dont 6 collèges privés et 15 lycées). Cette diffusion connaît néanmoins une inégalité dans sa répartition spatiale et dans son degré de satisfaction des besoins de la population. Pour l'enseignement supérieur la ville de Taza dispose d'une Faculté pluridisciplinaire qui draine une grande part des étudiants de la province.

En matière de santé, la province de Taza souffre encore d'un manque quantitatif et qualité de ses équipements. Elle dispose d'un hôpital provincial, de deux cliniques privées ainsi que plusieurs centres de santé et de dispensaires.

3. Le contexte local

Située à la terminaison Est de la colline Matmata à une altitude de 600m et à l'entrée des montagnes du moyen Atlas nord, la commune urbaine de Tahla a été créée en 1992.

Historiquement Tahla était le fief de la grande tribu berbère des Beni Ouaraines dont leurs composantes sont (les Ait Abdelhamid, Ait Saghrouchen, Ait Achour, Ait Assou, Beni Bouzerte, Izarouden, Imghilen, Beni Mkoud, etc.). Depuis, d'autres familles (Hyayna et Ghiata) se sont installées dans la ville en tant que commerçants ou fonctionnaires. A une distance moyenne d'environ 65 Km de sa capitale régionale (Fès), la commune de Tahla s'étend sur une superficie de 10 km² et relève administrativement du pachalik de Tahla.

A l'intérieur du cercle de Tahla, ses limites communales sont partagées comme suit :

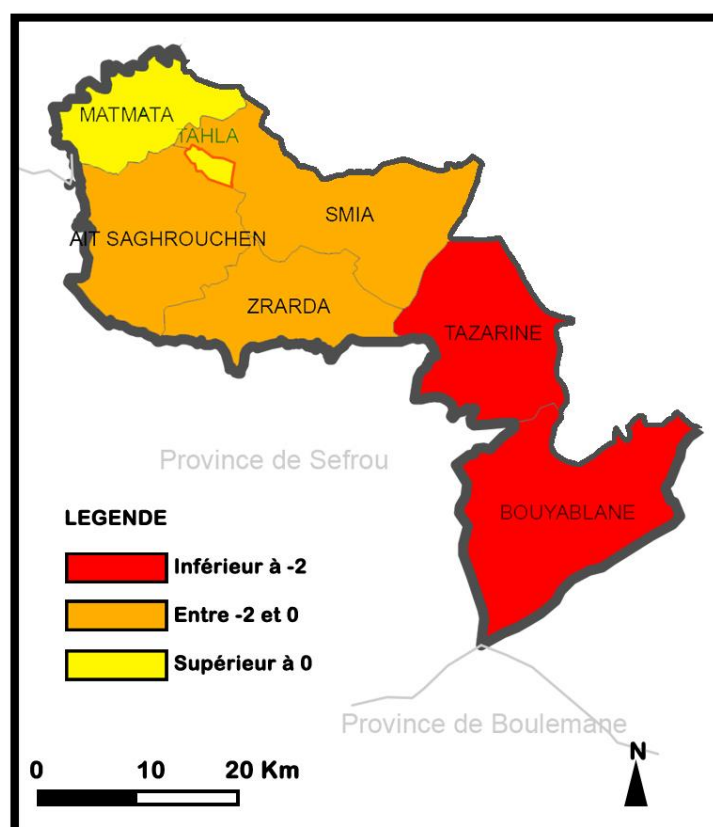
- Au Nord avec la commune rurale Matmata ;
- Au Sud-ouest avec la commune rurale d'Aït Saghrouchen;
- Au Sud-est avec la commune rurale de Smia.

Tableau 3: Population, accroissement et taille moyenne des ménages de Tahla et du cercle de Tahla

Commune	Population		TAAM 2004/2014	Taille moyenne des ménages	
	2004	2014		2004	2014
Tahla	25.655	27.729	0,78	5,26	4,44
Ait Saghrouchen	16.362	16.085	-0,17	5,66	4,72
Bouyablane	3.534	2.410	-3,76	7,55	6,33
Matmata	11.874	11.928	0,05	5,83	5,09
Smia	8.099	7.435	-0,85	6,08	4,97
Tazarine	3.465	2.623	-2,75	7,17	5,62
Zrarda	10.092	9.249	-0,87	5,65	4,59

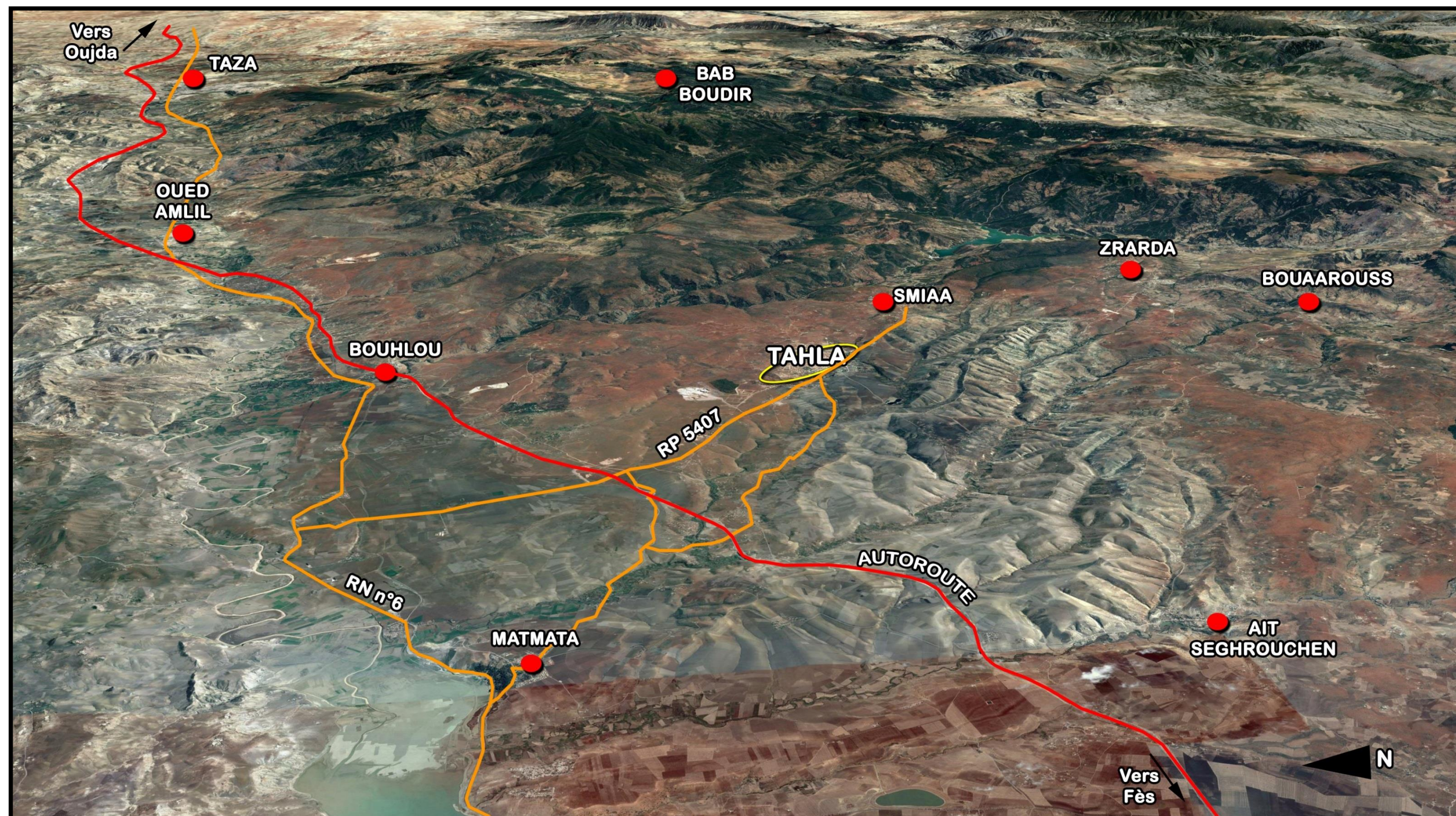
Source : RGPH 2004 et 2014

Carte 3 : Taux d'accroissement des communes du cercle de Tahla



Le climat de Tahla est considéré comme un climat « méditerranéen », la température moyenne est de 28°C et la moyenne pluviométrique annuelle est de 500 mm. La température maximale avoisine les 43 C et celle minimale atteint les 4° à 6°C avec des gelées observées en janvier et février. Les vents dominants soufflent de l'est au sud-ouest ou du sud-ouest au nord-est.

Carte 4 : Photo oblique relative au positionnement de la ville de Tahla



Source : google earth pro (2016)

Située à la terminaison Est de la colline Matmata à une altitude de 600m et à l'entrée des montagnes du moyen Atlas nord, la commune urbaine de Tahla a été créée en 1992.

Le relief de la commune est en général faiblement pentu, les collines à faible altitude constituent 75% du territoire de la commune et les plaines en représentent 25%. Sa topographie peu accidentée expose la commune à des risques naturels liés principalement aux inondations causées par les eaux pluviales le long de quatre importantes chaâbas, qui traversent les quartiers : Massira, Nahda, Qods et Amal.

Elle bénéficie en plus de ses puits et sources d'eau douce d'un arrière-pays assez riche en ressources en eau avec la proximité de deux barrages et d'un oued à débit important. Elle dispose aussi d'une petite forêt (environ 23 ha) et de deux carrières de sable.

Le développement démographique et urbain qu'a connu la ville, au cours des quatre dernières décennies, le doit à sa localisation stratégique et à sa fonction administrative. Les services d'Etat, les établissements scolaires, les équipements socio-collectifs déjà implantés ou projetés dans la ville sont en cours de renforcer son potentiel en lui permettant d'exercer une influence réelle sur une plus grande partie du territoire provincial.

Aussi sa proximité de l'un des plus riches territoires de la région, Tahla peut compter sur un arrière-pays agricole aux potentialités diversifiées, si toutefois elle arrive à contrecarrer l'hégémonie de Fès, Sefrou et Taza en se dotant des moyens nécessaires et conséquents non seulement pour répondre aux besoins de sa population future, mais aussi de mieux asseoir sa fonction de deuxième ville provinciale.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent projet urbain de la ville de Tahla dans la mesure où il permet de proposer aux responsables locaux une batterie de projets structurants pouvant être réalisés en partenariat avec le secteur privé et susceptible de consolider son influence locale et provinciale.

4. Conclusion

Etendu et diversifié géographiquement, l'espace régional de Fès-Meknès présente un profil économique dissemblable et des atouts inégaux de développement selon des sous-espaces plus ou moins variés.

Dans la partie Fès-Meknès, les terres agricoles de la plaine de Saïss constituent les zones les plus riches et les mieux équipées et structurées de toute la région profitant ainsi de la

richesse des sols, des conditions climatiques favorables et de la proximité des principales voies de circulation et de grandes villes (Kenitra, Rabat et Casablanca).

Dans le reste de la région (Moyen Atlas et ses bordures) on trouve au contraire des espaces immenses insuffisamment intégrés malgré leur forte dynamique et l'importance de leurs ressources naturelles.

Du point de vue démographique la région a connu depuis l'indépendance un mouvement migratoire intense vers les grandes villes ainsi que la création d'un nombre important de centres urbains. Ce mouvement vers l'urbain marqué par le poids prépondérant de Fès et Meknès, n'a pas malheureusement été suivi par la diffusion des équipements nécessaires. Le déséquilibre des ressources, infrastructures et équipements par rapport aux besoins de leur économie et de leur population active potentielle, est manifeste.

En somme la région souffre d'une *faible compétitivité* avec une économie *faiblement intégrée*, une insuffisance de plateformes modernes destinées aux entreprises, une insuffisance en aménagements touristiques adaptés et une marginalisation par rapport aux grandes infrastructures de niveau national.

La province de Taza est le cas manifeste de ses espaces régionaux mal intégrés. *L'éloignement* et *l'enclavement* caractérise le territoire provincial qui était, il y a quelques années, accessible seulement par quelques routes à partir de Taza, Tahla, Ribat El Kheir et Guercif.

La population très isolée et dépourvue d'équipements collectifs a nourri une assez forte émigration vers les villes marocaines et à l'étranger. L'armée a aussi constitué un débouché traditionnel pour les jeunes.

Les marques de cet isolement se reflètent d'ailleurs à l'examen de l'état d'équipement de la province marqué par un *sous-équipement* scolaire et sanitaire, un manque des infrastructures et un équipement très limité dans des domaines comme celui de la culture ou des professions libérales.

De plus dans cette partie de la région, l'industrie est restée très limitée pour des raisons d'ordre historique et de rentabilité économique.

Toutefois si la province est désavantagée par le milieu naturel, marginalisée par les conditions historiques, elle possède actuellement des potentialités et des atouts à exploiter pour développer et réussir son intégration dans l'espace régional et ceci à travers : le développement de l'agriculture et de l'élevage, le renforcement de la fonction de transit vers Oujda et Nador et le développement du tourisme de nature et de montagne, ce qui profiterait énormément à la population locale et aux autres activités comme le commerce et l'artisanat.

Quant à la ville Tahla, elle se situe dans un cadre ***géographique stratégique*** qui en a fait un lieu d'attraction et un centre d'échanges important pour les communes voisines. Ce rôle s'est encore renforcé depuis qu'elle a été promue en commune urbaine. Son cadre ***naturel favorable*** et le dynamisme de sa population, ne manqueront pas d'apporter un souffle nouveau à son développement socio-économique et à sa croissance urbaine. Néanmoins beaucoup d'efforts sont encore à ménager dans la ville à fin d'assurer sa mise à niveau² par rapport aux autres villes de la région en la dotant des équipements et d'infrastructure nécessaires.

² Plusieurs documents d'aménagement du territoire mettent le point sur la nécessité de renforcer la centralité des villes de Ribat El Kheir et de Tahla et ce à travers leur mise à niveau en infrastructures et équipements collectifs publics.

B.DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE

1. Les caractéristiques démographiques

Il ressort du recensement général de la population et d'habitat de 2014 que l'effectif de la population légale de la municipalité de Tahla a atteint, au 1er septembre 2014 le nombre de 27.729 habitants. Le nombre de ménages est de 6.242 ménages.

a) Population : un accroissement démographique en baisse

En comparaison avec le RGPH de 2004, l'effectif de la population de la commune a enregistré un accroissement absolu de 2.074 personnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,78% durant la période intercensitaire 2004-2014 contre 2,45% pour la période intercensitaire 1994-2004.

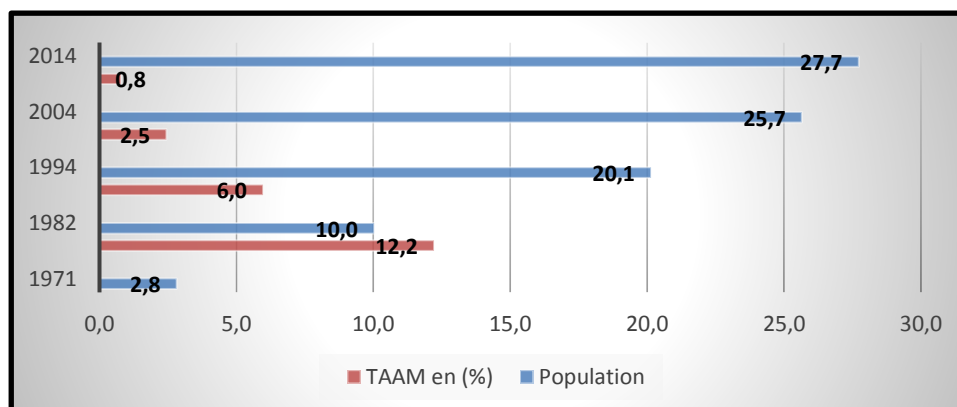
Tableau 4 : Population et taux d'accroissement annuel moyen

Année recensement	Population	TAAM en (%)
1971	2.823	-
1982	10.033	12,22
1994	20.147	5,98
2004	25.655	2,45
2014	27.729	0,78
A. Global depuis 1971	24.906	5,46
A. Global depuis 1982	17.696	3,23

Source : RGPH 1971, 1982, 1994, 2004 et 2014

Le taux d'accroissement annuel moyen durant la période intercensitaire 1982-1994 qui était de 5,98% montre que *l'accroissement démographique de la commune est en baisse continue depuis 1982.*

Graphe 1 : Evolution de la population (en millier) et du taux d'accroissement annuel moyen



b) Structure démographique : la transition démographique est en marche

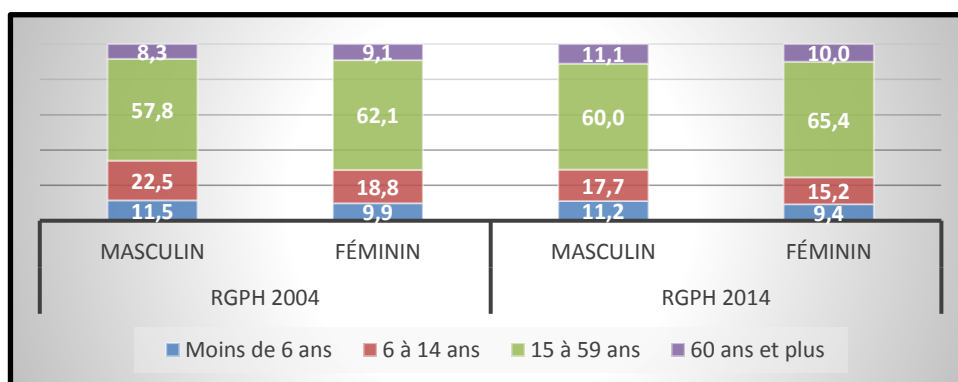
La structure démographique de la population de Tahla sera traitée en premier lieu selon le sexe et les grands groupes d'âge fonctionnels et de leur évolution entre les recensements de 2004 et 2014. En second lieu on analysera en détail la structure de la population par groupe d'âge quinquennal et le sexe au niveau de la commune de Tahla au RGPH 2014.

Tableau 5 : Répartition de la population selon les groupes d'âge fonctionnels et le sexe

Grands groupes d'âge	RGPH 2004			RGPH 2014		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 6 ans	11,5	9,9	10,7	11,2	9,4	10,2
6 à 14 ans	22,5	18,8	20,5	17,7	15,2	16,4
15 à 59 ans	57,8	62,1	60,1	60	65,4	62,9
60 ans et plus	8,3	9,1	8,7	11,1	10	10,5
Total	100,1	99,9	100	100	100	100

Source : RGPH 2014

Graphe 2: Structure par grands groupes d'âge et sexe



Entre 2004 et 2014, la structure de la population selon les groupes d'âge fonctionnels s'est caractérisée par :

- La part des jeunes de moins de 15 ans en diminution de 31,2% à 26,6% ;
- La population en âge d'activité (15-59 ans) demeure importante et passe de 60,1% à 62,9% ;
- La part des personnes âgées de 60 ans et plus en augmentation de 8,7% à 10,5%.

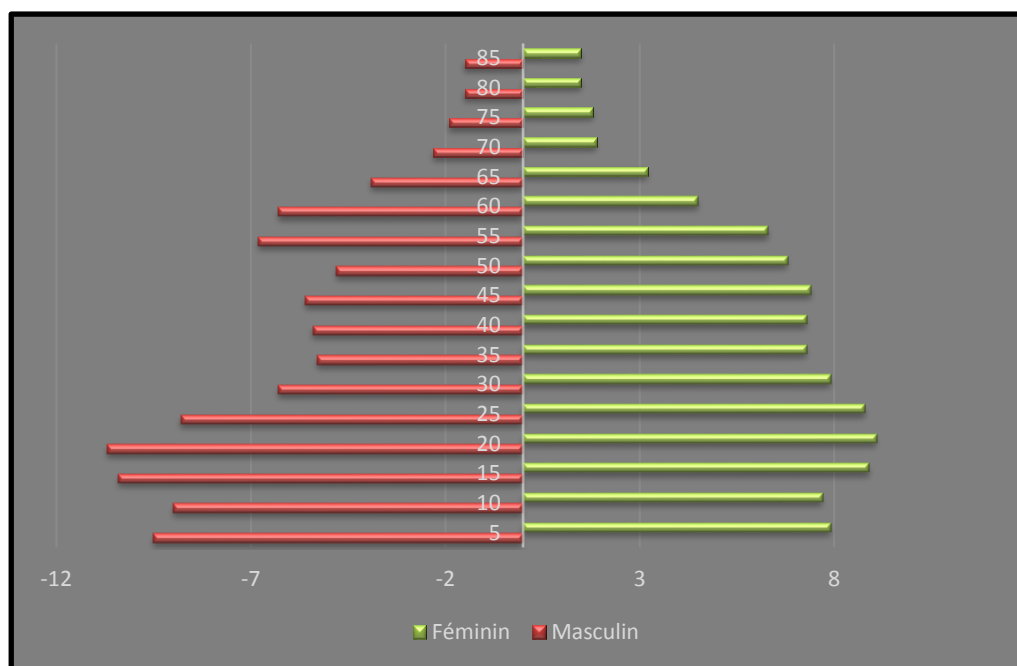
Remarque : cette tendance a commencé entre 1994 et 2004 avec une diminution de la part des jeunes de moins de 15 ans (de 38,9% à 31,2%) et une augmentation de la population en âge d'activité (de 53,9% à 60,1%) et celle de 3^{ème} âge (de 7,3% à 8,7).

Tableau 6 : Répartition de la population selon les groupes d'âge quinquennaux

Classes d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
0 à 4 ans	9,5	7,9	8,6
5 à 9 ans	9	7,7	8,4
10 à 14 ans	10,4	8,9	9,6
15 à 19 ans	10,7	9,1	9,9
20 à 24 ans	8,8	8,8	8,8
25 à 29 ans	6,3	7,9	7,1
30 à 34 ans	5,3	7,3	6,4
35 à 39 ans	5,4	7,3	6,4
40 à 44 ans	5,6	7,4	6,6
45 à 49 ans	4,8	6,8	5,9
50 à 54 ans	6,8	6,3	6,5
55 à 59 ans	6,3	4,5	5,4
60 à 64 ans	3,9	3,2	3,5
65 à 69 ans	2,3	1,9	2,1
70 à 74 ans	1,9	1,8	1,9
75 ans et plus	3,1	3,1	3,1
Total	100,1	99,9	100,0

Source : RGPH 2014

Graphe 3 : Pyramide d'âge en 2014



La structure par âge de la population de la commune de Tahla en 2004, montre une continuité du processus de transition démographique caractérisée par la diminution de la part des jeunes et le vieillissement progressif de la population.

En effet, la structure démographique de la population de Tahla est en train de subir le processus mais reste dans l'ensemble assez jeune avec :

- Une représentativité du genre en faveur du sexe féminin avec 46,9% pour le sexe masculin contre 53,1% pour le sexe féminin ;
- Une **structure par âge jeune** au niveau de la commune avec 58,8% qui ont un âge inférieur à 35 ans ;
- Une proportion assez importante de la population en âge préscolaire et scolaire (5-14 ans) et qui représente 18% de la population de la commune ;
- Une **importance de la population en âge d'activité**, soit celle dont l'âge est compris entre 15 et 59 ans, avec 62,9% au niveau de la commune ;

c) Ménages : une tendance à la nucléarisation

Avec la baisse de la fécondité, la taille des ménages est appelée à se réduire fortement, surtout en milieu urbain. La famille, soumise à l'influence de l'allongement de la durée de vie, de la diminution du nombre d'enfants et du désir d'indépendance des couples, connaît une profonde mutation.

Au lieu de vivre le plus souvent sous le même toit, la famille est de plus en plus mononucléaire et dispersée sur le territoire.

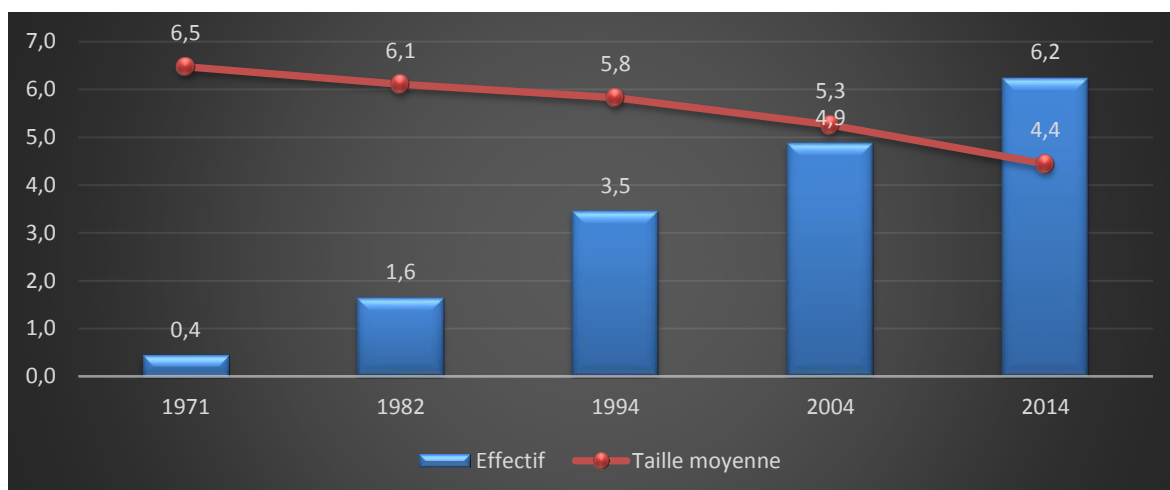
L'examen des données statistiques fait ressortir deux traits qui caractérisent la dynamique familiale. En premier lieu, la **diminution progressive des tailles moyennes des ménages** durant les périodes intercensitaires successives et en second lieu une rupture dans l'évolution des taux d'accroissement annuel de la population et des ménages.

Tableau 7: Effectif et taille moyenne des ménages

Année recensement	Effectif	Taille moyenne
1971	436	6,47
1982	1.642	6,11
1994	3.456	5,83
2004	4.879	5,26
2014	6.242	4,44

Source : RGPH 1971, 1982, 1994, 2004 et 2014

Graph 4 : Evolution des effectifs (en millier) et des tailles de ménages



d) Immigration : une composante essentielle de la croissance démographique

Le mouvement de migration du rural vers l'urbain est devenu l'un des principaux mécanismes de l'urbanisation. La fuite de la population rurale et l'attraction exercée par les espaces urbains, ont conféré à ses deniers une place importante dans l'accroissement global.

L'augmentation de la population urbaine dépend de l'excédent des naissances sur les décès, l'exode rural, l'extension des périmètres urbains des villes et la promotion des centres ruraux au statut urbain.

Cette augmentation rapide souligne les transformations profondes de la société et ses effets sur le fonctionnement spatial du pays. La concentration du phénomène urbain a renforcé les densités déjà élevées de la population sur l'axe atlantique mais n'a pas empêché le développement de nombreux petits centres urbains et de villes moyennes dans les autres coins du pays.

Pour la ville de Tahla, l'évolution démographique et urbaine, a été le corollaire d'une *immigration soutenue*, surtout durant la période intercensitaire 1982-1994 où elle a atteint 63,6% de l'accroissement général de la population.

Tableau 8: Population, accroissement global et décomposition de la croissance

Ville ou centre	Population en		Décomposition de l'accroissement général		
	1982	1994	Migration	Accroissement naturel	Annexion
Tahla	10.033	20.147	63,6%	25,5%	10,9%

Démographie Marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir, CERED

Des raisons structurelles et conjoncturelles telles que la sécheresse qui a sévi au cours des années 80 n'ont pas permis la rétention des ruraux sur leur lieu de naissance.

La baisse du rythme d'urbanisation observée après 1994 pourrait être expliquée par la rétention relative exercée par la campagne sur ses populations grâce aux efforts de développement du monde rural, notamment dans les domaines de l'électrification, de l'alimentation en eau potable, de la construction des écoles et du désenclavement par le développement du réseau routier.

En effet, le lieu de résidence de la population de Tahla au RGPH 2004, montre une diminution sensible de la population venue s'installer à Tahla en 1999 et qui est de 12,5%.

Ceci étant, le milieu urbain continue de gagner de plus en plus d'espace aux dépens de milieu rural à travers la multiplication du nombre de villes et de centres urbains et du fait de l'extension de leurs périmètres.

Les mouvements migratoires internes, constitués auparavant principalement des flux de l'exode rural, concernent de plus en plus des flux interurbains.

La diversification des mouvements migratoires et le changement de leur importance ne sont pas les seules mutations qui caractériseraient la mobilité spatiale et la dynamique démographique marocaine. La composition par sexe des migrants internes connaît également d'importantes mutations dans le sens d'une féminisation accrue.

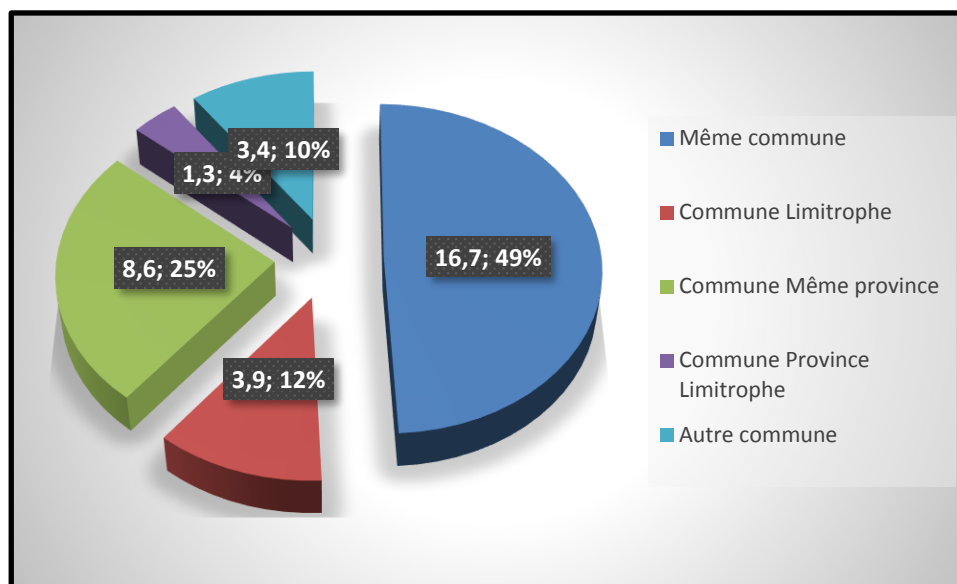
L'absence d'informations récentes concernant l'émigration vers la ville dont notamment celles du RGPH 2014, nous a poussés à recueillir quelques traits caractéristiques de cette migration à travers une enquête de terrain ainsi que le dépouillement des données d'état civil.

Les principales caractéristiques relevées dans cette analyse portent sur le lieu de naissance et le sexe de l'échantillon enquêté.

Tableau 9: Répartition (en%) selon le lieu de naissance et du sexe

Lieu de naissance	Féminin	Masculin	Ensemble
Même commune	16,7	37,8	54,5
Commune Limitrophe	3,9	6,0	9,9
Commune Même province	8,6	13,3	21,9
Commune Province Limitrophe	1,3	2,1	3,4
Autre commune	3,4	6,9	10,3
Total	33,9	66,1	100,0

Source : Enquête 2016

Graph 5: Répartition (en %) selon le lieu de naissance

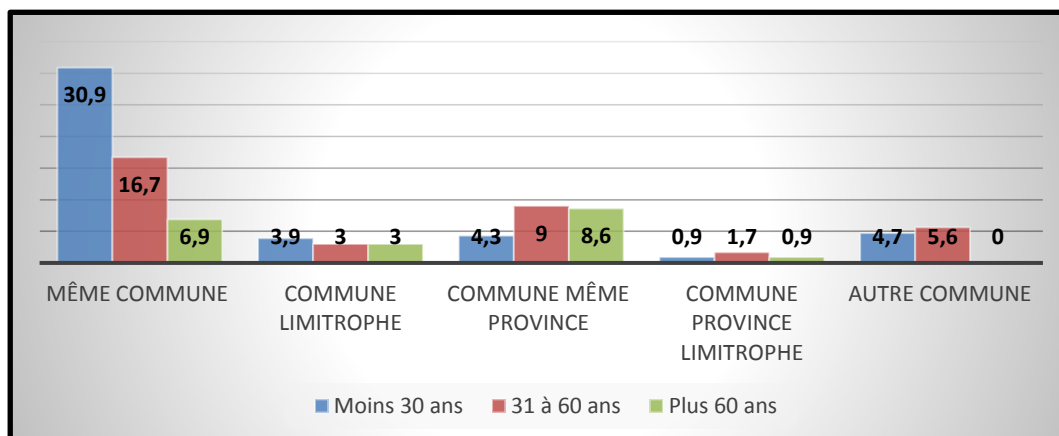
Et ensuite sur le lieu de naissance les grands groupes d'âge (moins de 30 ans, entre 31 et 60 ans et plus de 60 ans) de l'échantillon enquêté.

Tableau 10: Répartition (en %) selon le lieu de naissance et les tranches d'âge

Lieu de naissance	Moins 30 ans	31 à 60 ans	Plus 60 ans
Même commune	30,9	16,7	6,9
Commune Limitrophe	3,9	3,0	3,0
Commune Même province	4,3	9,0	8,6
Commune Province Limitrophe	0,9	1,7	0,9
Autre commune	4,7	5,6	0,0
Total	44,6	36,1	19,3

Source : Enquête 2016

Graph 6: Répartition selon le lieu de naissance et les tranches d'âges



L'analyse de ses tableaux nous permet de relever les constats suivants :

- 54% de la population enquêtée est nait sur place (dans la commune de Tahla) et se compose à 57% de jeune âgé de moins de 30 ans. Ce qui signifie que *la migration a sensiblement diminué depuis le début des années 90*.
- 31,8% de la population enquêtée est nait dans une commune de la province de Taza ce qui confirme *les liens solides que tiennent la ville avec son arrière-pays*.
- La répartition de la population enquêtée selon les quartiers montre une hétérogénéité vis à vis du lieu de naissance ce qui signifie que les quartiers se sont développés au fur et à mesure et indépendamment de l'immigration vers la ville.

e) Projections démographiques

La réalisation de la projection démographique adoptée dans notre étude se base sur deux approches tendanciennes : la première simple se basant sur le taux d'accroissement annuel moyen de la commune et la deuxième composée se basant sur les taux d'accroissement annuels moyens par grands groupes d'âge et ce durant la période intercensitaire 2004-2014.

L'horizon de projection est de 10 ans à partir de l'année de mise à l'étude du projet urbain de Tahla à savoir 2016.

L'approche utilisée pour réaliser cette projection repose sur un scénario tendanciel qui consiste à reconduire les TAAM des grands groupes d'âges de la période 2004-2014 pour l'horizon du projet urbain.

Ces parts sont projetées sur des bases purement statistiques (découlant donc uniquement de la dynamique observée dans le passé) et ont donné pour l'approche simple un effectif de 30.428 habitants (soit environ 6.910 ménages) et pour l'approche composée d'un effectif de 30.958 habitants (soit environ 7.030 ménages). Ces chiffres sont en deçà des estimations démographiques du *plan d'aménagement, qui a surestimé la population projetée*, ce qui se répercutera directement sur les taux de réalisation des prévisions en termes d'équipements et d'habitat.

Tableau 11 : Projection démographique à l'horizon 2026

Grand groupe d'âge	RGPH 2004		RGPH 2014		TAAM (2004 - 2014)	Projection en 2026
	Part	Effectif	Part	Effectif		
Moins de 6 ans	10,7	2.745	10,2	2.827	0,29	2.927
6 à 14 ans	20,5	5.259	16,4	4.546	-1,45	3.815
15-59	60,1	15.419	62,9	17.435	1,24	20.214
60 et plus	8,7	2.232	10,5	2.910	2,69	4002
Total	100	25.655	100	27.719	-	30.958
					0,78	30.428

Source : RGPH 2004 et 2014

2. Les caractéristiques sociales

a. Education et alphabétisation

Selon le RGPH de 2014, on retient les principaux indicateurs à savoir le taux d'analphabétisme, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans et enfin le niveau d'étude.

i) Analphabétisme

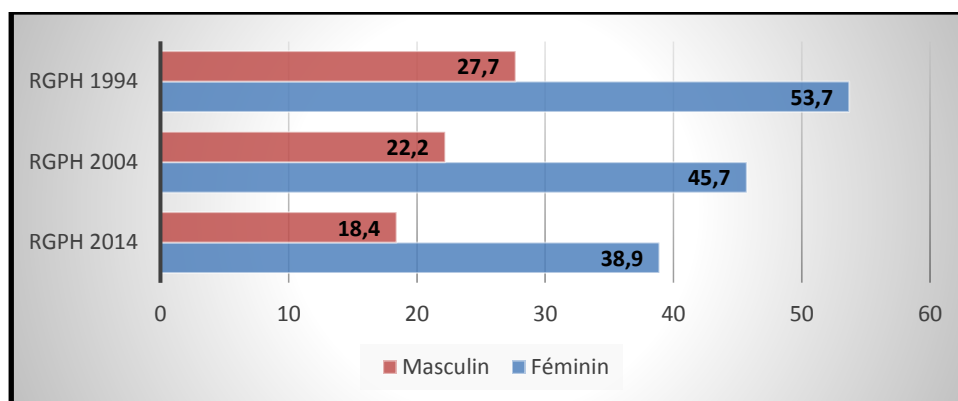
Le taux d'analphabétisme est de 29,5% (38,9% pour le sexe féminin et 18,4% pour le sexe masculin). *Ce taux a connu une amélioration sensible depuis les deux dernières périodes intercensitaires.*

Tableau 12: Taux d'analphabétisme selon le sexe

Taux d'analphabétisme	Féminin	Masculin	Ensemble
RGPH 2014	38,9	18,4	29,5
RGPH 2004	45,7	22,2	34,9
RGPH 1994	53,7	27,7	42,0

Source : RGPH1994, 2004 et 2014

Graphe 7: Evolution du taux d'analphabétisme selon le sexe



Le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est de 98,2% (98,1% pour les garçons et 98,3% pour les filles).

ii) Niveau d'étude

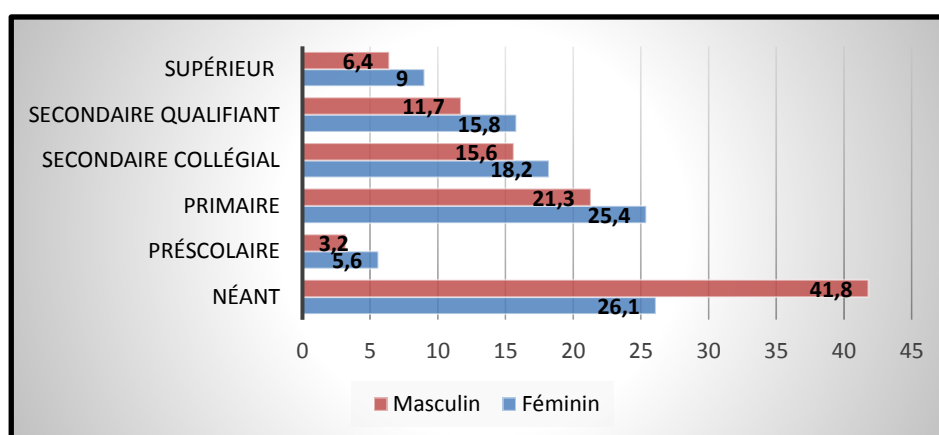
Le niveau d'études a connu une amélioration sensible par rapport aux précédents recensements quant à *la diminution de la part de la population sans niveau d'études* au détriment des autres niveaux d'études.

Tableau 13: Niveau d'études selon le sexe

Niveau d'études	Féminin	Masculin	Ensemble
Néant	26,1	41,8	34,4
Préscolaire	5,6	3,2	4,3
Primaire	25,4	21,3	23,2
Secondaire collégial	18,2	15,6	16,8
Secondaire qualifiant	15,8	11,7	13,6
Supérieur	9,0	6,4	7,6

Source : RGPH 2014

Graph 8: Niveau d'étude selon le sexe



b. Pauvreté

Les données de la carte de la pauvreté offrent un diagnostic régional, provincial et communal de la pauvreté relative et de la vulnérabilité économique. Elles reflètent la situation socio-économique à ses niveaux en 2007. Leur comparaison à la situation actuelle doit tenir

compte des éventuels changements ainsi que des concepts et définitions de la pauvreté et de ses mesures.

- Le taux de pauvreté : c'est la proportion des personnes de la population dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative. En 2007, ce seuil a été en milieu urbain de 3834 DH par personne et par an.

- Le taux de vulnérabilité : c'est la proportion des individus qui vivent sous la menace de la pauvreté, c'est-à-dire ceux dont la dépense par personne et par an se situe, en 2007 et en milieu urbain, entre 3834 DH et 5751 DH.

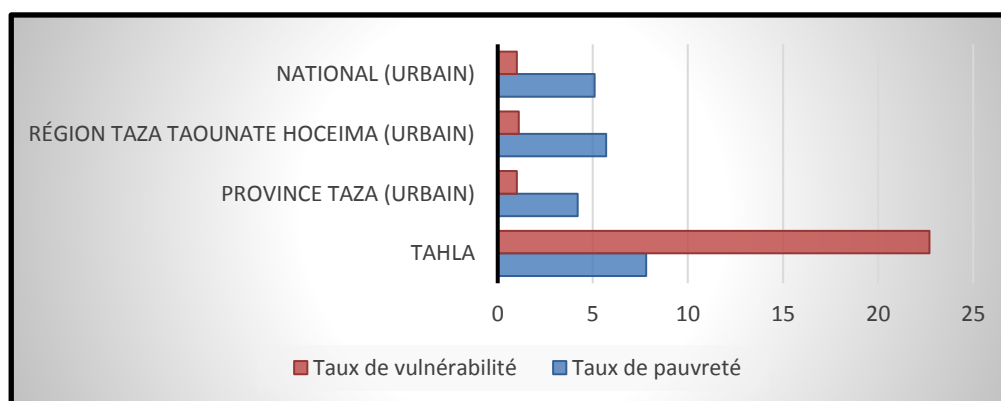
La *pauvreté communale se situe à des niveaux élevés* par rapport à beaucoup de communes tant au niveau de la pauvreté qu'au niveau de la vulnérabilité.

Tableau 14: Taux de pauvreté et de vulnérabilité

Niveau	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité
Tahla	7,8	22,7
Province Taza (urbain)	4,2	1,0
Région Taza Taounate Hoceima (urbain)	5,7	1,1
National (urbain)	5,1	1,0

Source : Carte de pauvreté de 2007

Graphe 9: Taux de pauvreté et de vulnérabilité



Les indicateurs de pauvreté dans la commune permettent de soulever que la dynamique économique de Tahla repose comme pour les villes à assise rurale, sur les activités de tertiaire, commerce et services publics et non publics.

Ce dynamisme économique assez modeste, permet d'assurer une évolution relativement maîtrisable de la ville et de son expansion urbaine.

c. Revenus des ménages

L'enquête réalisée en 2007 dans le cadre de l'élaboration le plan d'aménagement de Tahla, s'est penchée sur la question des revenus³ des ménages en se basant sur un échantillon de 528 ménages répartie sur les différents quartiers de la ville. Les résultats de cette enquête ont permis une classification des ménages selon des tranches de revenus comme suit :

Tableau 15: Répartition des ménages selon les tranches de revenu

Tranche de revenu	Part des ménages (%)
Moins de 1000 Dh	19,5
Entre 1000 et 2000 Dh	31,8
Entre 2000 et 3000 Dh	16,5
Entre 3000 et 4000 Dh	5,9
Entre 4000 et 5000 Dh	5,5
Plus de 5000 Dh	6,8
Non déclaré	14,0
Total	100

Source : Enquête du PA 2007

La répartition des ménages selon les tranches de revenu montre deux constats important à savoir :

- La *catégorie très modeste dont le revenu est en dessous de 2.000 Dhs par mois constitue la grande part* des ménages enquêtés avec 51,3%.

- La *classe sociale moyenne* dont les ménages gagnent entre 2000 et 4000 Dh par mois est *assez importante* en nombre avec 22,2%. C'est cette catégorie qui constitue le noyau de la dynamique sociale et économique de la ville de Tahla.

Tableau 16: Répartition des ménages selon les tranches de revenu et les quartiers

Quartier	Moins de 2000 Dh	2000-4000	4000 et plus	Non déclaré
El Amal	4,5	1,0	1,1	0,8
El Bassatine	1,9	1,1	0,8	0,0
El Massira	8,9	3,2	0,8	0,4
El Fath	9,3	6,3	1,9	1,0
El Qods	10,4	1,7	1,0	0,2
Idari	2,3	3,4	0,6	5,1
Jamaa Hamra	6,8	1,0	3,2	4,2
Malaab Riyadi	2,5	2,1	1,7	1,1
Nahda	4,7	2,7	1,3	1,3
Total	51,3	22,4	12,3	14,0

Source : Enquête du PA 2007

³ L'enquête réalisée en 2007 dans le cadre de l'étude du plan d'aménagement est toujours d'actualité, au vu des résultats de l'enquête qualitative réalisée sur le terrain.

L'enquête qualitative réalisée dans le cadre du présent projet urbain a permis de confirmer quelques résultats de l'enquête du P.A dont notamment la modestie des catégories socioprofessionnelles⁴ constituées essentiellement de petits métiers comme : petits Fellahs, artisans, ouvriers, petits commerçants et petits employés de la fonction publique. Ainsi que la modestie des revenus de la quasi-totalité des personnes actives enquêtées.

3. Les caractéristiques socio-économiques

La petite ville de Tahla est une ville à assise rurale et en plein émergence. Elle a connu une évolution démographique qui subit un ralentissement et ne peut prétendre avoir une dynamique économique à caractère industrielle. Sa dynamique économique est basée essentiellement sur des activités de commerces et de l'artisanat de services.

a. Un taux d'activité relativement faible, des structures socioprofessionnelles peu diversifiées

i) Population selon l'activité

La population active globale comporte la population occupée à laquelle on ajoute les chômeurs qui sont à leur tour classés en deux catégories : ceux qui ont déjà occupé un emploi et ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi.

A Tahla, la population active ainsi définie compte en 2014, 6.997 personnes, ce qui représente 25,2% de la population totale.

La répartition de cette *population active* selon le genre montre *une prédominance masculine* puisque 75,5% de l'ensemble des actifs sont des hommes.

L'évolution entre 2004 et 2014, montre une augmentation de l'effectif de la population active ainsi que la part par rapport à la population totale pour les deux sexes.

Tableau 17: Effectif de la population active et inactive selon le sexe

Sexe	Population active		Population inactive	
	2004	2014	2004	2014
Masculin	4.679	5.286	7.439	7.723
Féminin	1.545	1.711	11.992	12.999
Total	6.224	6.997	19.431	20.722

Source : RGPH 2004 et 2014

⁴ Voir résultats enquête qualitative 2016, tableau 42.

Contrairement à la situation qui prévaut au niveau de l'activité, la proportion des inactifs tous types confondus, est plutôt élevée dans le cas de Tahla, elle atteint 75,7% de la population totale de la ville. *Les femmes sont largement majoritaires parmi les inactifs* et représentent 61,7% de l'ensemble des inactifs.

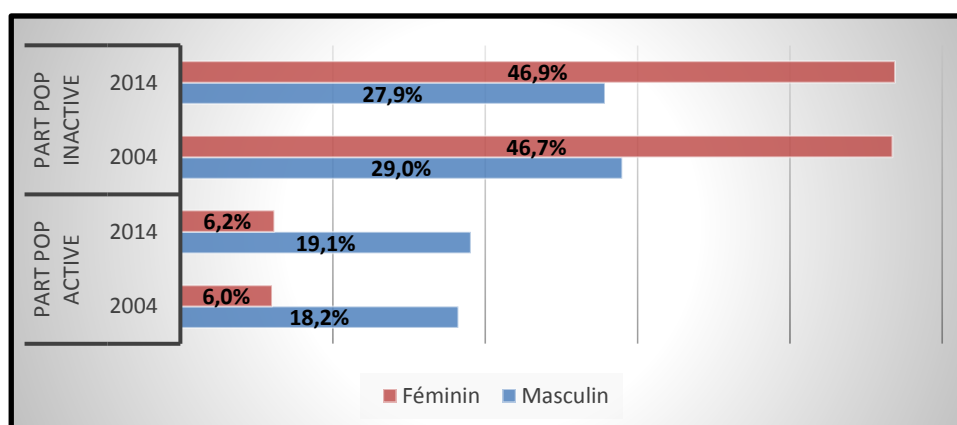
Le constat à tirer de ces pourcentages en général, c'est la *très faible intégration de la femme au marché du travail à Tahla*, due notamment à l'inexistence de secteurs économiques demandeurs de main d'œuvre féminine.

Tableau 18: Part de la pop active et inactive par rapport à la pop totale selon le sexe

Sexe	Part pop active (en%)		Part pop inactive (en%)	
	2004	2014	2004	2014
Masculin	18,2	19,1	29,0	27,9
Féminin	6,0	6,2	46,7	46,9
Total	24,3	25,2	75,7	74,8

Source : RGPH 2004 et 2014

Graph 10: Part de la population active et inactive selon le sexe



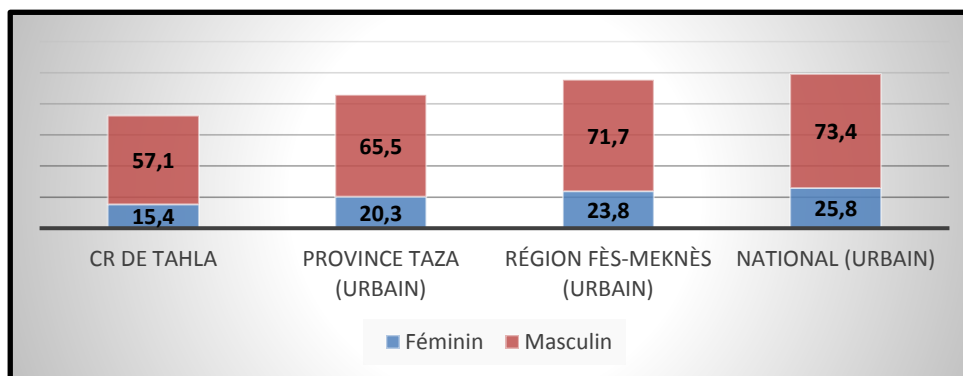
Une analyse plus fine de l'activité requiert l'utilisation en plus de la part de la population active d'un autre indicateur à savoir le taux net d'activité. Il est à rappeler que ce dernier est l'un des principaux indicateurs du niveau d'activité de la population et représente le rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgée de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

Tableau 19: Taux net d'activité de la population selon le sexe

Taux net d'activité	Féminin	Masculin	Ensemble
Tahla	15,4	57,1	34,3
Province Taza (urbain)	20,3	65,5	41,7
Région Fès-Meknès (urbain)	23,8	71,7	47,0
National (urbain)	25,8	73,4	49,1

Source : RGPH 2014

Graphe 11: Taux net d'activité selon le sexe



On notera au passage que le taux d'activité dans la commune, est sensiblement inférieur à tous les niveaux, urbain provincial, régional ou national et quel que soit le genre.

Pour mieux appréhender la structure économique de la ville, il a été jugé utile d'opter pour l'utilisation d'autres indicateurs pertinents comme le taux d'emploi, le rapport de dépendance ou le taux de charge.

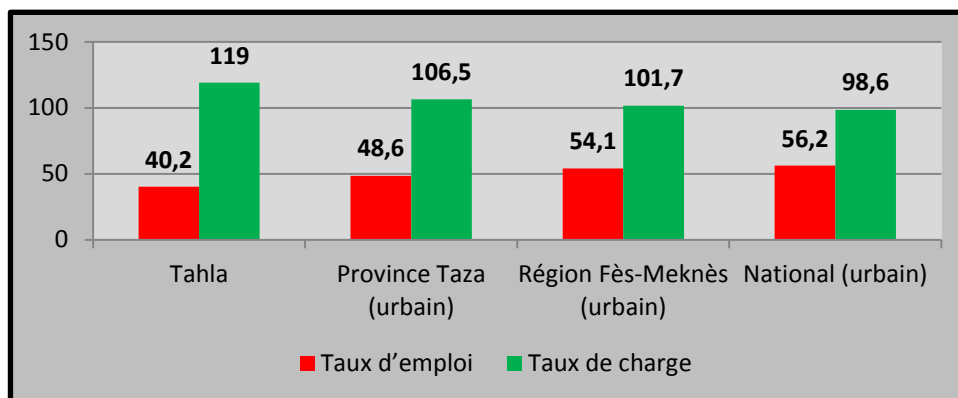
- Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler (15 à 60 ans).

- Le rapport de dépendance est le rapport combiné des jeunes (0 à 15ans) et des personnes âgées (65 ans et plus) à la population en âge de travailler (15 à 60ans). Il est exprimé sous forme de nombre de « personnes à charge » pour 100 travailleurs. Cependant, ce rapport ne tient pas compte des jeunes ou des personnes âgées qui travaillent c'est ainsi que l'on a préféré à ce rapport, le taux de charge qui représente le rapport de la population inactive à la population en âge de travailler.

Tableau 20 : Taux d'emploi et taux de charge

Taux net d'activité	Taux d'emploi	Taux de charge
Tahla	40,2	119,0
Province Taza (urbain)	48,6	106,5
Région Fès-Meknès (urbain)	54,1	101,7
National (urbain)	56,2	98,6

Source : RGPH 2014

Graphe 12 : Taux d'emploi et taux de charge

On notera aussi que le taux d'emploi dans la commune, est systématiquement inférieur à tous les niveaux urbains (provincial, régional ou national) et inversement pour le taux de charge, qui reste assez faible compte tenu qu'une personne ne prend en charge que 1,19 personnes dans l'absolu.

ii) Le chômage : une ampleur impressionnante

Le chômage frappe dans la ville de Tahla une part importante de la population en âge de travailler. Il est malheureusement impossible d'aborder cette question avec toute la précision désirée. Les sources statistiques locales disponibles sont médiocres et cernent mal le phénomène. On est donc forcé de se contenter des informations tirées du RGPH 2014 établies pour commune.

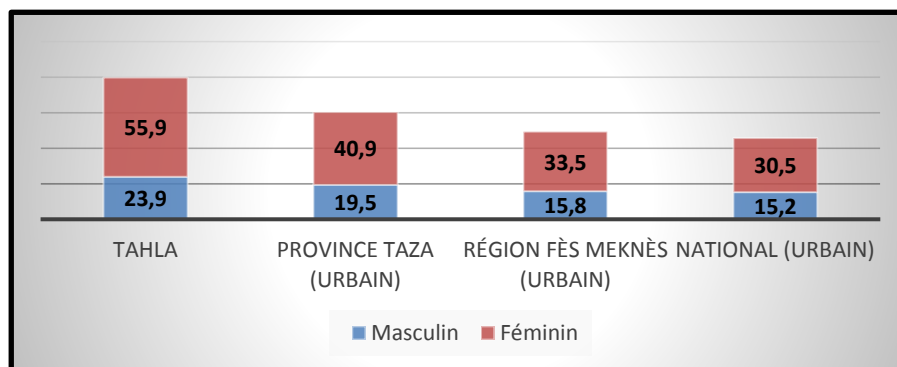
Selon le RGPH 2014, *l'ampleur du chômage dans la ville de Tahla est impressionnante*. Le taux de chômage s'établit à un niveau important de 31,7% réparti selon le sexe en 23,9 pour le sexe masculin et 55,9% pour le sexe féminin. A titre de comparaison le taux au niveau communal est très supérieur à celui qui prévaut pour l'ensemble de la population nationale urbaine et qui est en 2014 de 19,3%.

Tableau 21: Taux de chômage selon le sexe

Taux de chômage	Masculin	Féminin	Ensemble
Tahla	23,9	55,9	31,7
Province Taza (urbain)	19,5	40,9	25,0
Région Fès Meknès (urbain)	15,8	33,5	20,4
National (urbain)	15,2	30,5	19,3

Source : RGPH 2014

Graphe 13 : Taux de chômage selon le sexe



Néanmoins, le chômage dans ses multiples dimensions a connu un développement positif durant les deux dernières périodes intercensitaires (44,8% en 1994).

Le phénomène de *chômage touche principalement les femmes et les jeunes* (15 à 24 ans) qui représentent les parts importantes des demandeurs d'emploi. L'ampleur du chômage de ces deux catégories montre les grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail que connaissent les femmes et les jeunes de la ville de Tahla.

b. Une structure socioprofessionnelle marquée par le sous-emploi et l'importance des services

i) Répartition selon la situation dans la profession

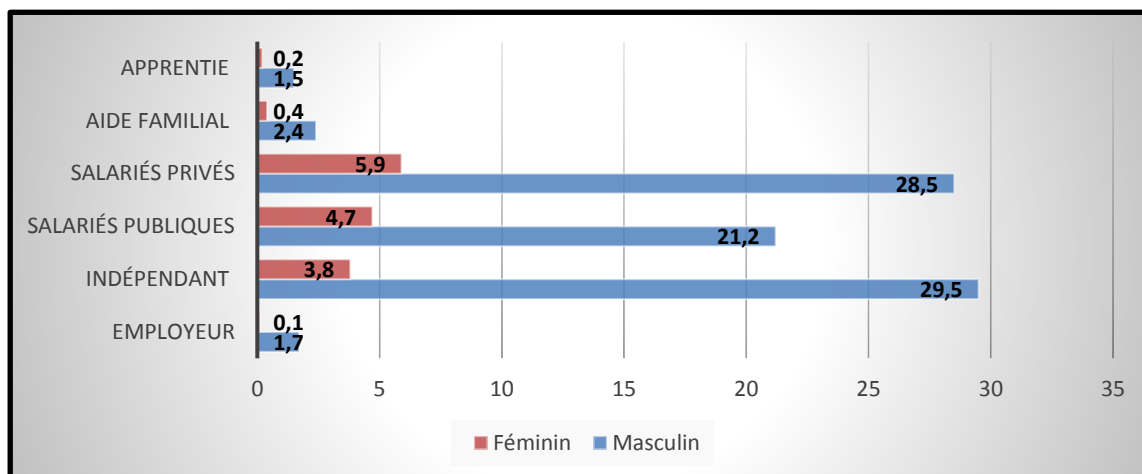
La répartition de la population active selon la situation dans la profession permet de relever une forte présence des salariés privés avec 34,4%(5,9% de femmes), suivi par les indépendants avec 33,3% (3,8% de femmes). Les salariés publics arrivent en troisième place avec 25,9% (4,7% de femmes).

Il est à signaler que cette répartition concerne les actifs occupés et les chômeurs ayant déjà travaillés et qui se dénombre au moment du recensement à 4.130 personnes.

Tableau 22: Population active selon la situation dans la profession et le sexe

Situation dans la profession	Effectif			Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Employeur	70	5	75	1,7	0,1	1,8
Indépendant	1.221	155	1.376	29,5	3,8	33,3
Salariés publiques	877	194	1.071	21,2	4,7	25,9
Salariés privés	1.178	243	1.421	28,5	5,9	34,4
Aide familial	102	15	117	2,4	0,4	2,8
Apprentie	63	7	70	1,5	0,2	1,7
Total	3.511	619	4.130	84,8	15,1	100,1

Source : RGPH 2014

Graphe 14: Répartition selon la situation dans la profession

La répartition de la population active selon la situation dans la profession selon le RGPH 2014, permet de relever une légère différence par rapport au RGPH 2004.

En effet, on retient une diminution de la part des indépendants, des salariés publics et des aides familiaux au détriment d'une augmentation des parts des salariés privés, des apprenties et de la nouvelle catégorie dénommée « associé ou partenaire ».

Tableau 23: Population active selon la situation dans la profession et le sexe

Situation dans la profession	Masculin	Féminin	Total
Employeur	4,2	4,5	4,2
Indépendant	37,8	20,0	34,8
Salariés dans secteur publiques	17,1	23,3	18,2
Salariés dans secteur privés	34,7	44,6	36,4
Aide familial	1,5	2,6	1,7
Apprentie	1,5	0,2	1,7
Associé ou partenaire	2,4	2,2	2,4
Autre	0,4	1,3	0,5

Source : RGPH 2014

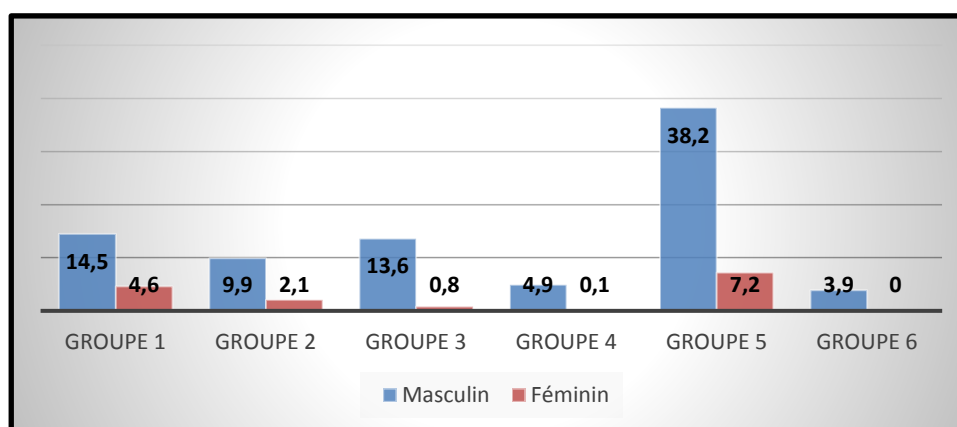
ii) Répartition selon les groupes de profession

Le groupe de profession le plus dominant dans la commune est celui de « artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux » avec 45,4% (7,2% de femmes) suivi par le groupe « élus, cadres supérieurs et moyens et membres de professions libérales » avec 19,1% (4,6% de femmes) et puis par le groupe « commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers » avec 14,4% (0,8% de femmes).

Tableau 24: Population active selon les groupes de profession et le sexe

Groupes de profession	Effectif			Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Groupe 1	596	192	788	14,5	4,6	19,1
Groupe 2	409	88	497	9,9	2,1	12
Groupe 3	564	32	596	13,6	0,8	14,4
Groupe 4	200	6	206	4,9	0,1	5
Groupe 5	1.578	299	1.877	38,2	7,2	45,4
Groupe 6	161	1	162	3,9	0,0	3,9
Total	3.508	618	4.130	85	14,8	100,0

Source : RGPH 2004

Graph 15: Répartition selon les groupes de profession

Groupe 1 : Directeurs et cadres administratifs supérieurs, personnel administratif et cadres administratifs supérieurs, personnel administratif et travailleurs assimilés ;

Groupe 2 : Employés ;

Groupe 3 : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers ;

Groupe 4 : Exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris ouvriers qualifiés) ;

Groupe 5 : Artisans et ouvrier qualifiés des métiers artisanaux (non compris ouvrier d'agriculture) Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers ;

Groupe 6 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage.

iii) Répartition selon les branches d'activité économique

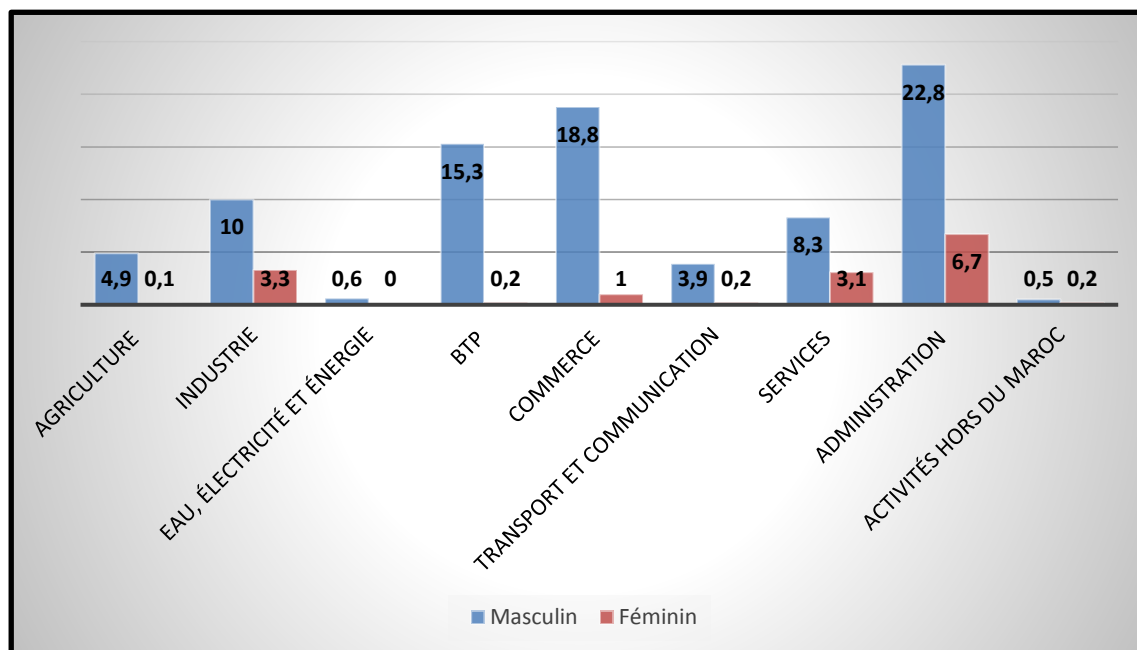
Le tableau ci-dessous illustre les branches clés autour desquels s'articule l'activité économique au niveau du territoire communal de Tahla.

Tableau 25: Répartition de la pop active selon les branches d'activités et le sexe

Branches d'activités économiques	Effectif			Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculture	201	5	206	4,9	0,1	5
Mines	4	0	4	0,1	0,0	0,1
Industrie	413	136	549	10	3,3	13,3
Eau, électricité et énergie	24	1	25	0,6	0,0	0,6
BTP	630	9	639	15,3	0,2	15,5
Commerce	776	43	819	18,8	1,0	19,8
Transport et communication	161	8	169	3,9	0,2	4,1
Services	340	130	470	8,3	3,1	11,4
Administration	941	278	1.219	22,8	6,7	29,5
Activités hors du Maroc	21	9	30	0,5	0,2	0,7
Total	3.511	619	4.130	85,2	14,8	100,0

Source : RGPH 2004

Graphe 16: Répartition selon les branches d'activités



❖ La part négligeable du secteur agricole

La première constatation qui attire l'attention à la lecture de ce tableau est la faible représentation de l'agriculture avec seulement 5% du total des emplois dans la ville. Cette faiblesse est sans doute imputable à la part négligeable de cette activité au sein du périmètre urbain de la ville tel qu'il était délimité au moment du recensement de 2004.

Le secteur des mines et celui de l'énergie sont aussi de moindre importance avec respectivement 0,1% et 0,6% du total des activités.

❖ La prépondérance des activités tertiaires

Tahla est avant tout une ville tertiaire. D'après le RGPH de 2004 les activités de l'administration, de commerce, de services et de transport regroupent un peu plus de 2.207 personnes soit 53,4% de la population active de la ville. Dans cette appellation du tertiaire, on distingue entre le tertiaire public et le tertiaire privé :

• Les services publics : une bonne contribution à l'emploi dans la ville

Les *activités tertiaires publiques*, c'est-à-dire celles qui sont liées à l'Etat par des rapports directs (administration, enseignement, santé) ou indirects (transports publics, distribution d'eau et d'électricité),

constituent sans nul doute la **première source d'emplois des populations à Tahla**. Elles réunissent en 2004, 1.219 salariés soit près de 29,5% des actifs occupés dans la ville. L'importance de ces activités revient au fait à *l'existence d'un nombre important de militaires ainsi qu'à l'implantation de diverses administrations et services*. La contribution du tertiaire public à l'emploi dans la ville apparaît ainsi comme indispensable à la survie de l'activité économique de la ville.

• **Le poids relativement élevé des activités tertiaires privées**

Après l'administration et les services publics, le secteur tertiaire privé de type banal représente la seconde ressource d'emploi des habitants de la ville. Le commerce de détail revêt ainsi une importance particulière. Les 819 actifs qu'il occupe correspondent à un taux moyen de 32 emplois pour 1000 habitants. C'est donc un secteur refuge qui comme l'artisanat de service éponge ou camoufle une fraction du sous-emploi. Ce foisonnement des unités de commerce et de services favorisé par la libéralisation économique, soutenu par la modification des structures de la consommation n'en revêt pas moins un aspect fragile dont témoignent les nombreuses fermetures et les changements fréquents d'activités. C'est un signe de l'intensité de la crise qui sévit dans la plupart des villes marocaines.

Tahla, à l'instar des autres villes du pays présente, de ce fait une structure commerciale qui se caractérise par la ***domination écrasante du petit commerce et par le foisonnement des petits métiers***. Les petites entreprises constituent en effet, dans presque tous les cas près la majorité des établissements commerciaux et offrent l'essentiel de l'emploi de la branche

❖ **Le caractère trompeur de l'importance du BTP**

Les données du RGPH 2004 semblent faire du BTP un des éléments essentiels et l'un des plus dynamiques des activités productives de la ville avec 639 emplois en 2004, soit 15,5% du total des activités économiques.

Cette branche représenterait en effet, plus de la moitié du secteur secondaire. Néanmoins *ce dynamisme* par l'importance des offres d'emploi qu'il procure *est loin de correspondre à une amélioration de la base économique de la ville.*

Beaucoup de travailleurs de la branche ne sont que des tâcherons et certains ont une activité saisonnière.

❖ L'industrie : une source d'emploi insignifiante

On cerne très mal le secteur secondaire ; ni le volume des emplois offerts, ni leur localisation, excepté dans quelques unités « industrielles ».

L'importance relative du nombre des actifs de l'industrie constitue un autre trait original de la composition socioprofessionnelle de la population de Tahla. Ils représentent plus de 13,3% des actifs occupés. C'est le reflet surtout de la *prééminence des petits métiers, des manœuvres, des manutentionnaires et de l'artisanat traditionnel* qui se manifeste dans cette ville qui n'est pas seulement administrative.

Les principales unités « industrielles » sont celles qui se rapportent aux activités de transformation agro-alimentaire notamment deux huileries et quatre minoteries artisanales que compte la ville.

C.LA BASE ECONOMIQUE DE LA VILLE

1. Une structure économique marquée par la prédominance du tertiaire

La ville de Tahla dispose d'un appareil économique assez bien ancré mais peu diversifié et très peu dynamique. Les activités de production sont négligeables, alors que le tertiaire et en particulier les activités de services et de commerce de détail connaissent une véritable prolifération, ce qui vient un peu combler le déficit des secteurs structurés.

Le tableau dressé à partir des données du PCD de la communale de l'année 2010, donne la répartition des actifs occupés de la ville de la manière suivante :

Tableau 26: Répartitions des actifs occupés selon les secteurs d'activités

Activité économique	Effectif	%
Agriculture	467	7,74
Commerce	570	9,45
Artisanat	895	14,84
Services et Administration	1.082	17,93
Tourisme	29	0,48
Pêche	13	0,22
Autres activités	2.977	49,35
Total	6.033	100,00

Source : PCD 2010

De ses chiffres vraisemblablement incohérents avec ceux du RGPH 2004, nous retenons quelques tendances confirmées par les visites et l'enquête sur le terrain à savoir :

- La faiblesse de l'activité agricole due à la restriction du périmètre urbain ;
- L'importance relative des activités de commerce et de services ;
- La faiblesse de l'artisanat de production.

Il faut signaler que le gonflement de la rubrique « autres activités » est peut-être dû à l'annexion de tous les actifs à l'extérieur de la ville (militaires...) à cette rubrique.

a) Les activités de service

Les activités de services représentent une part considérable dans la structure commerciale de la ville. Cette importance, traduit le fait que l'on est en présence d'un secteur d'accueil dynamique en matière d'emploi. Cela est d'autant plus facile que les métiers qui le

composent exigent peu de qualification et presque pas de capitaux. De plus avec les moyens de communication actuels, plusieurs de ses activités ne nécessitent pas de local et ne peuvent même pas être recensés.

Les établissements offrant des prestations de services représentent près de 20% du total des actifs occupés de la ville. La multiplicité des métiers rangés dans cette rubrique est une marque de plus de la pléthore des activités de survie au sein d'une économie urbaine en crise. Leur concentration spatiale dans les plus importantes voies de la ville est à l'image d'une grande partie des activités économiques urbaine.

i) L'importance des transports

Tahla est une ville ouverte aux activités économiques de transport. La branche la mieux représentée dans ce secteur est celle des moyens de transport (grands taxis, cars...) viennent ensuite les activités annexes (mécaniciens, électriciens, tôliers et réparateurs de pneus). Mais, dans tous les cas il s'agit d'établissements modestes.

L'importance de ces équipements est proportionnelle à la dynamique de l'activité des transports et s'explique par la position de carrefour de la ville par rapport aux communes limitrophes et les voies de circulation vers Taza.

Photo 1 : Véhicules de transport collectif interurbain et activités annexes



La ville est actuellement desservie par 9 autocars dont 4 y font départ et 5 y transitent. L'importance de Tahla est plus manifeste encore lorsqu'on considère le transport des grands taxis qui fait intervenir 50 taxis. Quant aux autres moyens, on relève la présence de 8 unités de transport mixte et de 2 petits taxis. Les problèmes de transport dans la ville se résument *à l'absence d'un transport urbain et d'une gare routière ainsi qu'à un manque d'organisation* (signalisation, parking...). De même, la ville est distante de la plus proche gare ferroviaire (gare de Matmata) d'une distance moyenne de vingt kilomètres

ii) La restauration et les cafés

C'est une activité de service très répandue à Tahla, on y trouve 77 cafés. La prolifération de cette prestation de service trouve son explication dans la réputation que connaît l'investissement dans ce secteur considéré comme secteur à rendement sûr et stable.

En absence de lieux adéquats, les cafés attirent une large population surtout jeune en lui offrant un cadre de rencontre, de détente et de divertissement.

Les nombreux chômeurs y trouvent aussi un refuge et un lieu de communication. Quant aux activités de la restauration, elles demeurent aussi importantes avec 13 restaurants, 40 laiteries et 23 unités d'alimentation légère. Ce qui dénote de l'importance de la population en transit dans la ville

iii) Le tourisme : une activité prometteuse

Malgré l'absence dans la commune de structure d'accueil, la ville Tahla a joué un rôle historique en tant que pôle d'attraction de la population rurale des communes voisines et centre relais entre Fès et Taza. Actuellement tenant compte de sa proximité de l'autoroute, sa dotation en équipements administratifs et de services et sa position privilégiée dans la partie nord Est du moyen atlas qui regorge de potentialités naturelles (foret, paysage, grottes, lac...), donne à la commune d'importants atouts pour le développement de l'activité touristiques dans la région.

La ville aurait pu être un pôle pour un éco touristique au vu de son rôle important dans la province, de sa situation à proximité des destinations touristiques importantes comme Fès et de son potentiel naturel riche et varié telles que les grottes, le moyen Atlas...

Or force est de constater que la ville peine encore à émerger comme destination touristique et se cantonne dans un rôle de ville dont le rayonnement ne dépasse guère son arrière-pays rural.

b) Les activités commerciales

Le commerce dans la commune se caractérise d'une part, par une présence quotidienne et diffuse dans l'espace urbain de nombreux locaux et de marchands ambulants, et d'autre part, par une activité intense et bihebdomadaire dans le souk situé à la sortie de la ville.

Photo 2 : Marchands ambulants installés en face du marché couvert



La commune dispose aussi d'un marché couvert contenant 42 unités commerciales réservées à la vente des légumes, fruits, viandes, poulets et poissons. De même qu'à proximité de ce marché, il existe un espace de 46 boutiques destiné pour accueillir une partie des marchands ambulants qui se dénombre selon les sources communales à 140 marchands.

La ventilation des commerces de la ville permet d'affiner leur classement suivant leur importance. Selon le PCD de la commune de 2010, on dénombre 200 unités réparti en 23

types et selon les informations récentes recueillies auprès de la commune, ce nombre a atteint les 450 activités en 2016.

Cette ventilation indique la prédominance du commerce des produits alimentaires (31% des unités) et de l'habillement (15% des unités) dont on a constaté sur le terrain l'existence de plusieurs épiceries et boutiques de friperie et du prêt à porter de l'habillement féminin, il s'agit des produits d'utilisation quotidienne de la population locale. Les activités commerciales dans la commune se caractérisent d'une manière générale par un faible effectif de main d'œuvre et des capacités financières très modeste.

i) Prédominance du commerce des produits alimentaires

Dans cette structure, ce sont les commerces de produits alimentaires qui viennent en tête avec près de 140 épiceries, chose naturelle puisqu'il s'agit de produits de première nécessité pour la vie quotidienne des populations.

L'essentiel de ces commerces est constitué de petits détaillants soumis à la contrainte de s'approvisionner chez les grossistes de la ville (3) qui sont des concurrents du fait qu'ils vendent eux aussi au détail et qu'ils attirent une bonne partie de la clientèle locale.

Ces petites épiceries répondent essentiellement aux besoins d'une clientèle constituée par les fonctionnaires, les travailleurs occasionnels et les chômeurs dont les revenus faibles ne permettent que des achats au détail et à crédit.

Après le commerce des produits de l'épicerie viennent celui des marchands de volailles avec 52 unités, celui des bouchers avec 40 unités et celui des marchands de poisson avec 8 unités. Ce sont néanmoins, ses marchands qui fixent une partie de la clientèle par le fait qu'ils proposent la gamme et le prix de produits à laquelle peut accéder la clientèle.

En plus de ceux présents deux fois par semaine au souk et de ceux ambulants, les marchands de légumes sont assez présents dans la ville surtout au niveau du marché et de son espace voisin.

La boulangerie est une activité bien développée dans le centre (5 unités) à la fois par le nombre de ses commerces fixes et par la qualité de certaines unités implantées récemment dans les cafés.

ii) L'importance relative du commerce des produits non alimentaires

L'importance des commerces non alimentaires à Tahla est révélatrice du rôle de la ville dans l'espace environnant qui supplante les autres villes de la province dans l'écoulement de ces produits.

Ce commerce est dominé par la vente des produits d'habillement dont on dénombre environ 70 unités, suivi par la vente de produits domestiques avec un peu plus de 30 unités. Ses activités se caractérisent par :

- Le point faible du commerce de produits d'habillement est surtout qualitatif car malgré leur effectif élevé seuls quelques-uns sont des commerçants de tissu alors que les autres sont des marchands d'habits de confection ou fripiers approvisionnés généralement de Fès. Leur modeste étalage traduit la modestie de leurs moyens financiers comme celle de leur clientèle. Ses activités sont réparties sur quelques axes commerciaux le long des principales voies plus ou moins dynamiques. Mais la ville ne dispose pas à ce jour d'espace spécialisé dédié à recevoir des structures commerciales organisées.

- La carence de la branche des produits d'équipement est nette à Tahla. Son caractère modeste est dû à la faiblesse de la demande locale et surtout à la tendance par les achats préférentiels à Taza ou Fès. Le commerce actuel des produits d'équipements se limite à quelques unités dont les marchands de produits de construction et de produits ménagers en constituent l'essentiel.

iii) Services et commerce forain

Le souk bihebdomadaire de la ville de Tahla connaît une profusion de commerces destinés à la population de la commune et celle des communes avoisinantes. Le souk de Tahla appartient à un réseau de souks inscrits dans l'espace provincial de Taza. Mais il possède sa

propre aire d'influence qui est en général moins étendue que celle du réseau des souks auquel il appartient.

La dynamique économique du souk qui se tient le mercredi et le dimanche de chaque semaine, est importante et permet d'asseoir l'influence de la ville sur son arrière-pays.

En effet, le souk de Tahla constitue une composante essentielle de l'activité commerciale de la ville et constitue pour sa population un lieu important d'approvisionnement, d'écoulement et d'animation.

Son emplacement, à l'entrée de la ville et à l'intérieur du périmètre urbain sur une surface de 2 ha, lui procure une renommée locale.

L'enquête réalisée en 2007 dans le cadre du plan d'aménagement a permis d'évaluer la dynamique économique du souk à partir d'une centaine de marchands itinérants et de leurs produits. A la lumière des données de cette enquête nous avons pu retenir quelques points importants à savoir :

- La domination du commerce des produits alimentaires frais (légumes, fruits et viande blanche et rouge) avec 50%. Ceci répond aux besoins d'une population modeste de la ville qui s'approvisionne en produits frais et surtout à bas prix, en comparaison avec le marché de la ville ;
- Le foisonnement du commerce de la friperie qui occupe un espace important du souk ;
- La régression progressive des produits d'artisanat d'origine rurale (travail de bois, de cuir, du doum et d'alfa) ;
- L'apparition de produits très variés d'origine industrielle, surtout le plastique, qui inonde le souk ;
- L'importance du souk dans l'économie locale dans la mesure où il permet à la commune de tirer profit des marchands itinérants qui deux fois par semaine versent des taxes à la municipalité.

- Le souk offre une opportunité à ceux qui veulent faire du négoce mais aussi à ceux qui cherchent de l'emploi occasionnel.
- Une importance de l'approvisionnement de Fès au détriment de Taza. Ce qui montre la suprématie de la métropole régionale, malgré la réduction de son influence administrative.

2. La part négligeable des activités de production

Les activités de production n'occupent que 14% de l'ensemble des actifs occupés de la ville. Leur répartition spatiale est différenciée et se limite à quelques emplacements à l'entrée de la ville.

a) *Les activités de transformation*

L'industrie de la ville est dans un état embryonnaire. Le poids de ce secteur moderne dans le tissu économique est très faible. Ceci est dû, au premier chef à l'existence d'autres centres plus attractifs pour les pôles économiques régionaux (Fès, Meknès) et au manque d'initiative claire et ambitieuse capable de stimuler les investissements dans ce secteur.

L'activité industrielle à Tahla se caractérise non seulement par une faiblesse du nombre et des dimensions des unités mais aussi par une implantation spatiale éclatée en plusieurs zones dispersées dans le tissu urbain. Ainsi l'industrie à Tahla n'est pas en l'état actuel, en mesure de jouer le rôle attendu de locomotive du développement de la ville et encore moins de la province.

b) *L'artisanat de production*

Le secteur artisanal apparaît comme un vaste champ économique qui recouvre un ensemble d'activités extrêmement diversifiées et hétérogènes. Afin de dépasser les problèmes conceptuels, une définition pratique a été retenue et qui distingue, d'une part, l'artisanat avec ses composantes d'artisanat d'art et de production et, d'autre part, les métiers subdivisés eux-mêmes en métiers de production et métiers de services.

Le mode de production dans le secteur de l'artisanat réside essentiellement sur l'aspect manuel, une caractéristique fondamentale qui tient au fait que la production se trouve alors liée essentiellement aux capacités et aux limites physiques de l'entrepreneur lui-même et de ses aides.

Contrairement à l'industrie, *le secteur artisanal de production est plus développé et plus dynamique*.et occupe 895 artisans. Dans la ville de Tahla les activités artisanales sont variées et éparpillées à travers le tissu urbain et participent dans une large mesure, à la dynamique économique de la ville, en générant de l'emploi et des revenus.

Les domaines d'activité de ces unités sont diversifiés mais se caractérisent par l'importance du métier de menuisier avec 42 ateliers et du métier de soudeur qui compte plus de 36 ateliers. L'importance de ses artisans malgré leurs modestes ateliers nous renseigne par sur l'importance des chantiers de construction dans la ville. Quant au reste des métiers de production, ils sont peu représentés et intéressent particulièrement les potiers et les autres petits métiers traditionnels.

L'ensemble de la production de l'artisanat de production est destiné au marché local. La difficulté pour le secteur réside dans la dépendance en matières premières et l'absence de lieux adéquats pour les accueillir. Leur expansion suivra certainement le mouvement de la construction à laquelle ils sont très liés, plus que les commerces.

3. L'agriculture urbaine et périurbaine : une activité en mal d'affirmation

L'agriculture dans le périmètre de la ville comme d'ailleurs dans le reste des terres agricoles traditionnelles de la région, est très peu développée et profite peu du climat favorable et de la disponibilité des ressources hydriques (2 barrages, oued à débit important et nappe phréatique).

La richesse agricole de la région et l'importance de la SAU aux alentours de la commune n'ont pas encore permis au secteur d'occuper une place importante dans la base économique locale.

En effet, l'agriculture urbaine et périurbaine (à l'intérieur du périmètre urbain) dans la commune de Tahla selon la base de données communale couvre une SAU de 170 ha dont 15 ha est irrigué.

Le statut foncier de la SAU est composé majoritairement par le Melk et assimilé avec 95% et le collectif pour le reste.

Du point de vue des cultures pratiquées on relève la prédominance des cultures annuelles (céréales) qui occupent 76% de la SAU sur une superficie de 130 ha et avec un rendement moyen de 23 quintaux à l'hectare.

Par ailleurs l'activité d'élevage est également présente dans cet espace agricole particulier malgré l'absence d'informations concernant la dimension et la composition du cheptel. Ce cheptel alimente directement et régulièrement les points de vente et les marchés de la ville. Sans oublier que la commune dispose aussi de quelques unités modernes d'élevage de volaille.

Néanmoins l'agriculture dans le PU s'inscrit largement dans une logique d'autoconsommation malgré l'existence de conditions d'écoulement favorable avec la proximité du souk.

En effet, la plupart des exploitants utilisent des facteurs de production traditionnels et de petites parcelles et ne disposent pas de revenus complémentaires. L'agriculture dominée par les cultures en Bour et les faibles rendements, n'a pas de vocation commerciale et demeure peu intégrée au marché.

Au total la production agricole de l'espace vivrier paraît très modeste ce qui certes est lié aux faibles disponibilités en terres mais aussi et surtout à une faible valorisation des ressources naturelles et humaines.

Néanmoins cet espace continue de jouer un rôle vital dans la survie d'une fraction de la population de la ville. D'après le recensement de 2004 près de 8% de la population active travaille dans l'agriculture.

En conséquence la zone vivrière est incontestablement une zone à protéger dans la mesure où elle constitue une source de revenus pour une large fraction de la population de la ville et contribue à l'amélioration de l'image de marque de la ville.

Pour conclure, la présentation des activités économiques bien que succincte permet de dégager un certain nombre de traits qui caractérisent le profil économique de la ville de Tahla :

L'importance considérable du tertiaire comme élément structurant de l'économie de la ville, une quasi-absence de l'industrie et une prolifération des petits métiers de survie. Ce qui attribue à la ville une caractéristique d'économie sous développée et traduit également le faible pouvoir d'achat de la population locale.

Le **caractère sous développé de l'économie urbaine** est plus évident et plus manifeste quand on considère la qualité des commerces concernés. On note en effet, une absence d'unités commerciales notables (marchés modernes, etc.).

L'espace urbain caractérisé par une **différenciation nette entre les quartiers** de la ville avec d'un côté, le « centre-ville » comme lieu de concentration des commerces et des services et de l'autre côté, des quartiers résidentiels où sont décimées quelques activités (épiceries) ;

L'Etat reste le grand pourvoyeur de l'emploi local, en l'absence de l'investissement privé ;

La ville n'a toujours **pas pu développer une vocation touristique** malgré un vrai potentiel naturel.

4. Les perspectives économiques de la ville de Tahla

Tahla et sa périphérie bénéficient d'une multitude d'atouts et de potentialités capables d'assurer un développement plus affirmé pour toute la zone : un potentiel humain actif important, des terres arables riches et productives, un patrimoine naturel important etc. En outre, la ville a connu, lors des trois dernières décennies, des mutations importantes qui ont influencé sur sa configuration spatiale et généré un dynamisme économique et social sous

l'effet de quelques interventions, notamment sa promotion en municipalité en 1992 et la mise en place de certains équipements d'infrastructure et de superstructure.

L'ensemble de ces facteurs a procuré à la ville un pouvoir d'attraction plus ou moins important et a posé, en revanche, un certain nombre de problèmes, notamment sur le plan de la planification et de la gestion de l'espace.

En effet, en dépit de ce pseudo dynamisme, la base économique locale dénote d'une grande fragilité, tant en termes d'exploitation des ressources naturelles que sur le plan de la productivité.

Ceci dit, la ville se caractérise, sur le plan économique, par une orientation générale vers les activités tertiaires ce qui permet d'attribuer cette vocation affirmée à la ville.

En conséquence, l'analyse sectorielle de la base économique actuelle de la ville nous permet de dégager les potentialités et les limites de développement de chaque secteur et de formuler l'image économique future accompagnée d'une vision stratégique globale pour le développement de la ville.

a) L'agriculture et l'élevage : des richesses à mieux exploiter

En plus des potentialités naturelles dont bénéficie l'aire de l'étude et ses abords, les ressources en eau sont parmi les plus importantes de la province (proximité de 2 barrages et un oued à haut débit). Malheureusement le secteur agricole local ne profite pas de ses potentialités et des retombées d'une modernisation sur la productivité ainsi que de la disposition dans la zone de lieux d'écoulement de ses produits. Par ailleurs, les eaux du barrage Bab Louta sont destinées exclusivement à la satisfaction des besoins en eau potable

Cette agriculture n'a pas permis au secteur d'occuper une place de choix dans la base économique locale. Pourtant, malgré les quelques efforts déployés dans les domaines de la mécanisation des travaux, de la sélection des semences et de l'usage de nouvelles techniques agricoles, les rendements restent, en général, liés et influencés par les conditions climatiques.

L'objectif principal étant, la modernisation des modes d'exploitation et la maîtrise de l'urbanisation dans la ville et sa périphérie.

Les contraintes majeures à ce niveau sont la poussée démographique rapide qui risque de surdensifier les zones rurales et de rétrécir l'espace vivrier marqué par la prédominance des petites exploitations qui entrave le processus d'investissement dans la zone.

Les mesures stratégiques pour lesquelles nous optons dans ce secteur se résument comme suit :

- La prise en compte de la fragilité des milieux et la préservation des ressources en eau, en sol et en biodiversité ;
- L'amélioration des techniques de production et des types de cultures ;
- Le développement des cultures à forte valeur marchandes, notamment l'arboriculture et le maraîchage ;
- La recherche d'autres marchés pour la commercialisation des produits.
- Dans le domaine de l'élevage, il est souhaitable d'améliorer et de développer l'élevage intensif bovin destiné à la production laitière et encourager l'implantation des unités avicoles.

Le type d'aménagement pour ses actions demande un effort d'équipement mais aussi la prise d'initiatives par les populations locales, avec l'appui des ministères concernés.

b) Le tourisme : un secteur prometteur

La région est pourvue de potentialités touristiques assez originales propres à lui assurer une place parmi les villes de la région. Ces potentialités naturelles en grande partie peuvent servir de support d'activités au secteur touristique.

Le projet réalisé par l'un des originaire de la ville est à promouvoir vu sa contribution à l'amélioration de l'emploi et du niveau de vie dans la ville.

Le créneau le plus porteur que la ville pourrait mettre à profit est l'écotourisme. En effet, les environs de la ville recèlent d'énormes potentialités qui gagneraient à être valorisés de manière optimale et rationnelle (les barrages, l'oued, le moyen atlas...).

Mais ces activités requièrent non seulement un aménagement de structures d'accueil mais aussi des activités d'animation et d'accompagnement en mesure d'attirer les touristes.

Il est clair que les potentialités existantes dans les domaines du tourisme et de l'artisanat ne peuvent pas être réalisées efficacement sans une véritable implication de la population locale.

c) *L'industrie agroalimentaire : une aubaine pour la ville*

A l'instar de l'unité semi-industrielle en cours de réalisation, la valorisation de la production agricole de la commune et son arrière-pays représente un créneau au développement économique de la zone.

L'intégration de la production locale dans un système de transformation et de commercialisation des produits locaux à travers des unités agro-industrielles à petite et moyenne échelle, permettrait de donner une nouvelle dimension économique au Moyen Atlas.

La disponibilité de la main d'œuvre et la situation avantageuse de Tahla à proximité de l'importante ville de la région (Fès) confère à la zone une place de choix pour la localisation de ces unités de valorisation.

D. ANALYSE SPATIALE

1. Habitat et paysage urbain

L'organisation de l'espace urbain de Tahla est le résultat du processus des extensions urbaines dans le temps et dans l'espace.

a. La morphologie urbaine

i) Les composantes de l'espace urbain

Tahla dispose de trois entités urbaines qui sont le noyau colonial, les extensions opérées depuis l'indépendance et les rares extensions régulières très récentes.

- **Le noyau colonial** qui occupe une superficie très réduite (environ 30 hectares), est formé majoritairement par des équipements administratifs et quelques logements. Cet espace urbain particulier, est très modeste de par sa taille et les manifestations architecturales des bâtiments qui y sont implantés. Il abrite par ailleurs, la majorité des administrations et services publics de la ville.

Photo 3 : Constructions datant de l'époque coloniale



- **Les extensions opérées depuis l'indépendance** sur environ 260 hectares sont marquées par des formes d'urbanisation à composantes et caractéristiques diverses et spécifiques, comportant majoritairement des zones d'habitat irrégulier en majorité clandestin et d'autres un peu plus régulières ayant les

caractéristiques de l'habitat économique en R+2, réparties en groupements réglementaires, en zones d'habitat non réglementaires très denses installées majoritairement sur des terrains relevant du statut privé et rarement de l'habitat rural en pisé.

La composante Habitat dans la problématique de l'environnement urbain a trait à la densité, au niveau de l'équipement du logement et sa qualité (les matériaux de construction voire même l'architecture). L'habitat non réglementaire et dense constitue une forme de dégradation de l'environnement urbain dans la ville de Tahla. Tahla est passé, entre le début et la fin du 20^e siècle, d'une surface urbanisée de près de 30 hectares en 1954 à plus de 260 hectares actuellement, avec une population qui est passé de 2823 habitants en 1971 à 27.729 habitants en 2014 (Tahla était compté comme douar en 1960). Cette croissance accélérée durant des décennies de turbulences et mutations politiques et sociales et l'absence de réelles politiques urbaines (planification et gestion urbaines), s'est accompagné *par la prolifération d'un habitat irrégulier "clandestin"* et la densification de secteurs urbains importants, en déséquilibre avec l'environnement (quartiers Al Qods, Al Amal, Al Massira, Al Fath, Al Bassatine et Takaddoum), *ce qui a accentué la dégradation de l'identité urbanistique et architecturale*, à l'image de plusieurs villes du Royaume.

La première impression qui ressort à travers la photo aérienne et la restitution est l'absence d'un tissu régulier en termes d'ordonnancements urbains ; Quant à la réalité sur terrain, elle confirme effectivement l'impression relevée sur les

photos aériennes, ladite impression est cependant nuancée par la régularité des alignements uniquement sur les voies principales, à savoir les avenues Al Moukaouama, Tazekka, Atlas et Oued Eddahab.

Photo 4 : Constructions non réglementaires au quartier Takaddoum



Les quartiers d'habitat non réglementaire ont fait l'objet d'opérations de mise à niveau, initiées par Al Omrane et par la commune (INDH).

Lesdites opérations de mise à niveau ont ciblé principalement les quartiers les plus démunis, dont le plus grand linéaire a concerné les quartiers d'Al Qods, Nahda et al Massira, le tableau ci-après montre la répartition du linéaire de voirie réalisée par quartier.

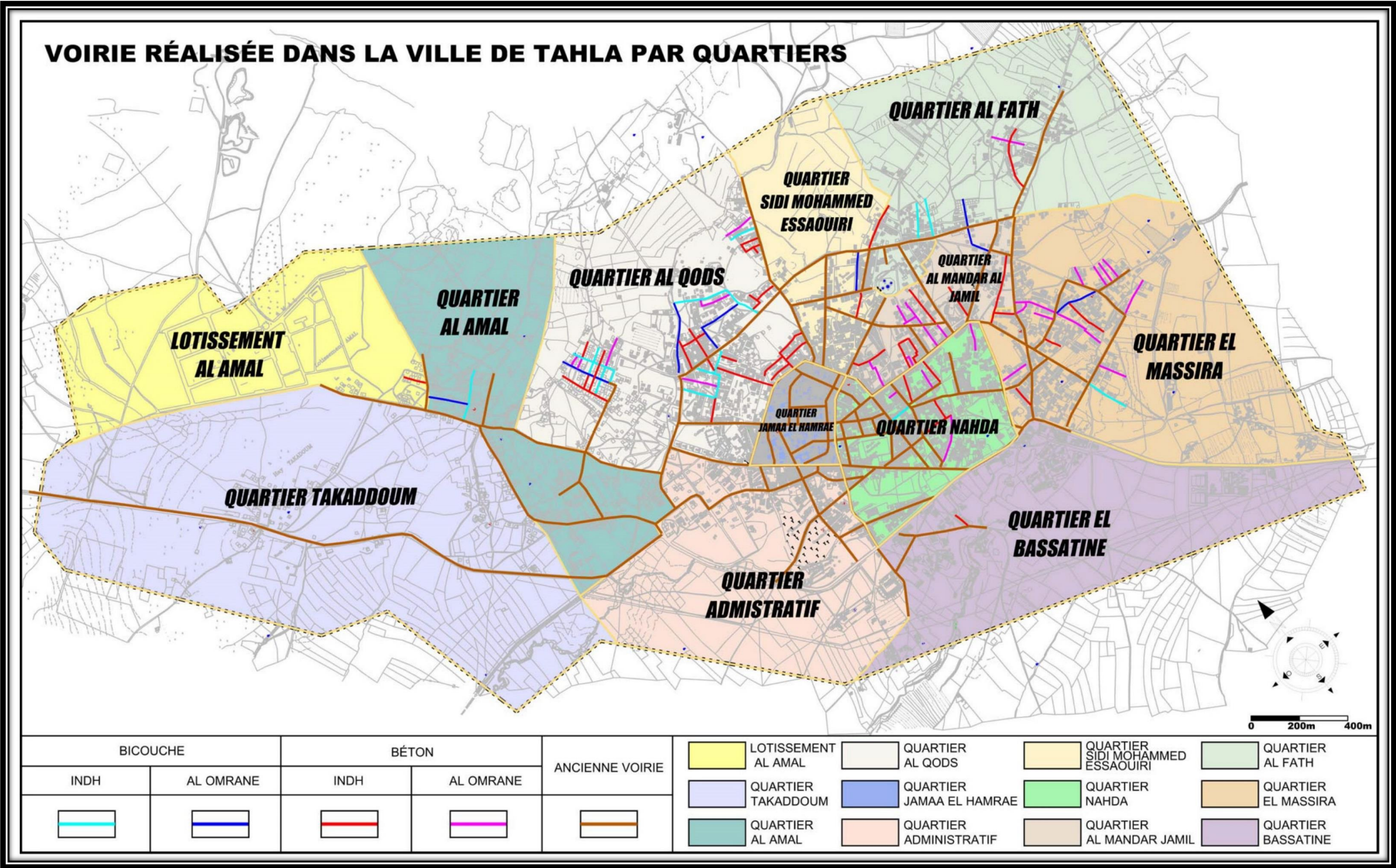
NOM DU QUARTIER	Linéaire de la voirie réalisée par Omrane (Km)		Linéaire de la voirie réalisée par INDH (Km)		Linéaire réalisé des anciennes voies	TOTAL du linéaire de la voirie réalisée (Km)
	Béton	Bicouche	Béton	Bicouche		
LOTISSEMENT AL AMAL	0	0	0,095	0	0	0,095
TAKADDOUM	0	0	0	0	2,74	2,74
AL AMAL	0	0,167	0	0,212	2,26	2,639
AL QODS	0,64	0,8	1,3	1,42	2,85	7,01
ADMISTRATIF	0	0	0	0	2,45	2,45
JAMAA EL HAMRAE	0	0	0	0	3,17	3,17
SIDI MOHAMMED ESSAOUIRI	0	0,16	0,30	0	1,42	1,88
AL FATH	0,142	0,12	0,27	0,30	1,34	2,172
AL MANDAR AL JAMIL	0,596	0,145	1,05	0	1,37	3,161
NAHDA	0,474	-	0,45	0,09	5,20	6,214
EL MASSIRA	1,31	0,188	0,443	0,180	3,60	5,721
EL BASSATINE	0	0	0,06	0	0,864	0,924
TOTAL	3,16 km	1,58 km	3,96 km	2,20 km	27,58 km	38,492

Ainsi, la mise à niveau de la ville de Tahla est différenciée chronologiquement comme suit :

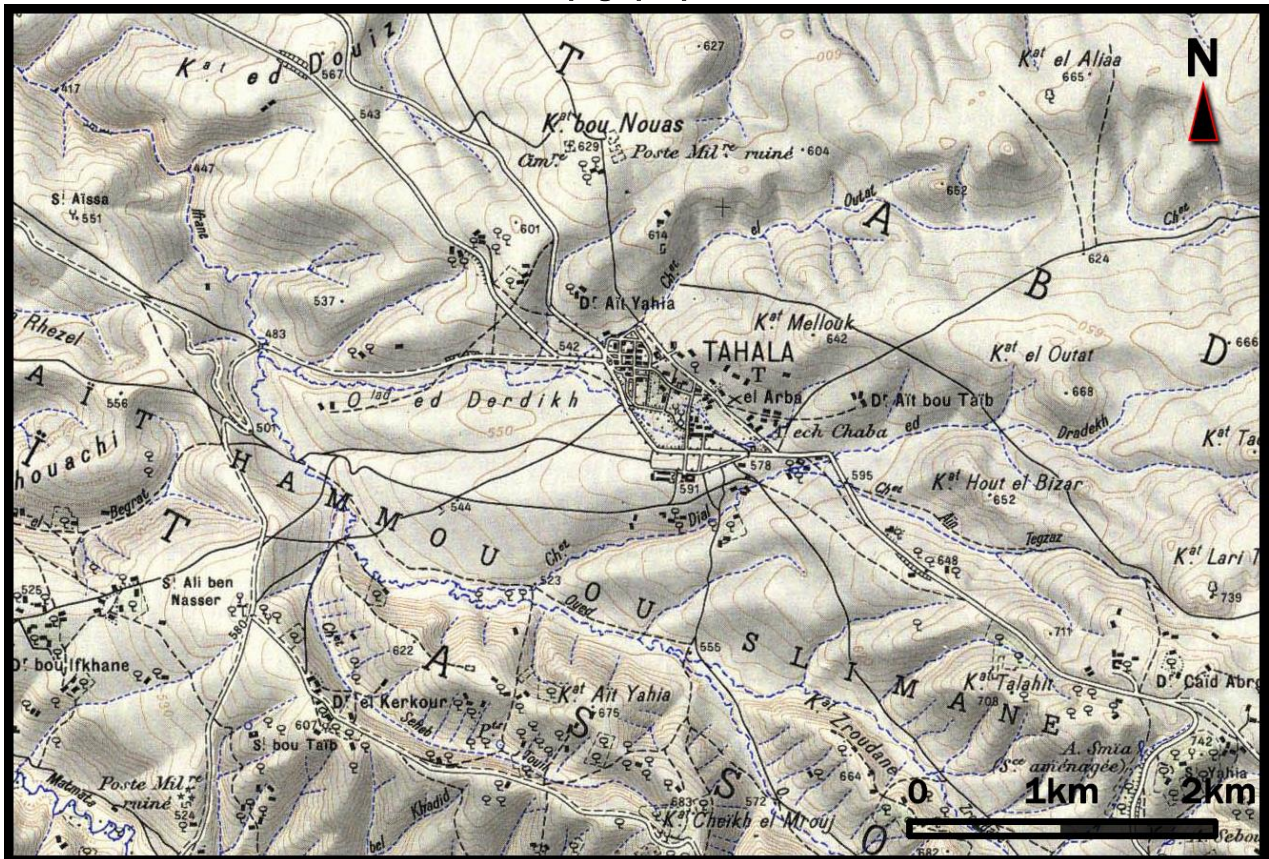
- ✓ La mise à niveau récente de la ville de Tahla a concerné :
 - Le revêtement en bicouche pour les voies carrossables : 3,78 km
 - Le revêtement en béton pour les voies piétonnes : 7,13 km
- ✓ La mise à niveau ancienne de la ville de Tahla a concerné 27,58 km

Si l'on se réfère à l'existant, il reste à compléter la mise à niveau des quartiers Al Fath, Takaddoum et Al Amal, mais aussi les autres quartiers puisque plusieurs ruelles et impasses nécessitent des interventions publiques de mise à niveau. La carte ci-après illustre la mise à niveau par quartier.

Carte 5 : Voirie réalisée dans le cadre de la mise à niveau des quartiers de la ville de Tahla



Carte 6 : Carte topographique datant de 1954

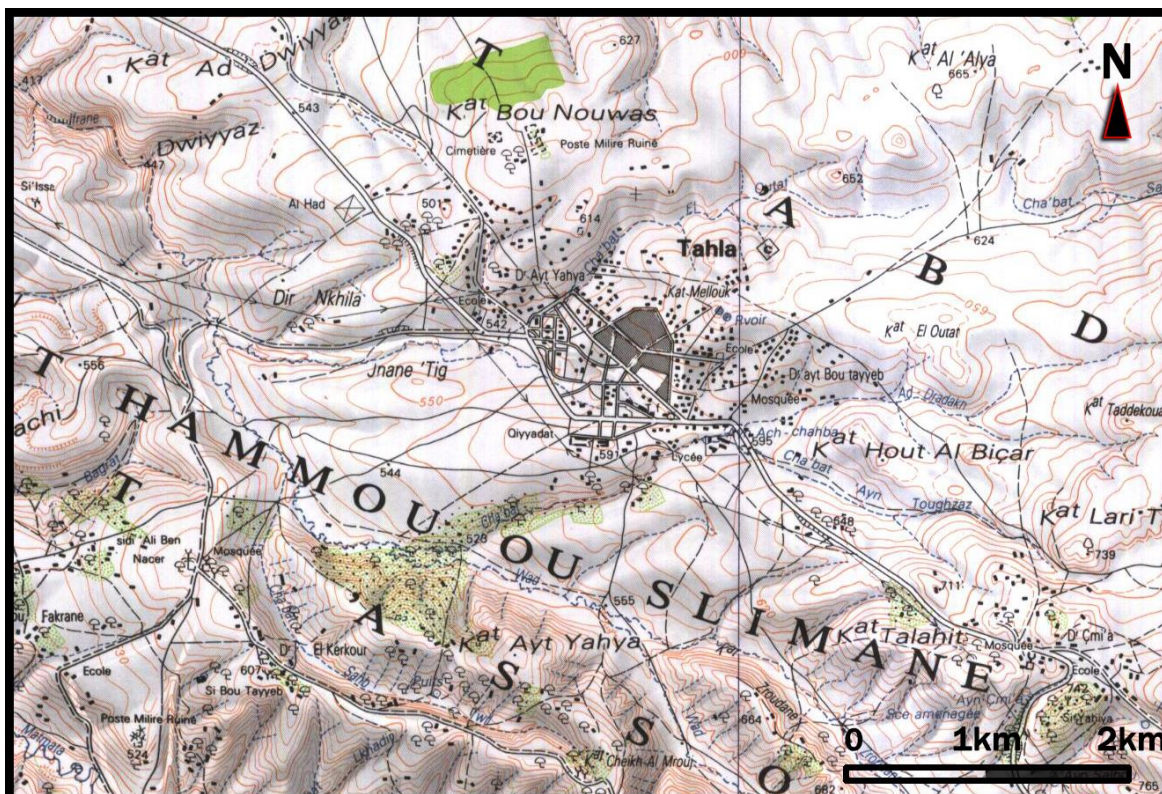


La ville de Tahla sur la carte topographique de 1954 montre qu'elle se limitait au noyau colonial sur une trentaine d'hectares environ, et comptait trois groupement humains installés à l'époque qui selon les informations recueillies auprès de la commune était comme suit :

- Au nord-ouest du noyau colonial était implanté douar Ait Yahia à l'emplacement actuel de Hay Al Amal ;
- A l'est était implanté douar Ait Boutayeb à l'emplacement actuel de Hay Al Massira ;
- Au sud le groupement Dradakh, dénomination déviée d'Oulad Derdikh à l'emplacement actuel de Hay Al Massira ;

Mis à part ces groupements humains, l'on retrouvait quelques constructions à l'emplacement actuel du terrain de football municipal.

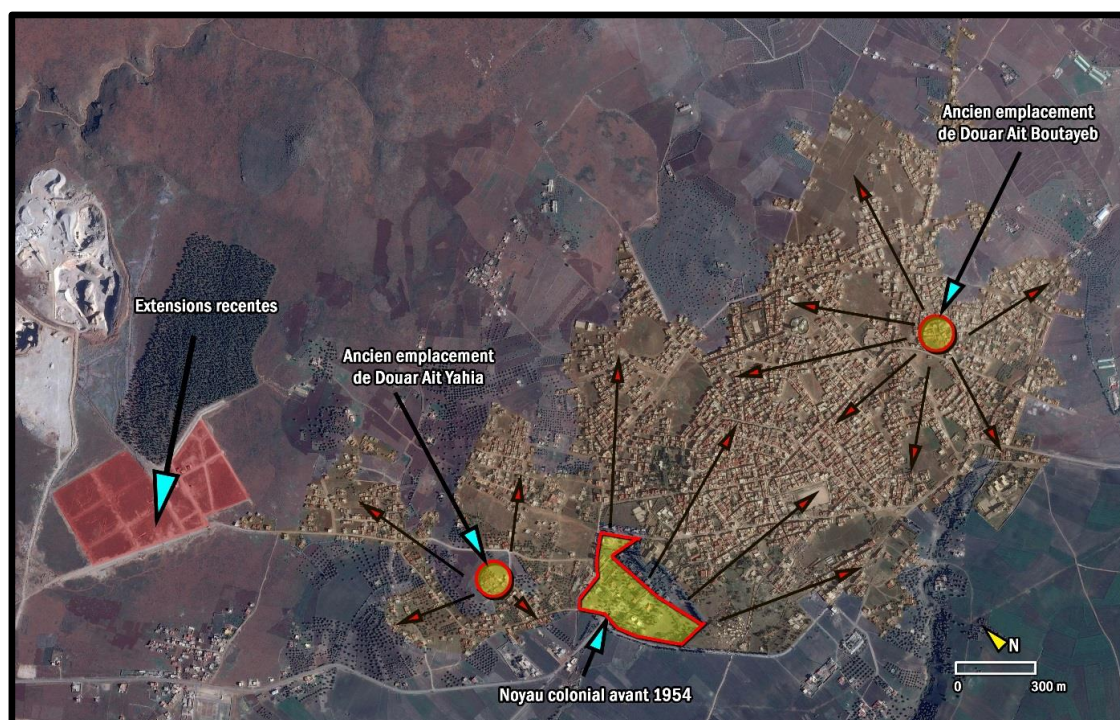
Carte 7 : Carte topographique datant de 1987



La ville de Tahla sur la carte topographique de 1987 montre les extensions opérées principalement vers l'est et le sud-est et le nord-ouest du noyau colonial.

Les extensions régulières très récentes sont très rares et se limitent en une superficie d'environ 24 hectares implantées au nord-ouest de la ville de Tahla, à proximité de la carrière et de la forêt, il s'agit d'un lotissement initié par le holding d'aménagement d'Al Omrane.

Carte 8 : Chronologie des extensions urbaines de la ville de Tahla depuis 1954



ii) Contraintes et dysfonctionnements de l'espace urbain

Les caractéristiques urbanistiques, socioéconomiques, techniques, démographiques et celles relatives à l'habitat font ressortir des différenciations entre les quartiers et des dysfonctionnements à l'échelle de la ville. Leur combinaison permet de dégager une image de la morphologie spatiale et sociale de la ville et de révéler des disparités notables entre les différents secteurs urbains.

Le contexte général du développement de la ville de Tahla caractérisé d'une part, par la croissance démographique très rapide, alimentée par l'exode rural et d'autre part par l'incapacité à offrir au même rythme les conditions d'un développement urbain maîtrisé, explique l'ampleur du développement spatial de la ville par rapport au contenu humain.

De par sa nature plus ou moins spontanée, l'urbanisation actuelle de Tahla et son extension peuvent être à l'origine d'un surcoût des aménagements et des équipements, nécessitant une maîtrise de l'urbanisation. Ces surcoûts se manifestent essentiellement au niveau de l'infrastructure et du transport. Ce problème est accentué par le déséquilibre très prononcé dans la répartition des équipements économiques, et socio collectifs, qui sont comme nous l'avons déjà signalé, fortement concentrés dans le « noyau colonial ».

Aussi, la tendance à *la généralisation de l'utilisation des matériaux modernes et de l'habitat économique collectif* ou auto-construit à l'exception de certains équipements publics et logements pavillonnaires hérités de l'époque coloniale qui présentent une morphologie de la construction semblable à la production en France de l'époque, à savoir des pavillons avec des combles, une toiture en pente et des tuiles rouges. A l'instar des autres villes marocaines, ladite généralisation a contribué à « formater » le mode de production des constructions qui reste dépourvu de toute esthétique ni richesse architecturale.

b. Caractéristiques de l'habitat

Comme beaucoup de villes marocaines, Tahla dispose de ce qu'on appelle communément le « centre-ville » englobant le quartier administratif ou ancien noyau colonial (Hay Idari) et ses alentours immédiats (Jemaâ Hamra et Melaab Riyadi). Les constructions

s'inscrivent dans une structure viaire hiérarchisée, forment des groupements compacts de constructions destinées à l'habitat, et à quelques équipements publics et collectifs.

A l'opposé du noyau colonial, les quartiers sont plus peuplés et plus diversifiés (Takadoun, Qods, Amal, Al Massira et Al Fath). Ces quartiers composés pour l'essentiel des extensions survenues récemment notamment grâce aux apports de l'émigration, souffrent de plus en plus des retombées de la densification de l'habitat et de la paupérisation de contenu humain. Le cadre bâti y représente des aspects divers (habitat semi rural, économique précaire et économique amélioré et villa) qui résultent de l'évolution de l'urbanisation jusqu'à maintenant.

i) Les résultats du RGPH 2014

Les principales caractéristiques de l'habitat de la ville selon les derniers résultats du RGPH 2014, méritent une attention particulière dans la mesure où elles nous renseignent sur certaines caractéristiques importantes de l'habitat dans la ville.

Au niveau de ce secteur, les différents types de logement composant le parc logement de la commune selon le RGPH2014, *dominés par le type « maison marocain »*, sont relatés dans le tableau suivant :

Tableau 27: Répartition des logements selon la typologie

Type de logement	%
Villa ou étage villa	2,4
Appartement dans immeuble	0,4
Maison marocaine	94,9
Habitat sommaire	1,1
Logement rural	0,2
Autre	1,0

Les logements dans la commune sont de plus en plus vieillissant puisque presque 60% ont un âge supérieur à 20 ans.

Tableau 28: Répartition des logements selon l'ancienneté

Ancienneté du logement	%
Moins de 10 ans	14,5
10 à 20 ans	26,4
20 à 50 ans	54,6
50 ans et plus	4,6

Source : RGPH 2014

Les logements sont à grande partie de taille moyenne avec plus de 58,1% de logements sont composés de 3 pièces et moins.

Le statut d'occupation des logements par les ménages est dominé par les propriétaires avec 69% des ménages suivi par les logements locataires avec 19,5% et enfin par le statut gratis avec 7,7%.

Tableau 29: Répartition des logements selon le statut d'occupation

Statut d'occupation du logement	%
Propriétaire	72,1
Locataire	19,9
Autre	8,0

Source : RGPH 2014

La répartition des logements selon les équipements de base montre que la majorité de ses logements contiennent des cuisines avec 92,1%, des WC avec 97,4% et de bain moderne ou douche avec 48,8%.

Tableau 30: Répartition des logements selon les équipements

Equipement de logement	%
Cuisine	97,4
Toilette	99,6
Bain ou douche	73,7
Electricité	95,6
Eau courante	94,3

Source : RGPH 2014

Il faut signaler qu'il y a *une amélioration quant aux équipements des logements* en comparaison avec le RGPH 2004 et notamment en ce qui concerne le raccordement des ménages aux réseaux d'eau potable et celui d'électricité avec respectivement 89,2% et 91,3%.

ii) Les données communales

Les données communales dont on dispose concernent le mouvement de construction « légal » à travers les autorisations de construire délivrées par la commune depuis 2006.

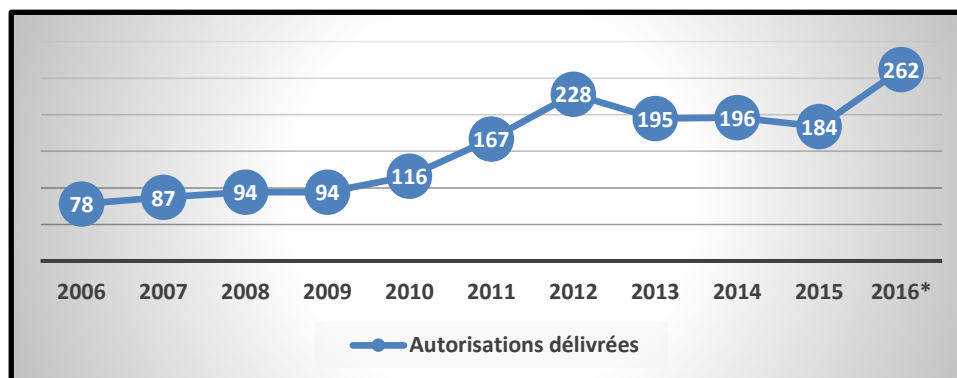
Tableau 31: Evolution des autorisations de construire délivrées

Année	Autorisations délivrées
2006	78
2007	87
2008	94
2009	94
2010	116
2011	167
2012	228
2013	195
2014	196
2015	184
2016 jusqu'à 14/05	97
2016* (estimé)	262*
Total	1.536

Source : Service Technique Communal 2016

L'évolution du nombre d'autorisations délivrées par la commune a connu une amélioration sensible 2011.

Graph 17: Evolution des autorisations délivrées



La répartition des autorisations délivrées par la commune depuis 2011 (1.070 autorisations) selon les quartiers montre *une concentration* de celles-ci dans les quartiers de *Fath, Qods et Massira* avec un peu plus de 76%.

Tableau 32: Répartition des autorisations selon les quartiers

Grand Quartier	Part (en %)
Centre de Tahla	1,4
Amal	7,9
Taqadoum	2,0
Nahda	6,4
Massira	18,9
Fath	34,6
Qods	22,8
Grandes avenues	4,9
Autre	1,3
Total	100,0

Source : Service Technique Communal 2016

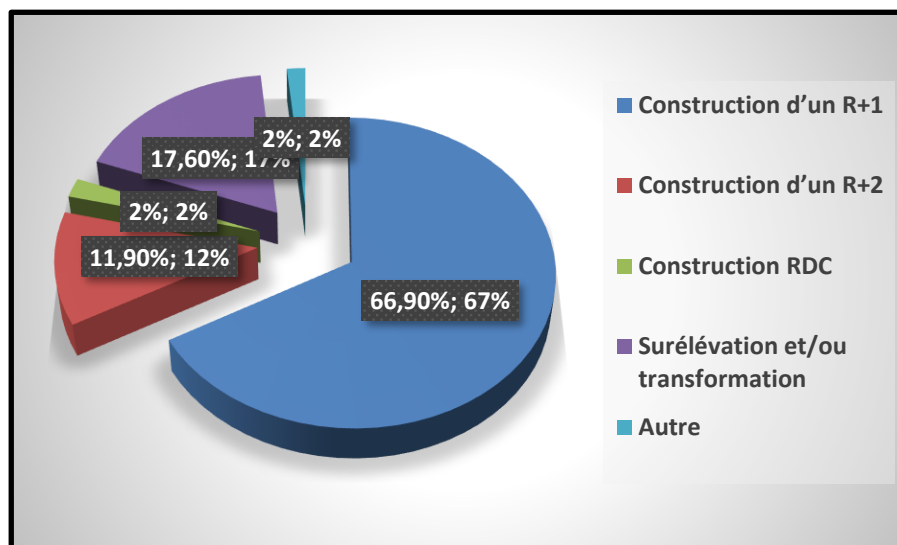
La répartition de ses autorisations selon la nature montre *une importance des autorisations délivrées pour la construction de type R+1* avec presque 67%. Aussi le nombre important des autorisations de surélévation et de transformation délivrées par montre le recours à la construction par étape et qui dénote de la modestie des moyens de la population locale.

Tableau 33: Répartition des autorisations selon leur nature

Nature de l'autorisation	Part (en%)
Construction d'un R+1	57,0
R+1 avec locaux professionnels au RDC	6,1
R+1 avec ou sans sous-sol	3,8
Construction d'un R+2 avec ou sans SS	5,3
R+2 avec locaux commerciaux	6,6
Construction RDC	2,0
Surélévation et/ou transformation d'un étage	17,6
Villa	0,6
Autre	1,0
Total	100,0

Source : Service Technique Communal 2016

Graphe 18: Répartition des autorisations selon la nature



En ce qui concerne les autorisations de lotissement, à part celle demandée et attribuée au groupement Al Omrane en 2008, à notre connaissance aucune autorisation n'a été accordée jusqu'à présent.

c. Le patrimoine architectural

La ville de Tahla à l'inverse de plusieurs villes marocaines, ne dispose pas d'un important patrimoine architectural et urbanistique, il se limite à quelques constructions héritées de l'époque coloniale.

Parmi les édifices ayant une valeur architecturale et patrimoniale certaines, on dénombre l'ancien siège du Pachalik et quelques bâtisses (pavillons) hérités de l'époque coloniale.

i) Les édifices repères de la ville

Le plus important édifice dans la ville est incontestablement l'ancien siège du pachalik. En effet, situé à l'entrée de la ville dans un site stratégique cet équipement constitue le repère majeur de Tahla. Il est aussi situé dans un terrain boisé faisant partie d'un titre foncier domanial, qui mérite un aménagement paysager, d'autant plus que ce bâtiment a été identifié comme étant le siège du futur commissariat de police.

Le stade municipal ou Malaab Riyadi est l'un des plus vieux équipements de la ville situé dans l'un des quartiers les plus animés. Cet équipement mérite ainsi une réhabilitation, il en est de même pour les espaces limitrophes. De même pour la mosquée « Jemaâ Hamra » qui est une mosquée symbolique pour la ville de Tahla.

ii) Les bâtisses vacantes

On dénombre plusieurs bâtisses soit vacantes, soit abandonnées appartenant au domaine privé de l'Etat et dont la réaffectation nous semble impérative.

Une réaffectation de ses bâtisses en équipements administratifs ou socio collectifs, leur donnerait indéniablement une valeur qui en plus de leur localisation privilégiée, sont construites dans un style provençal, leur garantissant une solidité et une adaptabilité au climat de la région.

En effet, ses bâtisses initialement destinées à l'habitation sont de deux types : la maison à alignement sur rue et la maison en retrait ou avec véranda qui se résume à une galerie légère, édifiée au pourtour de certaines habitations.

C'est le deuxième type qui est le plus fréquent dans le noyau colonial de Tahla et se caractérise par la faible hauteur de son mur de clôture, ne dépassant pas 1,20 m. La disposition intérieure très simple, est devenu inopportune pour l'habitat moderne.

La réaffectation de ces bâtisses en logement de fonction après restauration peut aussi être une alternative, empêchant leur dégradation et leur utilisation en dépotoirs.

iii) La valorisation du cadre bâti

La valorisation du cadre bâti en général de la ville de Tahla doit passer par les mesures suivantes :

- L'adoption d'un référentiel en termes de détails architecturaux et architectoniques pour aboutir à un cachet architectural spécifique à la ville ;

- La poursuite de l'effort déjà engagé dans la mise à niveau des différents quartiers, mais également dans la gestion de l'utilisation des façades (panneaux publicitaires, surcharges,) ;
- La sensibilisation des différents acteurs dans l'acte de bâtir aux techniques de construction et au respect lors de l'exécution des règles de l'art en termes d'assainissement, d'étanchéité, d'économie d'énergie... ;
- La réhabilitation fonctionnelle des bâtiments ou bâtisses anciennes dans un souci de perdurer une architecture originelle qui est à la base de la création de la ville. De même, le noyau colonial qui est une structure héritée est appelé à être dépoussiéré par des actions de délocalisation des activités et occupations nuisibles ;
- La structuration paysagère et architecturale des axes importants par des ordonnancements architecturaux prenant en compte le patrimoine de la région.

2. Espaces publics

Pendant plusieurs décennies, l'aménagement et la gestion des espaces publics ont été principalement envisagés sous un angle technique et fonctionnel. Leur conception et leur gestion étaient assurées par des techniciens soucieux principalement des questions de circulation. Il faut attendre les années 1970 pour que ces espaces soient reconnus comme un enjeu à la fois urbain et social dont le succès se mesure aux usages.

En effet, après le succès de plusieurs expériences, de nombreuses villes se sont engagées dans la requalification de leurs espaces publics, avec des objectifs divers comme par exemple l'amélioration de l'attractivité du centre et l'image de la ville.

Depuis deux décennies, on observe à la fois une diversification des acteurs impliqués et un renouvellement des méthodes de conception et de gestion qui passe par une ouverture des administrations municipales en direction de la société civile et des habitants.

Ces démarches institutionnalisées ne doivent, cependant, pas faire oublier les initiatives plus spontanées, et souvent plus créatives, d'acteurs locaux qui se mobilisent pour leur cadre de vie, que ce soit des associations d'habitants, des commerçants, des artistes ou des professionnels de l'urbain.

C'est entre autres sur ces coopérations, qu'elles soient suscitées par la puissance publique ou qu'elles proviennent directement d'initiatives privées, que se focalise ce chapitre dans la mesure où élus, administrations, associations ou simples citoyens peuvent proposer et débattre sur les formes et les fonctions de certains espaces publics.

a. Espaces de circulation et de stationnement

i) Notions générales

Conscient de l'importance des liens entre urbanisation et mobilité, la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur a élaboré une Stratégie Nationale des Déplacements Urbains (SNDU) qui ambitionne d'améliorer à la fois les pratiques de planification de la mobilité urbaine et la gestion des systèmes de déplacements urbains.

Afin d'accompagner cette stratégie, la Direction de l'Urbanisme du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace a élaboré un guide d'aménagement et d'exploitation de l'espace public pour une meilleure gestion des déplacements urbains.

Ce guide permet d'établir un corpus méthodologique et certaines références susceptibles de guider l'intervention des Agences Urbaines dans le cadre de l'élaboration des projets et de leur collaboration avec les Collectivités Locales qui assument la réalisation, l'entretien et l'exploitation des espaces de voirie de nos villes.

Ainsi quelques données lexicales ont été précisées et dont nous paraissent opportun de citer pour garantir l'usage d'un langage commun⁵.

L'espace public : il rassemble tout ce qui est accessible au public et est affecté aux circulations, aux loisirs (parcs), à des activités mobiles (étals de marché, stands de communication, etc.) et aux différents usages et équipements qui accompagnent les différentes fonctions. Il comprend le domaine public ainsi que les parcelles privées ouvertes au public.

La voie publique : elle comprend toutes les superficies dédiées aux circulations publiques de toute nature. Elle peut également comprendre des propriétés privées sur lesquelles s'appliquent les règles générales de la circulation (rues de lotissement non versée au domaine public, passage sous arcade prise sur domaine privé, ...). Elle comprend (la chaussée, les voies de circulation, le trottoir, les aires de stationnement...).

La signalisation routière : Elle traduit les usages obligatoires ou indicatifs qui complètent ou dérogent aux règles générales de la circulation routière. Elle comprend : la signalisation verticale, la signalisation lumineuse et la signalisation horizontale ou marquages routiers.

ii) La circulation et le stationnement à Tahla

La circulation occupe une place importante dans le paysage quotidien de Tahla surtout aux moments de grande affluence comme les jours du souk. Cependant, l'insuffisance des moyens mobilisés, l'état dégradé de l'infrastructure viaire existante et le peu d'intérêt porté à la question par les acteurs concernés, ne peuvent assurer une bonne gestion de la circulation surtout avec l'augmentation continue de la motorisation dans la ville.

⁵ Direction d'Urbanisme : « Guide d'aménagement et d'exploitation de l'espace public » Rabat, 2010.

En effet, dans certaines voies de la ville, les flux de déplacements (automobiles, piétons et marchands ambulants) envahissent très vite *l'espace public dont la structure et la forme sont de plus en plus insuffisants au trafic automobile.*

Photo 5 : Congestionnement de la circulation en face du marché couvert



La ville de Tahla compte un noyau très animé délimité par les voies suivantes :

- Avenue Oued Eddahab ;
- Avenue du 3 mars ;
- Avenue Annasr ;
- Tronçon de l'Avenue Atlas compris entre l'Avenue Annasr et l'Avenue Oued Eddahab.

Cette zone compte des activités commerciales et de services qui se concentrent principalement dans les voies ou les tronçons des voies ci-après :

- Avenue Al Moukaouama ;
- Avenue Tazekka ;
- Avenue Atlas ;

- Avenue Oued Eddahab.

Dans ces voies, cette situation se traduit rapidement par une congestion du trafic renforçant le sentiment d'insécurité et accentuant les nuisances causées aussi bien à la population riveraine qu'aux usagers.

L'état de la circulation à Tahla dégrade de plus en plus les conditions de vie de la population locale qui a clairement exprimé son insatisfaction croissante à l'égard des dysfonctionnements observés durant des périodes de la journée.

La rationalisation de la mobilité urbaine est devenue une nécessité dans certaines artères de la ville et ceci à travers l'adoption de plusieurs mesures comme :

- Une modification des attitudes de la population (conducteur, piéton et marchand ambulants) au respect des lieux réservés à chacun des usagers ;
- Une hiérarchisation du réseau pour garantir une bonne distribution des flux dans la ville ;
- Une séparation spatiale des différentes demandes de transport (petit et grand taxi, transport mixte et transport interurbain) ;
- Une régulation des trafics à l'aide d'une signalisation adéquate ;
- Un aménagement de plusieurs parkings pour éviter le stationnement sur les voies déjà étroites.

Cependant, il faut signaler que la mise en œuvre de ses mesures sur le terrain se heurte le plus souvent à des difficultés liées à certaines pratiques inadéquates, en matière d'aménagement et d'exploitation de la voirie urbaine, comme le non-respect par les commerçants dans la pratique de leur activité et son extension sur l'espace public.

b. Les voies à forte publicité

La ville de Tahla dispose d'un appareil économique relativement diversifié mais très peu dynamique. Les activités de production sont négligeables, alors que le tertiaire et en particulier

les activités de services et de commerce de détail connaissent une véritable prolifération, ce qui vient combler le déficit des secteurs structurés.

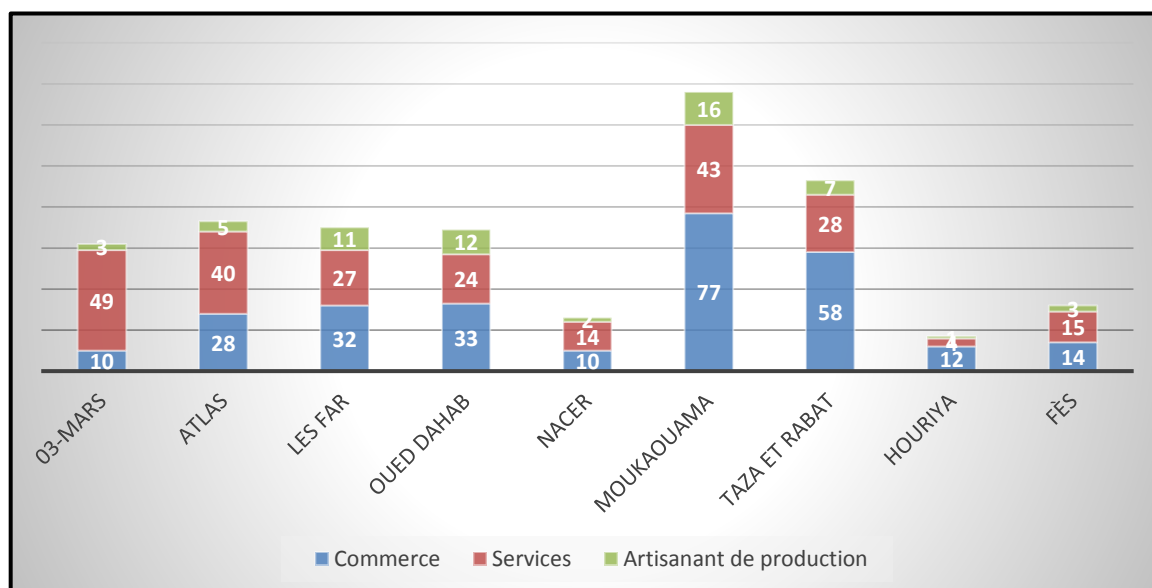
En parallèle à la congestion de la circulation dans le centre de la ville de Tahla causée par une importante concentration des activités économiques dans ledit centre, il a été dressé un tableau à partir d'un dénombrement de ces activités en 2016, qui donne la répartition suivante sur les artères :

Tableau 34 : Répartitions des unités économiques selon la nature et les principales artères du centre-ville

Désignation	Commerce (Alimentation, Habillement et équipements et autres)	Services (domestique, transport et annexes, restauration et autres)	Artisanat de production	Total
3 Mars	10	49	3	62
Atlas	28	40	5	73
Les FAR	32	27	11	70
Oued Dahab	33	24	12	69
Nacer	10	14	2	26
Moukawama	77	43	16	136
Taza et Rabat	58	28	7	93
Houriya	12	4	1	17
Fès	14	15	3	32
Total	274	244	60	578

Source : Dénombrement activités 2016

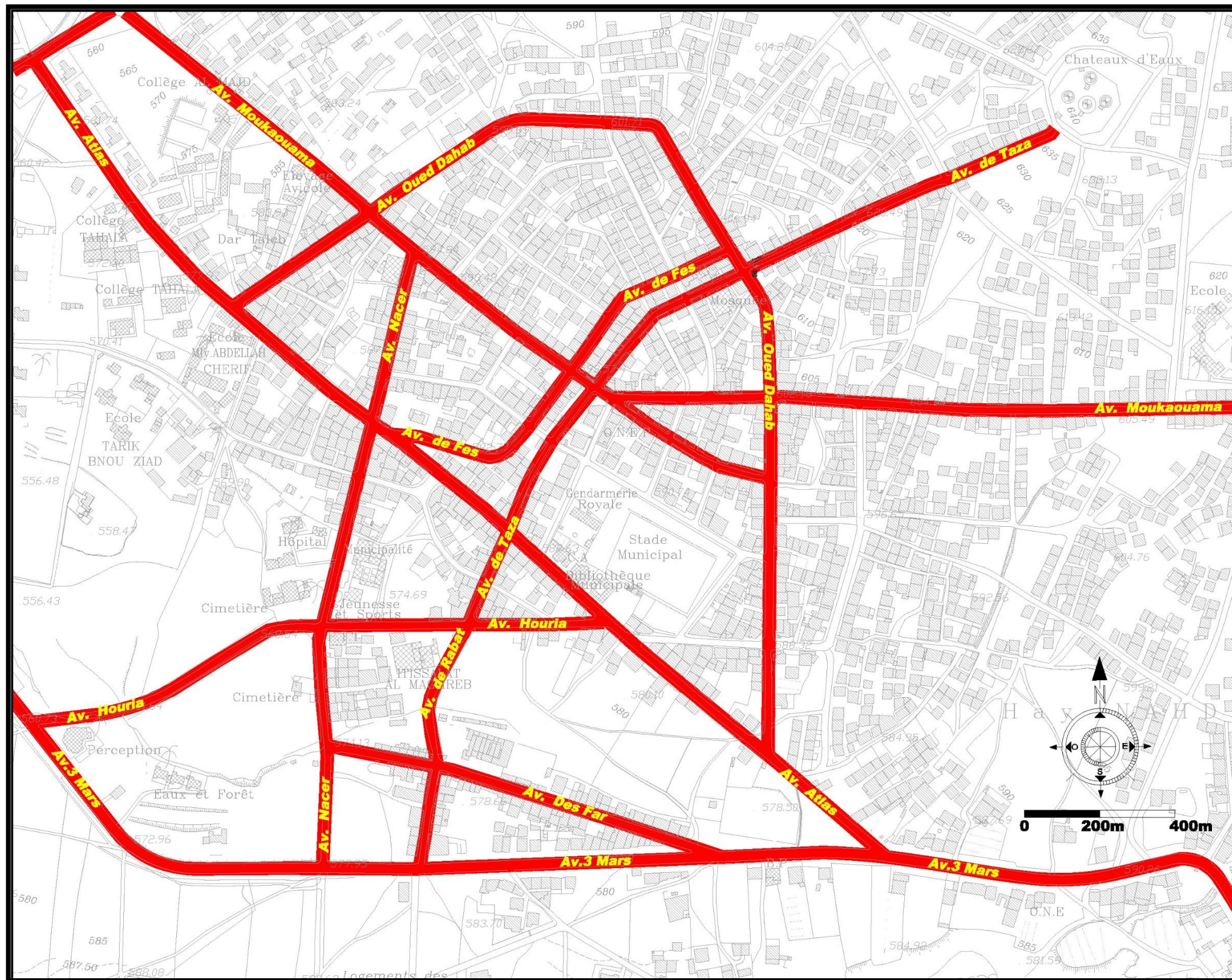
Graphe 19 : Répartition des activités économiques au centre-ville de Tahla



Du tableau ci-dessus, se dégagent trois tendances essentielles : l'importance des services (soit 42% du total des activités économiques), la faible part des activités de production (10%) et le gonflement relatif des activités de commerce (47%).

Cependant, le classement qui vient d'être établi ne doit pas masquer certains traits d'ensemble des structures commerciales qui révèlent une grande précarité caractérisée par la faiblesse des chiffres d'affaires réalisés. Il s'agit de petites unités de commerces d'alimentation et d'habillement et dans certains cas de services de petite taille, qui s'adressent à une population au pouvoir d'achat très limité. Les unités de taille acceptable (grossistes et demi-grossistes) sont très peu importantes.

Carte 9 : Situation des artères commerciales du centre-ville de Tahla



On notera aussi la forte concentration spatiale de la plupart des activités qui sont regroupées pour l'essentiel dans les artères (Moukawama, Atlas, FAR, Oued Dahab, Mokaouama, Taza-Rabat, Nasr, Houria et Fès) avec plus de 60% des activités de commerce de l'ensemble de la ville.

La répartition détaillée dans ses artères de ses activités commerciales, de services et d'artisanat de production figure dans le tableau suivant :

Tableau 35 : Répartitions des unités économiques selon la nature dans les principales artères du centre-ville

Désignation	3 mars	Atlas	FAR	Oued Dahab	Mokawama	Taza-Rabat	Nacer	Houriya	Fès	Total
Alimentation										
Epicerie	3	8	12	12	15	13	2	2		67
Boucherie		2		1	4	1				8
Fruits et légumes		2		1	4	2				9
Volailles et poissonnerie		1		2	4	2			3	12
Total Alimentation	3	13	12	16	27	18	2	2	3	96
Habillement										
Vêtement et chaussures		4	1	10	22	20	1	5	8	71
Total Habillement		4	1	10	22	20	1	5	8	71
Equipement et Autre										
Droguerie	5	2	13	4	7	4				35
Vente d'électroménager et meubles		1		1	4	5	3	1		15
Vente de produits de beauté pour femmes		3	1		3	1	1		1	10
Bijouterie		4			3			3		10
Vente de pièces détachées	2		4			1				7
Papeterie		1		1	3	2				7
Vente d'ustensiles de cuisine					4	5	2			11
Autre			1	1	4	2	1	1	2	12
Total Equipement et Autre	7	11	19	7	28	20	7	5	3	107
Total commerce	10	28	32	33	77	58	10	12	14	274
Service domestique										
Salon de coiffure		5	5	2	4	5	3		2	26
Réparation des appareils	1	1		1	6	1	2		1	13
Labo-photos		2		2	1	1				6
Autre	1	1		2	3	2				9
Total Service domestique	2	9	5	7	14	9	5		3	54
Transport et Annexes										
Mécaniciens	21	1	1			1			1	25
Tôliers, électricien auto	2			1						3
Cyclistes		1	1	1				1		4
Lavage, auto-école, station essence	5							1		6
Autre						2				2
Total Transport et Annexes	28	2	2	2		3		2	1	40

Source : Dénombrement activités 2016

Suite tableau 34 : Répartitions des unités économiques selon la nature dans les principales artères du centre-ville

Désignation	3 mars	Atlas	FAR	Oued Dahab	Mokawama	Taza-Rabat	Nacer	Houriya	Fès	Total
Restauration et Autres										
Café	9	14	5	8	9	6	4	1	3	59
Snack et restaurant	1	1	11		2	2				17
Crèmerie	1	4		2	3	2			1	13
Téléboutique	2	7	2	3	3	2	1			20
Pharmacie	1	2			2	1	1		1	8
Four, pâtisserie, minoterie artisanale	1	1		1	1	2			1	7
Cyber, salle de jeux et de sport	1		1		2	1	1		2	8
Banque, transfert d'argent	2				2			1		5
Autre	1		1	1	5		2		3	13
Total Restauration et Autres	19	29	20	15	29	16	9	2	11	150
Total service	49	40	27	24	43	28	14	4	15	244
Artisanat de production										
Menuisier, fabricant meuble		3	7	6	8	3		1	2	30
Tailleur traditionnel et moderne		2	1	5	5	4	2		1	20
Soudeur	3		3	1	3					10
Total artisanat de production	3	5	11	12	16	7	2	1	3	60
Total général	62	73	70	69	136	93	26	17	32	578

Source : Dénombrement activités 2016

La répartition selon le type d'activité dans les artères les plus animées fait ressortir les constats suivants :

- Deux activités sont omniprésentes dans toutes les artères du centre de la ville de Tahla à savoir les épiceries et les cafés (ses artères comptent 59 cafés contre 77 cafés et 67 épiceries contre 140 recensés dans toute la ville de Tahla) ;
- Quelques activités sont fortement représentées dans des quartiers et pas dans d'autres, ce que l'on peut qualifier de spécialisation de certaines artères dans des activités spécifiques comme par exemple : le commerce des vêtements dans les avenues Taza, Moukawama et Oued Dahab ; les mécaniciens dans l'avenue 3 Mars et les bijoutiers dans les avenues Atlas et Moukawama.

c. Les places

La place est un espace public tant par ces caractéristiques (domaine public non bâti) que par ses usages (espace de circulation et d'interaction, lieu de promenade). Mais la place est également un espace public particulier visuellement enfermée entre les bâtiments et dont étendue surfacique l'emporte sur ses dimensions linéaires.

La place est ainsi un lieu de circulation, mais surtout un espace public dédié au repos des piétons, propice aux rendez-vous, aux petits et grands rassemblements.

De ce fait, la place est également une scène idéale pour la représentation collective de la société urbaine.

Dans la ville de Tahla hormis deux petites placettes situées en face du siège de la commune et du marché couvert (PI23 et PI24bis1 selon le plan d'aménagement), l'on ne trouve pas de place aménagée dédiée à cette fonction et dotée du mobilier urbain adéquat. Néanmoins, des avenues animées et plusieurs terrasses de cafés essayent de combler la fonction urbaine que remplissent les places publiques.

De ce fait la création de places ou du moins de petites places s'avère indispensable, surtout pour une population très jeune et féminine incapable d'utiliser les terrasses des cafés.

En effet, à la lumière des discussions avec les gestionnaires locaux de la ville, la création de plusieurs placettes à proximité des mosquées pourrait jouer une double fonction à savoir une fonction place publique et un lieu destiné à l'installation temporaire dans la journée de certains marchands ambulants, empêchant ainsi leur concentration aux alentours du marché municipal.

d. Les espaces verts

L'espace vert est une composante importante de l'espace urbain, dont la définition est sans cesse en évolution.

Mais l'on peut définir l'espace vert comme étant un espace dont la terre est recouverte en majeure partie d'un tapis végétal et comporte des plantations d'arbres et arbustes.

Pour ce qui est des espaces verts, force est de constater qu'à l'image des places publiques quelques minuscules espaces verts existent dans la ville de Tahla.

La création des espaces verts dans la ville de Tahla ne représentait pas une priorité, durant la dernière décennie, à cause peut être de l'existence à la périphérie de la ville d'un important patrimoine paysager et forestier.

3. Infrastructure de base : des insuffisances remarquées

a. Le réseau de voirie et transport

En matière d'infrastructure routière, la commune dispose d'un réseau routier comportant trois voies classées :

- La première route provinciale RP n°5407 vers le nord-ouest, relie Tahla à la route nationale RN n°6, Fès-Taza au point nommé « Chbabat » ;
- La seconde route provinciale RP n°5407 vers le sud-est relie Tahla à Ribat Kheir en passant par Zrarda.
- La troisième route provinciale RP n°5405 relie Tahla à la route nationale RN n°6, Fès-Taza aux points nommés « Ain Boumassail » et « Matmata » ;

L'ensemble de ce réseau routier se trouve dans un état moyen. Une rénovation s'avère vitale pour le désenclavement de cette zone, tant d'un point de vue social, qu'économique, commercial et humain.

Pour ce qui est du réseau routier urbain, il se compose de 79 kilomètres dont seulement 49% est goudronné. Cependant, ce réseau subit une dégradation rapide à cause de la topographie difficile dans quelques quartiers et de l'absence de système de drainage des eaux pluviales ainsi qu'au processus de construction dans la ville.

Les moyens de transport utilisés sont principalement les grands taxis avec 50 voitures suivi par le transport mixte avec 8 unités et enfin par les cars de transport qui sont au nombre de 9 autocars (4 font départ de Tahla et 5 y transitent seulement). La ville dispose uniquement de deux petits taxis (joignable par téléphone). La commune souffre de l'absence de transport intra-urbain collectif et d'une gare routière.

b. *Le réseau d'eau potable*

En matière d'alimentation en eau potable, l'ONEE a pris en charge l'alimentation de la commune en eau potable depuis 1991. Le réseau, d'une longueur d'environ 71 km, est en bon état et l'alimentation se fait à partir de 4 châteaux d'eau. Le taux de branchement de ménages en eau potable dans la commune atteint 94,3% selon les résultats du RGPH de 2014 et le taux de couverture est de 100%.

c. *Le réseau électrique*

La gestion du réseau électrique dans la commune, est assurée par l'ONEE. Le taux de branchement des ménages est très satisfaisant et atteint 95,6%. Cependant l'alimentation en électricité souffre de coupures de courant fréquentes spécialement en été, causées par l'état vétuste du réseau et par la faiblesse de la puissance du courant électrique mis en service.

d. *Le réseau d'assainissement liquide*

i) Le réseau d'assainissement liquide

Il a connu une amélioration significative ses dernières années et le taux de raccordement des ménages a atteint 87% selon le dernier RGPH de 2014. Cette proportion différenciée selon les quartiers, varie entre 30% à 98%. Néanmoins la nature de ce réseau qui ne prévoit pas l'évacuation des eaux pluviales reste inefficace lors des grandes pluies.

Actuellement la charge de l'assainissement a été déléguée à l'ONEE qui se charge des travaux d'amélioration dudit réseau et la réalisation et la gestion de la station de traitement des eaux usées.

Selon le RGPH 2014, le mode d'évacuation des eaux usées dans la commune est comme suit :

Tableau 36: Mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation	%
Réseau public d'égout	87,0
Fosse sceptique	11,5
Autre	1,5

Source : RGPH 2014

ii) Le problème des eaux pluviales

L'urbanisation importante qu'a connue la ville de Tahla s'est caractérisée par le développement d'habitat non réglementaire manquant des services les plus essentiels.

L'installation spontanée des nouveaux urbains s'est faite aussi dans des zones à risques (fond ou proximité de thalweg) dans lesquels l'absence de gestion des eaux pluviales peut entraîner des conséquences graves sur la sécurité des infrastructures.

L'absence de système de collecte des eaux pluviales dans certains quartiers périphériques constitue un danger pour leur population surtout en période de fortes pluies. Aussi, l'état de la voirie dans ses quartiers peut être substantiellement détérioré en période de pluie.

En effet, située au pied d'importants reliefs, Tahla est sillonné par quatre importantes chaâbas (Al Amal, Al Qods, Nahda et Massira).

Les problèmes d'inondation⁶ provoqués par les cours d'eau traversant la ville de Tahla sont le résultat de facteurs naturels liées aux caractéristiques géomorphologiques et topographiques de ses bassins versants ainsi que le relief accidenté des massifs montagneux surplombant le centre du côté Est, favorisant un ruissellement rapide des eaux des chaâbas vers les habitations édifiées sur cette zone.

Aussi d'autres facteurs humains accentuent ses problèmes d'inondations comme :

- La prolifération des constructions dans les lits et les zones limitrophes des chaâbas ;
- L'absence d'un système d'assainissement pluvial adéquat à proximité des chaâbas ;
- Les dépôts des ordures et des remblais au niveau des éléments d'assainissement pluvial existant entravant l'écoulement naturel des cours d'eau.

⁶ Agence du Bassin Hydraulique de Sebou. (2007). *Etude de protection contre les inondations ville de Tahla*

iii) La station d'épuration

La commune de Tahla dispose d'une station d'épuration des eaux usées en provenance de la ville. Elle est située au sud-ouest de la ville sur une superficie de 11,75 hectares.

Malgré sa localisation en dehors du périmètre urbain de la ville de Tahla, des odeurs nauséabondes émanant de cette station semblent atteindre quelques quartiers de la ville de temps à autres.

e. L'assainissement solide

i) Le système de collecte des ordures ménagères

La production annuelle des déchets de la ville de Tahla est d'environ 4.800 tonnes, soit une production journalière moyenne de 13 tonnes. Le taux de collecte des déchets solides est estimé à environ 75%. Le reste des déchets constitue des dépôts sauvages utilisés par certains habitants comme zone de pâturage pour le bétail. Ces derniers sont situés dans des terrains nus et dans des thalwegs plus particulièrement dans au quartier périphérique Amal.

Le système de ramassage se base sur la technique des tournées et du porte à porte en 4 équipes répartis selon les quartiers de la ville. Les moyens humains et matériels utilisés à cette fin sont relatés dans le tableau suivant :

Tableau 37: Moyens humains et matériels du service de collecte des déchets

Moyens humains	Effectif	Moyens matériels	Effectif
Cadres techniques	1	Camions de ramassage	2
Contrôleurs	1	Pickup de ramassage	2
Conducteurs	5	Conteneur à ordures	40
Main d'œuvre permanente	16	Camions de travaux	1
Main d'œuvre saisonnière	de 10 à 20	Engins de travaux	2

Source : Service Technique Communal 2016

Selon le RGPH 2014, le mode d'évacuation des déchets ménagers dans la commune est comme suit :

Tableau 38: Mode d'évacuation des déchets solides

Mode d'évacuation	%
Bac communal à ordures	11,7
Camion commun ou privé	79,1
Autre	9,2

Source : RGPH 2014

ii) La décharge publique

Située sur un terrain collectif de la commune rurale de Matmata, l'actuelle décharge publique, est de type dépotoir sauvage à ciel ouvert. Elle est implantée au nord-ouest de la ville près des carrières exploitées pour l'extraction du sable et du gravettes et s'étend sur une superficie de 8,6 hectares.

L'actuelle décharge reçoit selon des chiffres du service technique de la commune, un volume de 24,5 m³ par jour de déchets urbains constitués en grande majorité par des ordures ménagères.

L'état non contrôlé de l'actuelle décharge est à l'origine de nombreux problèmes, notamment la dégradation de l'environnement causée par l'émanation des odeurs nauséabondes, la production des biogaz et des lixiviats qui véhiculent une importante charge polluante pouvant contaminer entre-autres la nappe phréatique et les eaux de surface.

Afin de résoudre ce problème, la première intervention consisterait au contrôle régulier et la réhabilitation de cette décharge en vue de limiter son éventuelle extension.

La deuxième intervention quant à elle consiste en la création d'une nouvelle décharge contrôlée sur la base d'études techniques appropriées.

4. Equipements publics : un manque manifeste

a. Définition et classification des équipements publics

i. Définition

L'étude réalisée par la Direction de l'Urbanisme sur la question des normes urbaines des équipements collectifs a permis d'exposer les principales notions et définitions des équipements collectifs ainsi que de leur classification⁷.

⁷ Direction de l'Urbanisme, Etude relative aux normes urbaines des équipements collectifs, Rabat 2011.

Les définitions des équipements collectifs et leur classification ainsi que la perception dont ils font l'objet, varient souvent en fonction des profils des professionnels qui en ont la charge. Ces différentes définitions, font une différence entre les équipements d'infrastructures et les équipements de superstructure. Les premiers étant les réseaux et les seconds les édifices à vocation sociale.

Nous nous arrêterons à la définition de Nicolas BREJON DELAVERGNE qui est synthétique et englobe différentes dimensions⁸.

« Un équipement collectif est un capital ou investissement matériel et immatériel :

- Dont la création et/ou la propriété, reçue ou non en héritage des générations passées, ainsi que la gestion peuvent être publiques, mixtes ou privées (au sens juridique des termes).
- Dont la consommation des biens et services qu'il fournit à titre gratuit ou onéreux s'adresse à tous sans exception.
- Ayant seul ou par adjonction à d'autres équipements un effet de structuration physique, économique et social de l'espace.
- Et auxquels sont affectés nécessairement sous peine de dysfonctionnements graves des dépenses de conservation, d'investissement, d'amortissement et de fonctionnement. »

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, chacun en fonction de sa discipline appréhende ce concept.

❖ Une dimension juridique

« Pour le juriste, les équipements collectifs sont les équipements du pouvoir ou encore les équipements du makhzen. Selon cette conception, l'équipement est collectif parce que l'Etat, par le pouvoir que lui confère son statut, décide qu'il en sera ainsi. Est aussi collectif

⁸Nicolas BREJON DELAVERGNE, *politique d'aménagement du territoire au Maroc*, Edition l'harmattan, Paris 1990.

tout équipement (produit ou (et) financé par des collectivités publiques ou organisé par elles) ».

Cette définition juridique fait un constat, elle décrète dans le cadre du droit administratif mais elle n'explique pas.

❖ Une dimension économique

« Elle complète la dimension juridique « le concept d'équipement renvoie à celui d'investissements, c'est-à-dire d'une dépense pour constituer un capital qui rapportera plus tard des revenus ou des services. C'est ce que la comptabilité nationale appelle la formation du capital fixe. Les dépenses d'investissement s'accumulent donc au cours du temps pour former un capital matériel ».

Pour cela, il doit répondre à deux conditions, la durée et la pérennité, la durée, il n'est pas détruit au premier usage ce n'est pas un bien de consommation. La pérennité celle-ci est conditionnée par un budget d'entretien.

❖ Une dimension physique et sociale

Cette dimension vient compléter les précédentes. L'équipement collectif structure l'espace et a un effet polarisateur indiscutable souvent exploité dans le cadre des politiques urbaines.

Ces équipements sont aussi des espaces de socialisation, lieux de rencontre et d'échange et ce sont les espaces où « l'on forge les hommes ». Le traitement des équipements en front bâti ou en îlots dans le cadre d'une hiérarchisation des espaces leur confère leur dimension physique.

C'est l'ensemble de ces dimensions qui définissent l'équipement collectif. C'est indéniablement un investissement qui nécessite pour sa durée et pérennité des dépenses de conservation, d'amortissement et de fonctionnement, structurant l'espace socialement et

physiquement et dont la gestion peut être publique, mixte ou privée au sens juridique des termes.

ii. Classification

Là aussi on retrouve plusieurs types de classifications, une classification plutôt normalisée ou une classification mettant beaucoup plus en avant une polarisation. La première classification intègre l'ensemble des équipements collectifs normalisés. Les équipements à « normalisation reconnue » sont les équipements d'enseignement, de santé, de jeunesse et sport et de culte.

Les équipements de niveau supérieur, hôpitaux, université, complexe sportif et grands équipements sont plutôt cadrés par rapport à une échelle administrative, la province, la région, le national ou par rapport à des critères stratégiques. Ils font l'objet d'une programmation spécifique. Les premiers sont des équipements égalitaires ou de proximité, constituent l'essentiel des équipements produits, les autres sont des grands équipements structurants, spécialisés ou de haut niveau.

b. Les équipements publics de la ville

Pour les équipements socio collectifs, la commune dispose d'un certain nombre comme suit :

i) Equipements administratifs

La commune dispose de 14 administrations relevant d'une dizaine de ministères assurant l'encadrement et les services à la population locale. Ce nombre important d'administrations constitue un atout polarisant pour la commune par rapport aux communes voisines.

ii) Equipements scolaires et de formation professionnelle

La commune de Tahla dispose de :

- 10 écoles coraniques et 2 établissements d'enseignements préscolaires ;
- 09 écoles primaires ;

- 02 collèges ;
- 01 lycée.

Pour ce qui est des autres formations la commune souffre de l'absence des équipements destinés à la formation professionnelle à tous les niveaux.

iii) Equipements de santé

La commune dispose d'un centre de santé urbain avec salle d'accouchement et un service d'urgence ainsi que de trois cabinets médicaux privés. Ces équipements sanitaires sont encadrés par 06 médecins et 21 infirmiers.

iv) Edifices religieux

A l'image de toutes les communes, ce genre d'équipement est le mieux répartis géographiquement vu l'importance qu'il représente pour l'encadrement religieux de la population surtout jeune.

Le fonctionnement de l'institution est le plus souvent ancestral et diffère d'une commune à l'autre et d'un quartier à un autre selon l'origine ethnique de la population et la nature de l'activité économique de la région.

On trouve dans la commune de Tahla 2 cimetières et 15 mosquées.

v) Equipements de sport, de culture et de loisirs

La commune dispose d'un nombre très limité d'équipements socio collectifs et de culture qui consiste en une bibliothèque municipale, une maison de jeune, deux foyers féminins et deux terrains de sport.

vi) Les autres équipements

La commune dispose aussi d'autres équipements comme le souk municipal avec un abattoir, la station d'épuration et un château d'eau.

c. Carences et les dysfonctionnements

Pour remédier à la concentration de la population urbaine et des investissements économiques sur le littoral, l'Etat marocain essaie de développer un ensemble de villes moyennes autour desquelles s'articulent des petits centres et les campagnes.

Cependant l'absence d'une stratégie consacrée à ce genre d'armature et la limitation à la promotion administrative sans les doter des moyens financiers nécessaires n'a pu jouer le rôle escompté pour le développement économique et social au niveau local.

L'implication des collectivités locales et du secteur privé n'a pas abouti à des résultats encourageants.

La décentralisation des investissements et des activités de production n'a pas influé sur les structures économiques et sociales de ces villes.

La décentralisation de l'administration n'est pas suivie d'une déconcentration des activités économiques et de services.

-Les services administratifs :

La croissance démographique, la nécessité de maintenir la stabilité sociale, l'urbanisation progressive, en plus de la volonté de rapprocher l'administration des administrés, sont autant de facteurs qui ont conduit à des réformes dans l'appareil administratif marocain.

Mais si le système décentralisé offre la décision à un conseil communal élu, la tutelle du pouvoir central se fait toujours sentir.

La coexistence de ses deux types d'administration décentralisée et déconcentrée gêne l'exercice administratif.

Néanmoins, il faut relever que la dynamique que connaissent certaines villes est essentiellement liée à la fonction administrative grâce à laquelle leurs infrastructures de base se renforcent. Cela est évidemment accompagné par l'arrivée de fonctionnaires.

- L'enseignement fondamental et secondaire à Tahla

Ces équipements connaissent une diffusion sur le territoire communal, mais se caractérisent par une inégalité dans leur répartition spatiale et dans leur degré de satisfaction des besoins de la population.

Malgré ces avancées, les efforts fournis pour la généralisation de l'enseignement surtout fondamental, restent insuffisants.

- La santé à Tahla

Si la ville de Tahla a connu une poussée démographique et s'est ouverte sur un arrière-pays souvent peuplé et sous équipé, ses services de soins sanitaires de base n'ont pas connu la même dynamique.

L'hôpital, qui est l'unité fondamentale de la structure sanitaire, est toujours absent, puisque le centre de santé urbain existant n'arrive pas à satisfaire les besoins de la population de la ville, ajoutons à cela l'affluence d'une population issue des communes limitrophes, ce qui aboutit à un équipement sanitaire largement dépassé et sous équipé. Il est à signaler que la programmation des équipements de santé est élaborée au niveau central selon des critères qui prennent en considération la carte sanitaire. A ce sujet, un hôpital local est programmé par les services du Ministère de la santé.

- Les équipements socioculturels de Tahla.

Les services que génèrent la plupart de ces équipements n'ont pas une rentabilité matérielle, mais ils jouent un rôle important dans la vie sociale et la stabilité culturelle de la population. Certains services ont un rayonnement local, qui ne dépasse pas le périmètre urbain, tels que les mosquées et les foyers féminins.

Malgré leur rôle éducatif et leur valeur symbolique, les services socioculturels n'ont pas eu l'importance qu'ils méritent, dans la ville.

Par ailleurs, et selon les projections de la population à l'horizon 2022 (date d'échéance du plan d'aménagement en vigueur), sur la base du taux d'accroissement de la population pour la décennie 2004-2014, la population estimée sera de l'ordre de 29.507 habitants ; Cependant, la population estimée par l'étude du plan d'aménagement en vigueur, sera de l'ordre 39.316 habitants en 2022 soit une différence de 9.809 habitants en plus.

Aussi, et en se basant sur la variante tendancielle de l'accroissement de la population à l'horizon 2022 à savoir 29.507 habitants, les équipements à prévoir par le plan d'aménagement et ceux par le projet urbain sont comme suit :

Tableau 39 : Equipements prévus par le plan d'aménagement et le projet urbain selon la grille normative

Désignation		Ratio*	Existant En 2012	Prévision des équipements en plus de ceux existants		
				A créer selon PA en vigueur	Selon ratio population à l'horizon 2022 **	Projet Urbain
Equipements scolaires	Ecole primaire	1 pour 8000 hab	6	3	0	2
	Collège	1 pour 16000 hab	2	0	0	0
	Lycée	1 pour 32000 hab	1	2	0	0
Formation professionnelle	CQP	1 pour 30000 hab	0	1	1	1
	ITA	1 pour 60000 hab	0	0	0	0
Equipements sanitaires	Hôpital	Selon les besoins	0	0	0	1
	Centre de santé urbain	1 pour 30000 hab	1	4	0	0
Equipements de sports et loisirs	Maison des jeunes	1 pour 20000 hab	1	2	1	1
	Foyer féminin	1 pour 20000 hab	0	3	1	1
	Terrain de sport	1 pour 20000 hab	1	0	1	5
	Complexe sportif	Selon les besoins	0	1	0	1
Equipements de culte	Mosquée de quartier	Variable (5 min à pied)	15	7	Variable	0
	Mosquée du vendredi	Variable (10 à 20 min à pied)				
Equipements commerciaux	Marché de quartier	1 pour 20 000 hab	0	0	2	0
	Marché Municipal	1 pour 50 000 hab	1	1	0	0
Equipements administratifs et services publics	Poste de police de proximité	Selon les besoins	0	0	Variable	0
	Arrondissement de police	1 pour 50000 hab max	0	1	1	1
	PTT	1 pour 30000 hab	1	0	0	0
Autres équipements	Petit jardin public	Variable (10 min max à pied)	0	39	Variable	21***
	Grand Jardin public	1 pour population de la ville	0	0	1	2
Total		-	29	64	-	36

* Etude relative aux normes urbaines des équipements collectifs réalisée par le BET S.U.D. pour le compte de la direction de l'urbanisme en 2005 ;
 ** La population à la date d'échéance du plan d'aménagement en vigueur, est estimée à la base du taux d'accroissement tendanciel de la période intercensitaire 2004-2014 (29.507 habitants en 2022) ;
 *** les places projetées ont été également assimilées à des petits jardins publics.

Il ressort à travers les projections des équipements selon la grille normative, une surestimation quantitative et typologique de ces derniers, à cause de la surestimation de la population à l'horizon 2022.

C'est dans ce sens que les équipements retenus au niveau du projet urbain confirment les carences énumérées ci-dessus, et remettent en cause la grille normative, compte tenu du fait qu'un certain nombre d'équipements ne desservent pas uniquement la population de Tahla, mais aussi celle des communes rurales limitrophes et particulièrement celle du cercle de Tahla.

5. Foncier

La question foncière au Maroc ne peut être abordée sans passer en revue les différents statuts et régimes de la propriété immobilière, dont la complexité trouve ses racines dans la longue histoire du pays.

En effet, Il s'agit d'un ensemble diversifié au sein duquel s'articulent les coutumes d'origine préislamique, la loi foncière musulmane et la législation coloniale et postcoloniale.

D'une manière générale, on distingue les terres « Melk » ou terres privées individuelles, des terres non « Melk » que sont les propriétés Collectives, Collectives Guich, Habous et Domaniales. Ces dernières sont vis-à-vis des tiers, des propriétés privées appartenant soit à l'Etat soit à des collectivités. Ces terres dans les deux cas de figure, peuvent être immatriculées ou non.

a. Statut juridique : prédominance du Melk

La propriété dans la commune de Tahla est dominée par le statut Melk qui représente 95% des terrains. Néanmoins, ces terrains se caractérisent par un éclatement important dû à des opérations de ventes irrégulières survenues durant ses dernières décennies.

Cette situation qui s'est répercutée dans un premier temps sur le processus d'immatriculation des terrains, a eu un effet négatif sur la création des lotissements qui nécessite des titres fonciers. Ceci a également compliqué et réduit encore plus l'intervention communale dans la planification urbaine à cause de la difficulté d'acquisition des terrains et l'identification de leurs propriétaires.

Tableau 40 : Statut foncier des terrains

Statut	Superficie	Part (%)
Melk	870	94,6
Domaine privé de l'Etat	25	2,7
Collectif	20	2,2
Habous	5	0,5
Total	920	100,0

Source : PCD communal 2010

b. Immatriculation : une tendance à la généralisation

Cependant, les efforts fournis ces dernières années par l'administration de la conservation foncière à travers l'assouplissement relatif des procédures ont conduit à une augmentation significative du processus d'immatriculation des terrains à l'intérieur du périmètre urbain.

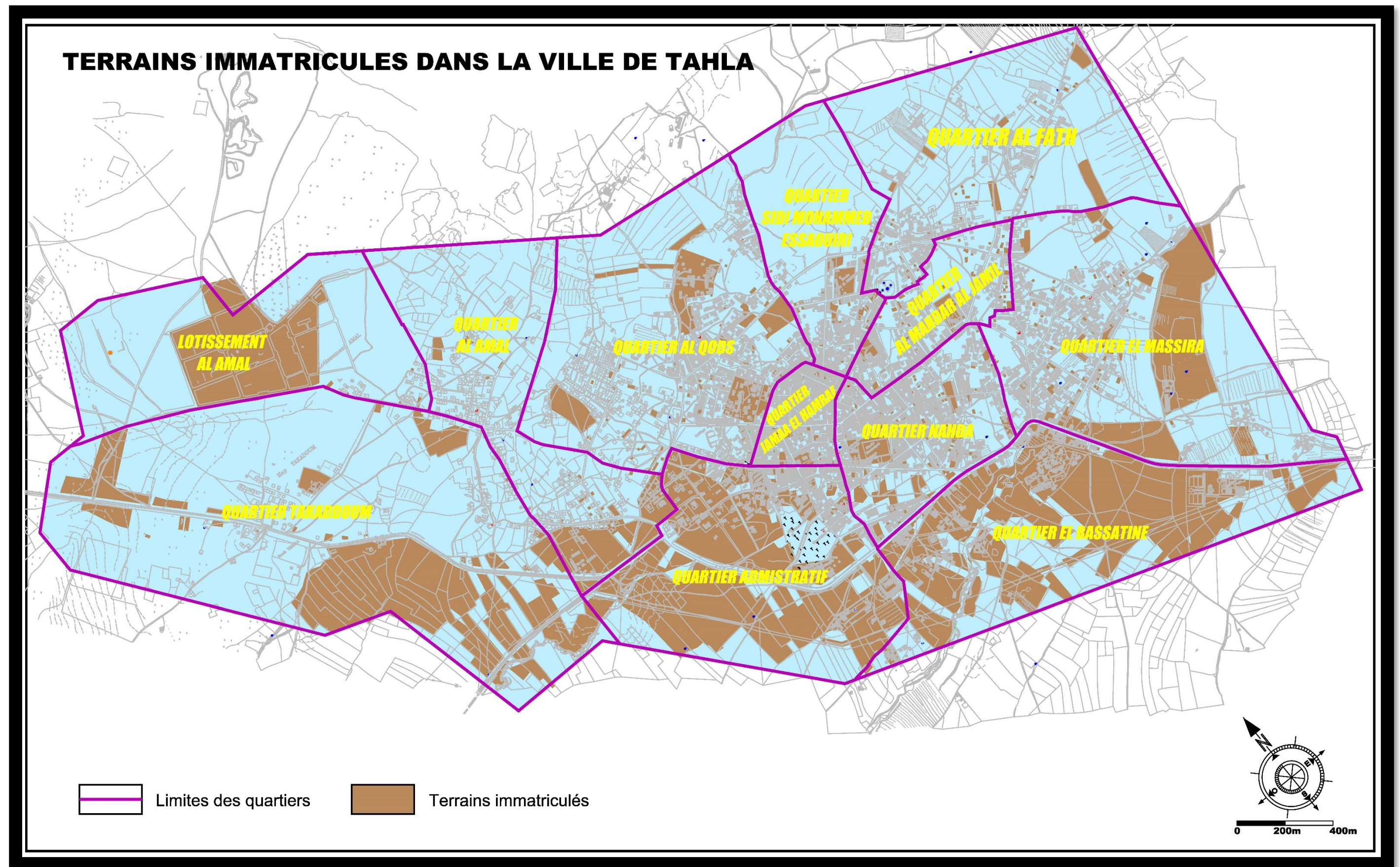
Tableau 41 : Etat de l'immatriculation par quartier à Tahla

Quartier	Superficie immatriculée (Ha)	% d'immatriculation En surface
LOTISSEMENT AL AMAL	23,15	31,54
TAKADDOUM	24,45	13,37
AL AMAL	9,08	12,95
AL QODS	13,24	12,87
ADMISTRATIF	55,75	64,83
JAMAA EL HAMRAE	1,99	16,67
SIDI MOHAMMED ESSAOUIRI	2,20	5,06
AL FATH	2,87	3,38
AL MANDAR AL JAMIL	2,63	11,05
NAHDA	7,29	18,43
EL MASSIRA	24,93	23,25
EL BASSATINE	59,63	63,85

Source : Mappe cadastrale

Des données de la mappe cadastrale de la ville permettent de relever que l'immatriculation touche beaucoup plus les terrains situés au sud de la route provinciale RP n°5407 et le quartier administratif hérité de l'époque coloniale ou sont implantés toutes les administrations et services publics, le reste de la ville comporte une faible proportion de terrains immatriculés ou en cours d'immatriculation.

Aussi le pourcentage d'immatriculation en surface varie de 64,83% au quartier administratif à 3,38% au quartier Al Fath.



6. Environnement

Pour la ville de Tahla, les menaces à l'environnement sont relativement faibles du fait surtout de l'absence d'industries polluantes.

Les seules menaces qu'il faut considérer proviennent des rejets d'ordures ménagères dans quelques espaces de la ville dont notamment celui des déchets laissés par les marchands ambulants près du marché municipal.

Aussi l'absence du réseau de collecte des eaux pluviales et la défaillance du réseau d'assainissement dans quelques sites de la ville sont les causes de stagnation des eaux et de colmatage des réseaux, nuisant à la santé de la population riveraine.

Sans oublier les nuisances ainsi que les odeurs émanant de la station épuration des eaux usées et de la décharge publique sauvage.

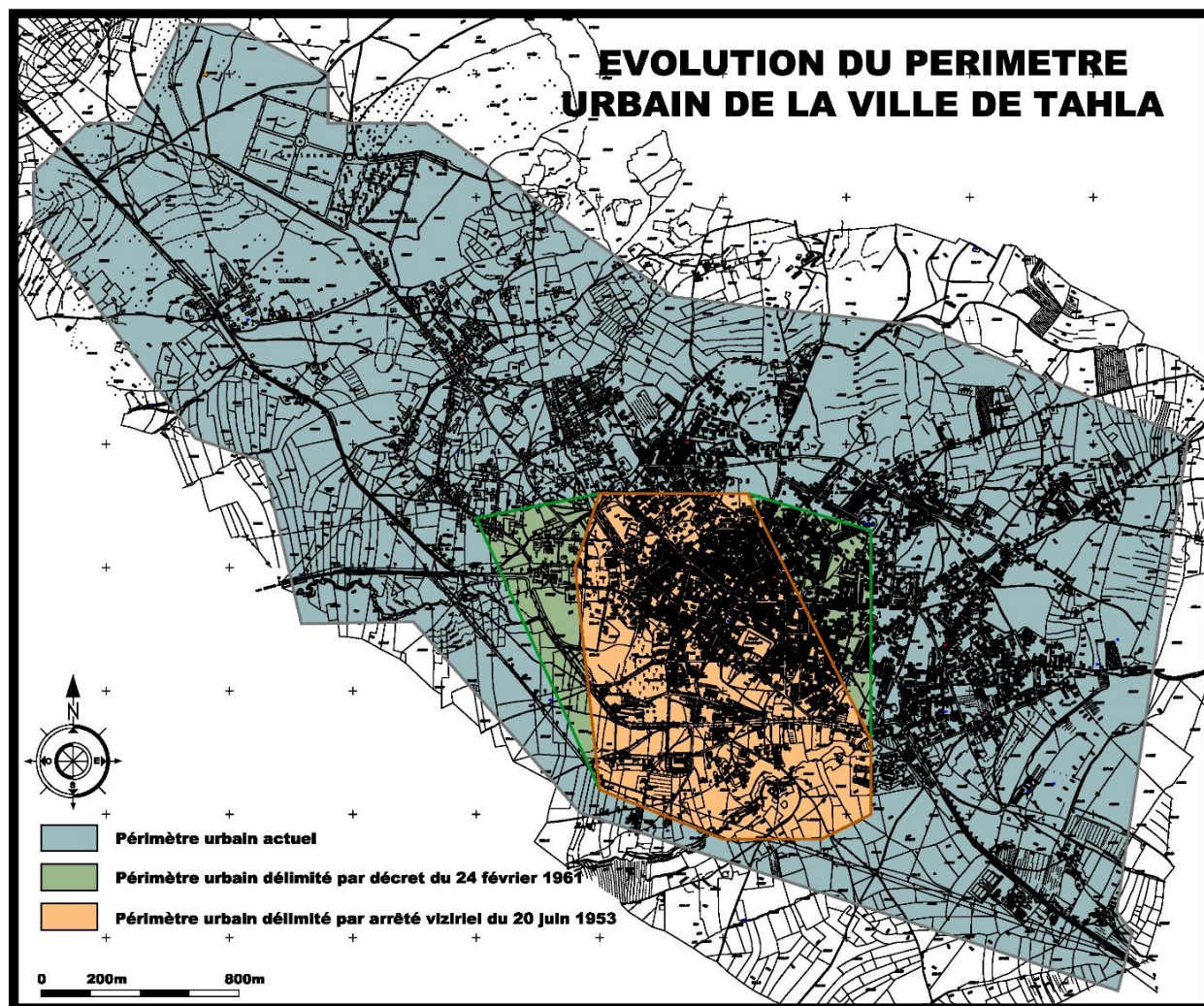
7. Evaluation de la mise en œuvre du PA

La ville de Tahla est dotée d'un plan d'aménagement homologué au premier aout 2012, couvrant un périmètre aménagé de 920 hectares.

Le centre de Tahla (avant le découpage administratif de 1992) a de même fait l'objet d'un premier document d'urbanisme homologué le 07 septembre 1983, couvrant une superficie de 174,25 hectares et d'une partie de sa zone périphérique s'étendant à 01 kilomètre des limites du périmètre urbain délimité par décret du 24 février 1961.

Par ailleurs, ledit centre a connu une première délimitation datant du 20 juin 1953 (Arrêté viziriel du 8 Chaoual 1372).

Carte 11 : Evolution du périmètre urbain de la ville e Tahla



Le plan d'aménagement de la ville de Tahla a eu comme principal objectif la mise à niveau du tissu urbain de la ville, vu son éclatement, l'existence de quartiers d'habitat non réglementaires et l'absence d'une trame d'équipements de superstructure à même de satisfaire les besoins de la population.

Aussi, les composantes du plan d'aménagement de la ville de Tahla sont comme suit :

a. L'armature viaire

La structure viaire projetée qui a pour objectif :

- Assurer le raccordement des différentes composantes spatiales au niveau de l'aire d'aménagement ;

- Délimiter l'aire aménagée au nord et au sud par la projection de voies de 20 mètres pour en faire des voies périphériques structurantes ;
- Relier lesdites voies périphériques à l'avenue du 3 mars par des radiales permettant ainsi de multiplier les voies de liaisonnement entre les différents quartiers et la route provinciale RP n°5407 ;
- Confirmer et renforcer la structure viaire existante.

b. Le zonage

Le plan d'aménagement de la ville de Tahla a eu comme principales options, de remédier à l'éclatement du tissu urbain, à la présence de l'habitat irrégulier et à l'engagement d'une dynamique économique dans la ville, en projetant ce qui suit :

i. L'habitat

- Une zone de restructuration couvrant l'ensemble des quartiers concernés (AL AMAL, AL FATH, AL MASSIRA, AL QUODS, AL NAHDA), elle représente en superficie 123,66 hectares majoritairement valorisée, soit environ 37% de la superficie de l'habitat projeté ;
- Une zone d'habitat économique à trois niveaux représentant 147,43 hectares, soit environ 44% de la superficie de l'habitat projeté ;
- Deux zones d'habitat à cinq et quatre niveaux, le long de l'avenue du 3 mars représentant 10,53 hectares, soit environ 3,15 % de la superficie de l'habitat projeté ;
- Une zone d'habitat pavillonnaire en villas représentant 52,87 hectares, soit environ 15,8 % de la superficie de l'habitat projeté ;

Le tableau ci-après résume les superficies des différents types d'habitat :

Tableau 42: Répartition des types d'habitat selon la superficie

Désignation	Superficies total (ha)	% du total
Economique (HE)	147,43	44,08
Immeuble (zone B)	10,53	3,15
Habitat mono-familial (zone D)	52,87	15,81
Habitat à Restructurer (HAR)	123,66	36,97
Total	334,49	100,00

Source : Visites de terrain

ii. Les zones d'activités

Le plan d'aménagement a projeté trois types de zones d'activités :

- Secteur touristique (ZAT) sur une superficie d'environ 1,26 hectare ;
- Secteur sportif et récréatif (ZSR) sur une superficie d'environ 1,75 hectare ;
- Secteur des activités industrielles de 3^{ème} catégorie (ZA) sur une superficie d'environ 5 hectares, dont 0,8 hectares existants et correspondant aux activités installées dans le pourtour du marché couvert.

L'objectif recherché étant l'engagement d'une dynamique économique au sein de la ville, cependant, la superficie tous types confondus des zones d'activités économiques ne dépasse guère 08 hectares.

iii. Les zones de réserve stratégique

Le plan d'aménagement a projeté une réserve stratégique d'une superficie d'environ 4,32 hectares, pour parer à une éventuelle demande en zone d'urbanisation nouvelle, pendant la durée de validité du document d'urbanisme. L'ouverture de ladite zone est conditionnée par la destination la zone à l'extension future de l'agglomération, sous forme d'opérations d'ensemble ou partielles, coordonnées par la puissance publique.

❖ La zone de réserve boisée

La zone de réserve boisée correspond en fait à la forêt limitant au nord le lotissement Al Amal initié par Al Omrane.

❖ La zone de réserve agricole

La zone de réserve agricole projetée sur une superficie de 278 hectares, correspond à une ceinture de terrains agricoles entourant les zones ouvertes à l'urbanisation sur une profondeur moyenne de 350 mètres.

c. Les équipements

Le plan d'aménagement a projeté neuf types d'équipements dont six structurants.

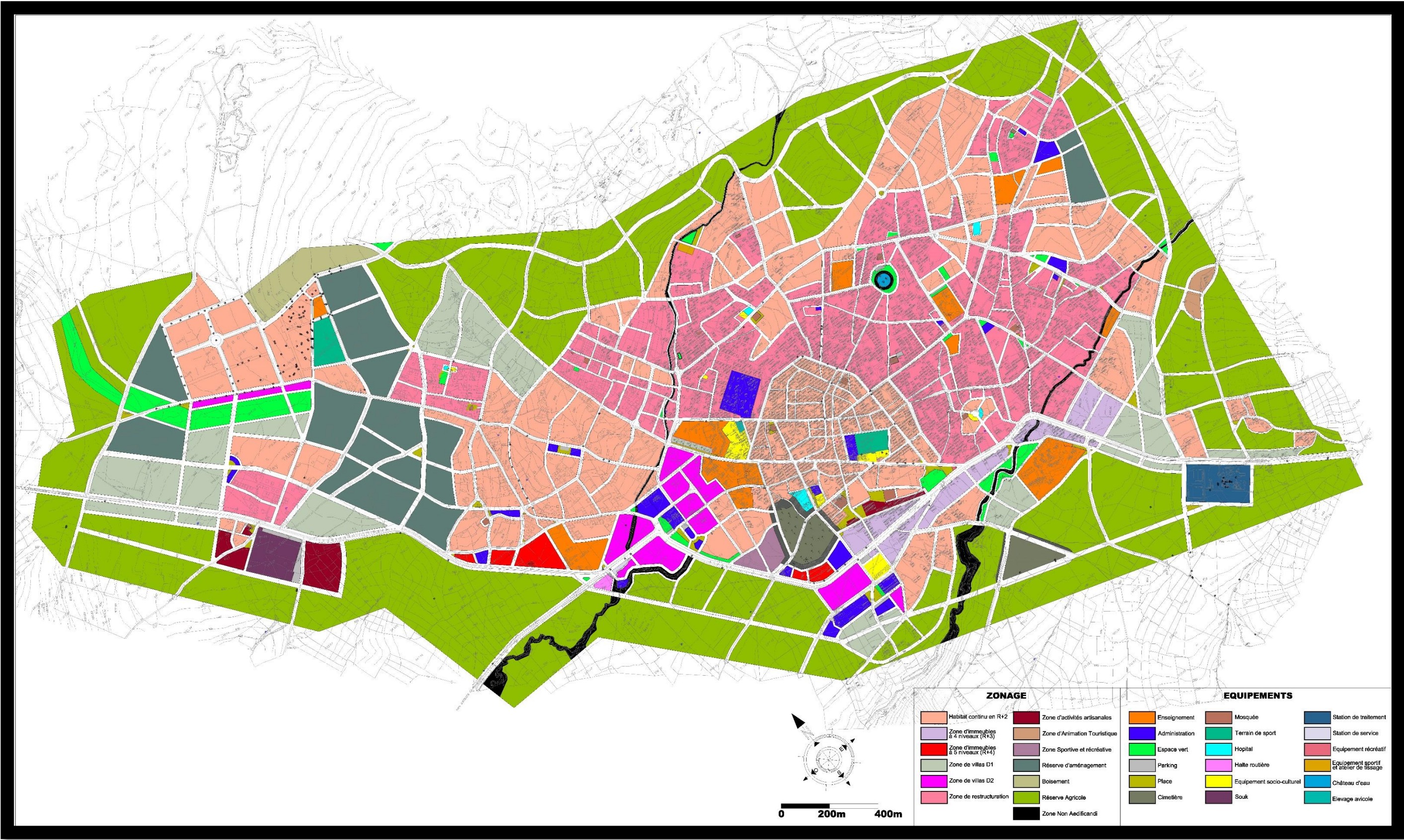
Les équipements projetés par le plan d'aménagement visent d'abord une réorganisation de ces derniers au niveau de l'aire d'aménagement et une projection de nouveaux équipements structurants comme suit :

- La halte routière ;
- Une relocalisation de l'abattoir au niveau du souk hebdomadaire ;
- Une perception ;
- Le siège de la police ;
- Un complexe culturel ;
- Des équipements sportifs ;

Les équipements toutes catégories confondues sont au nombre de 497 dont 49 sont existants et 448 sont à créer.

Le nombre des équipements à créer ou existants à modifier qui ont été réalisés au mois de juin 2016, sont au nombre de 94 comptant 73 voies et 05 chemins piétons.

CARTE 12 : PLAN D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE TAHLA



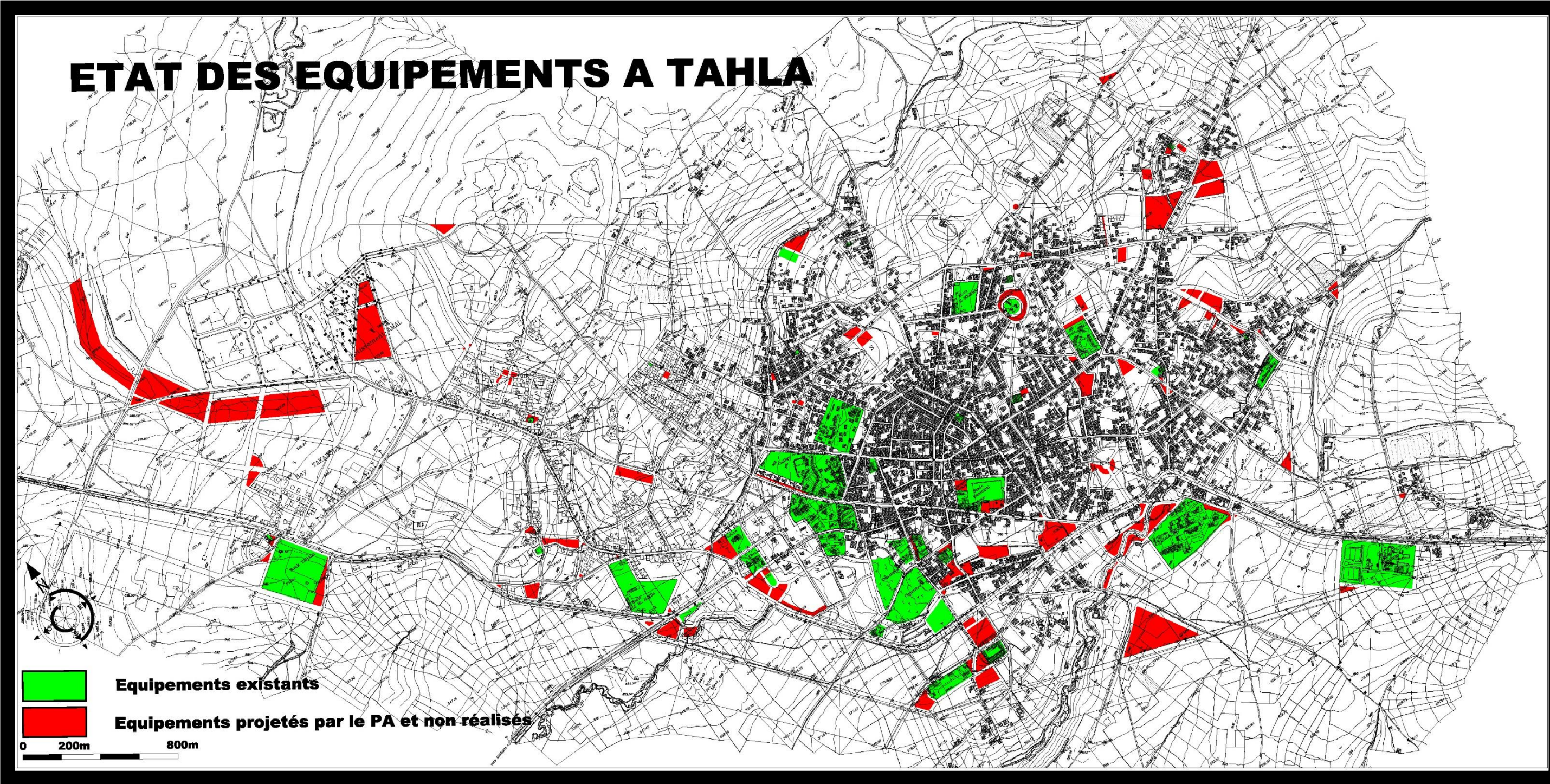
Si l'on soustrait la voirie projetée et les parkings, uniquement 15 équipements ont été réalisés sur un total de 142 équipements (hors voirie et parkings), soit un pourcentage de valorisation des équipements de 10,56%. Le tableau ci-après relate le détail de la valorisation des équipements projetés.

Tableau 43: répartition des équipements existants et à créer selon le type

Type d'équipement	Nbre total	Nbre existant	Nbre existant à modifier	Nbre à créer	Nbre à créer ou modifier et réalisé	% de Réalisation	
Voies carrossables	213	06	04	207	73	34,27	25,81 %
Chemins piétons	82	0	0	82	05	6,10	
Parkings	17	0	0	17	01	5,88	
Places	52	0	0	52	01	1,92	10,56 %
Espaces verts	39	0	0	39	0	0,00	
Santé	05	01	0	04	0	0,00	
Ecoles	09	06	01	03	03	33,33	
Collèges	02	02	0	0	0	0,00	
Lycées	03	01	0	02	0	66,67	
Administrations	33	09	01	24	05	15,15	
Equipements sociaux	10	03	0	07	01	10,00	
Equipements sportifs	02	01	0	01	0	0,00	
Transport	01	0	0	01	0	0,00	
Culte	22	15	02	07	03	13,64	
Autre équipement	07	05	02	02	02	28,57	
Total	497	49	10	448	94	18,91%	

Source : Visite de terrain

CARTE 13 : ETAT DES EQUIPEMENTS DANS LA VILLE DE TAHLA



E. LES RESULTATS DE L'ENQUETE QUALITATIVE

Dans le cadre du projet urbain, une méthode de diagnostic a été élaborée pour recueillir de l'information auprès des acteurs locaux. Cette méthode s'adresse principalement aux gestionnaires de la collectivité locale (la commune). Elle a pour objectif de connaître la situation de la ville, au moment de l'enquête et de donner des pistes d'actions intégrées susceptibles de constituer des projets potentiels à l'élaboration du projet urbain de la ville.

1. Le plan de travail

Le diagnostic se base sur deux séries d'investigations : une première partie consiste en un questionnaire adressé aux gestionnaires de la collectivité et portant sur des thématiques :

- L'économie locale ;
- L'habitat et paysage urbain ;
- Espaces publics ;
- Circulation et stationnement ;
- Infrastructure de base ;
- Equipements publics ;
- Foncier.

Cette partie sera réalisée moyennant des interviews face à face avec les gestionnaires locaux ou par le biais de focus groupes avec les élus et membres d'associations.

Une deuxième partie vise la recherche d'informations auprès de la population selon un plan de sondage. Les détails de cette enquête sont comme suit :

a. Objectif de l'enquête

Le but de l'enquête sur le cadre de vie dans la ville de Tahla, réalisée dans le cadre de l'élaboration du projet urbain de la ville Tahla, est de permettre en premier lieu de synthétiser quelques indicateurs socioéconomiques fiables.

Cependant, il faut signaler que l'analyse des recensements généraux de la population et d'habitat reste un outil incontournable du fait qu'ils représentent les seules sources d'information exhaustives.

En second lieu elle présente un intérêt consistant au-delà du domaine thématique restreint des indicateurs démographiques classiques (structure par sexe, âge, activité...). A cet effet, l'enquête a pour objectif de produire en plus de l'information quantitative, une information qualitative sur les thèmes abordés par le projet urbain. Les investigations auprès de la population portent sur :

- Les caractéristiques socioéconomiques de la population et particulièrement celles utiles au le projet urbain comme la migration, les activités économiques... ;
- Les informations qualitatives relatives au cadre de vie de la population et à ses suggestions quant à la réalisation du projet urbain de la ville.

b. *Méthode de sondage*

La méthode choisie pour réaliser cette enquête est celle des quotas. Cette méthode est la plus utilisée mais ne contient pas d'élément aléatoire et par conséquent on ne peut pas utiliser le calcul des probabilités.

Néanmoins, la méthode assure la représentativité de l'échantillon, en lui affectant au départ une structure similaire à celle de la population mère.

Le grand avantage de la méthode des quotas est qu'elle ne nécessite pas de disposer d'une base de données exhaustive de la population, d'où, comparativement à un sondage aléatoire de même taille, un très faible coût et une très grande rapidité.

De plus, avec la méthode aléatoire, les sondés ne sont pas « interchangeables ». Cela signifie que la personne tirée au sort doit être recontactée autant de fois que nécessaire. Grâce aux quotas, il est possible de remplacer un sondé par un autre qui a les mêmes

caractéristiques sociodémographiques. Cela permet de réaliser un sondage dans des délais plus courts.

c. L'échantillon

Pour un taux de sondage arrêté à 0,5%, la taille de l'échantillon est de 138 individus. La répartition est faite sur la base des caractéristiques de la population de la commune selon le dernier RGPH de 2014.

Tableau 44: Répartition de la population selon le sexe, l'âge et les grands quartiers

Sexe	%	Age	%	Quartier*	%*
Masculin	53,1	Moins de 18 ans	36,4	El Amal	7,4
Féminin	46,9	18 à 59 ans	53,0	El Bassatine	3,8
Total	100,0	60 ans et plus	10,6	El Massira	13,3
		Total	100	El Fath	18,4
				El Qods	13,3
				Idari	11,4
				Jamaa Hamra	15,2
				Malaab Riyadi	7,4
				Nahda	10,04
				Total	100,0

Source : RGPH 2014

*Estimation réalisée sur la base des résultats de l'enquête du PA de 2007.

La répartition de l'échantillon enquêté est comme suit :

Tableau 45: Répartition de l'échantillon selon le sexe, l'âge et les grands quartiers

Sexe	Effectif	Age	Effectif	Quartier	Effectif
Masculin	73	Moins de 18 ans	50	El Amal	10
Féminin	65	18 à 59 ans	73	El Bassatine	5
Total	138	60 ans et plus	15	El Massira	18
		Total	138	El Fath	25
				El Qods	18
				Idari	16
				Jamaa Hamra	21
				Malaab Riyadi	10
				Nahda	14
				Total	138

2. Les résultats de l'enquête

a) Caractéristiques socioéconomiques

i) Répartition selon le sexe, les groupes d'âge et les grands quartiers

La population enquêtée se compose de 70% d'hommes et 30% de femmes. Sa répartition selon les tranches d'âges est comme suit :

Tableau 46: Répartition selon les tranches d'âge

Tranche d'âge	%
Moins de 20 ans	16
20-39	42
40-59	35
60 et plus	7

Source : Enquête du terrain 2016.

La répartition de l'échantillon enquêté selon les grands quartiers est comme suit :

Tableau 47: Répartition selon les grands quartiers

Grand quartier	%
Amal	7
Bassatine	4
Fath	18
Idari	5
Jamma Hamra	11
Malaab Ryadi	14
Massira	9
Nahda	19
Qods	14

Source : enquête du terrain 2016.

ii) Répartition selon la durée de résidence et l'ancienne résidence

La répartition de la population enquêtée selon la durée de résidence montre que la majorité habite Tahla depuis plus de 20 ans avec 56%. 42% de cette population est née dans le même logement, 14% habitait dans un autre quartier de la ville et 44% habitait à l'extérieur de la ville de Tahla.

Tableau 48: Répartition selon la durée de résidence

Durée de résidence	%
Moins de 5 ans	9
5-9	12
10-14	11
15-19	12
20 et plus	56

Source : enquête du terrain 2016.

iii) Répartition selon l'occupation et la branche d'activité

La répartition de la population enquêtée selon l'occupation montre un nombre assez important d'actif occupé dont une part importante de commerçants avec 34% des actifs.

La population inactive quant à elle est composée à 48% par les élèves et étudiants et à 36% de femmes au foyer. La faible part des retraités dans la population inactive revient au fait que la majorité de cette catégorie tient un commerce à proximité de leur habitation.

L'essentiel des déplacements se fait à pied ou à moto puisque que la majorité des actifs occupés travaille à proximité de leur logement.

Tableau 49: Répartition selon l'occupation

Occupation	%
Actif occupé	51
Chômeur	5
Inactif	44

Source : enquête du terrain 2016.

Tableau 50: Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle		%
Actifs occupés	-Agriculteurs (Fellah et/ou éleveur)	7
	-Commerçants	19
	-Fonctionnaires ou militaires	11
	-Ouvriers ou artisans	14
	-Autres	4
Personnes inactives	-Etudiants	14
	-Elèves	7
	-Retraités (militaire...)	7
	-Femmes au foyer	18
Total		100

Source : enquête du terrain 2016.

b) Perceptions du cadre de vie dans le quartier

La qualité de vie dans les différents quartiers de la ville a été qualifiée de moyenne par 54% la population enquêtée. Comme bonne, elle a été révélée par 21% de la population alors que 25% l'ont qualifié la qualité de vie de mauvaise.

Les problèmes révélés par la population diffèrent d'un quartier à un autre. La fréquence de ses problèmes selon leur importance est comme suit :

- 39% concerne la dégradation et l'inachèvement de la voirie ;
- 32% concerne l'éloignement centre de santé et l'absence d'unité d'accouchement ;
- 29% concerne la faiblesse de l'activité économique et du commerce en particulier ;
- 27% concerne l'absence d'espace publics (place, espace vert, espace pour enfant) ;
- 18% concerne l'absence de sécurité.

Les quatre mesures prioritaires demandées à population diffèrent aussi d'un quartier à un autre. En les regroupant en quelques catégories, nous avons eu la classification suivante :

Tableau 51: Classification des mesures prioritaires selon l'importance

Mesure prioritaire	Indice de classification (%)
Aménagement et amélioration du service public de santé	87
Restructuration (voirie, chaussée et éclairage public)	82
Amélioration niveau économique (emploi, zone industrielle...)	72
Amélioration de l'éducation nationale (lycée, collège, centre de formation...)	60
Création d'équipements collectifs (terrain de sport, foyer féminin...)	54
Création de place publique, espace vert	37
Amélioration des infrastructures (y compris collecte déchets)	35
Amélioration de la sécurité	16

Source : enquête du terrain 2016.

c) *Attitudes vis à vis du cadre urbain de Tahla*

Mise à part quelques interviewés qui estiment que la ville est connue par son agriculture et ses entourages (barrage, Bouiblane...), la quasi-totalité de la population enquêtée estime que la ville de Tahla ne possède aucune particularité.

Quant à l'économie de la ville, 64% des interviewés ont affirmé qu'elle consiste en l'agriculture, 46% au commerce et les petits métiers et 28% aux fonctionnaires et militaires.

Les principales carences et dysfonctionnement de la ville de Tahla sont révélés dans le tableau suivant :

Tableau 52: Répartition des carences et dysfonctionnement selon l'importance

Carences et dysfonctionnements	(%)
Désorganisation de la circulation et du stationnement	75
Manque d'espace vert et de place publique	40
Manque d'équipement de sport, culture et loisir niveau économique	12
Prolifération des activités informelles	12

Source : Enquête du terrain 2016.

Enfin les domaines où l'intervention est prioritaire pour la ville sont relatés dans le tableau suivant :

Tableau 53: Répartition des domaines prioritaires selon l'importance

Domaine prioritaire	%	Domaine prioritaire	%
Emploi développement économique	73	Sécurité	32
Accès au soin	67	Pratiques sportives et culturelles	28
Formation professionnelle	58	Mobilité et transport	21
Education	44	Cadre de vie	19

Source : Enquête du terrain 2016.

II. OPTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN : SCENARIOS D'INTERVENTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE

A. OPTIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TAHLA

Les options stratégiques de développement de la ville de Tahla reposent sur la mise en valeur des atouts et des potentialités de la ville et la levée des contraintes.

C'est de la mise en cohérence des atouts, des potentialités et des contraintes dont dépendraient le rythme et le niveau de développement de la commune. Ce dernier est actuellement conditionné par la volonté et la capacité de la commune à assumer son rôle primordial dans la conception et la mise en œuvre du projet urbain de la ville.

1. Les atouts et les contraintes

a. Les atouts

Les ressources humaines et naturelles ainsi que les spécificités économiques et spatiales de la commune constituent les bases de ses atouts et de ses potentialités. Les atouts dont dispose la commune de Tahla peuvent être regroupés sur les plans suivants :

i) Sur le plan géographique et naturel

- La position stratégique entre Fès et Taza et à proximité de l'autoroute ;
- L'état favorable du milieu naturel du point de vue climatique, relief et ressources hydriques ;

ii) Sur le plan démographique et social

- La baisse continue de l'accroissement démographique depuis 1982 ;
- La jeunesse de la population et l'importance de celle potentiellement active ;
- La réduction progressive des tailles moyennes des ménages ;
- La diminution de la migration depuis le début des années 90 sans toucher les liens solides de Tahla avec son arrière-pays ;
- La diminution progressive de l'analphabétisme et de la part de la population sans niveau d'études.

iii) Sur le plan économique

- L'importance des activités de services et du commerce ;
- L'importance des activités d'artisanat de production.

iv) Sur le plan spatial et urbain

- La possibilité d'une extension urbaine ;
- L'existence de terrains domaniaux pour la réalisation des équipements projetés ;
- La réalisation d'une tranche importante de mise à niveau urbaine.

b. Les contraintes

i) D'ordre géographique et naturel

- La faiblesse du réseau routier dans la commune et entre les différentes communes du cercle de Tahla ;
- La faible intégration de l'économie provinciale qui accuse une insuffisance de plateformes modernes destinées aux entreprises ;

ii) D'ordre socioéconomique

- L'importance de la pauvreté communale (la moitié des ménages disposent d'un revenu en dessous de 2.000 dirhams par mois) ;
- La prédominance masculine dans la population active ce qui reflète la très faible intégration de la femme au marché du travail ;
- L'ampleur impressionnante du chômage qui touche principalement les femmes et les jeunes ;
- La structure socioprofessionnelle marquée par le sous-emploi et l'importance des services ;
- La faiblesse de l'agriculture urbaine et préurbaine basés majoritairement sur des moyens traditionnels ;
- La part négligeable du secteur industriel ;

- La prépondérance des activités tertiaires avec la domination écrasante du petit commerce et des petits métiers ;

iii) D'ordre spatial

- La dérégulation de la circulation et du transport avec l'absence de gare routière, l'insuffisance chronique des moyens de transport intra-urbain et l'inadéquation des solutions adoptées en matière d'organisation de la circulation et du stationnement (aussi bien des véhicules privés qu'à ceux du transport en commun et des véhicules utilitaires) ;
- La faiblesse des équipements de superstructure (hôpital...) ce qui ne satisfait pas la population urbaine et celle des communes voisines ;
- L'exiguïté et le morcellement des terrains ;

iv) D'ordre institutionnel

- La faiblesse des moyens humains et matériels ainsi que des réserves foncières de la commune ;
- L'insuffisance des moyens humains des administrations chargées
- La diversité des acteurs et intervenants urbains.

2. Les principaux acteurs du projet urbain

Au Maroc, on assiste ces dernières années à un certain nombre de transformations de l'action urbaine avec la décentralisation, le développement territorial... qui favorisent un renouveau des modes d'intervention sur la ville et une complexification de système d'acteurs.

Le projet urbain et ses différents intervenants constituent un exemple édifiant dans ce sens.

Depuis une décennie, le pays s'est engagé dans de nouvelles voies qui passent par une réorganisation de l'appareil de l'Etat à travers une politique de décentralisation qui confère aux collectivités locales des compétences plus étendues, censées leur permettre de participer

à l'élaboration des politiques publiques sans toutefois les tenir très éloignées des autorités de tutelle.

En effet, par l'entremise des gouverneurs et les différentes institutions déconcentrées (représentations ministérielles), l'Etat reste une force structurante dans le processus de définition et de négociation des politiques publiques urbaines locales.

a. La commune

Initié par la charte de 1976, le rôle de la commune dans la gestion territoriale comme collectivité locale n'a cessé de se développer et de se renforcer.

Les communes sont actuellement devenues un acteur privilégié et incontournable dans la gestion des ressources et des territoires.

i) Structure communale

Depuis les dernières élections communales de 2014, la commune de Tahla a adopté une structure administrative nouvelle faisant participer le bureau exécutif et l'ensemble des cadres de la commune à la gestion des affaires locales.

Tableau 54: Personnel communal selon le grade

Grade	Effectif
Médecin	01
Ingénieur d'Etat en informatique	01
Administrateurs adjoint	03
Administrateur	02
Administrateur 1^{er} grade	01
Administrateur 2^{ème} grade	01
Rédacteurs 2^{ème} grade	02
Techniciens 2^{ème} grade	06
Autres grades	67
Total	84

Source : Service du personnel communal

Malgré l'importance quantitative du personnel, il reste néanmoins insuffisant et nécessite un renforcement d'avantage par des cadres (taux d'encadrement de 20%) dont particulièrement les cadres techniques susceptibles d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement dans la ville.

ii) Moyens financiers

Il faut signaler d'abord que la commune a connu entre 2003 et 2009 de nombreux dysfonctionnements résultants de la destitution du conseil communal qui ont influencé ses finances locales.

A part un bond significatif des recettes de la commune en 2012 qui a atteint un accroissement relatif de 19% par rapport à 2011, lesdites recettes ont connu une relative stagnation.

Pour ce qui est des comptes spéciaux, ils ont connu une évolution similaire à celle du budget avec un bond important en 2012 de 91%. En revanche, les recettes en provenance de l'INDH ont connu une diminution importante qui a atteint 34% en 2014 par rapport à l'année 2013.

Tableau 55: Evolution des recettes réalisées dans la commune

Année	Budget	Comptes spéciaux
2010	48.378.631,13	3.714.733,90
2011	50.782.859,60	3.836.422,82
2012	60.438.564,37	7.319.071,55
2013	61.006.070,97	9.065.105,43
2014	60.314.577,66	5.945.673,65
2015	58.853.206,61	9.729.977,38

Source : Canevas Commune Tahla 2016

Les dépenses de fonctionnement sont composées par une part importante des salaires. Le budget d'équipement représente à peu près 60% du budget global. De même que les recettes, les dépenses de la commune ont connu la même évolution entre 2010 et 2015.

Tableau 56: Evolution des dépenses (crédits ouverts) dans la commune

Année	Budget		Comptes spéciaux
	Première partie	Deuxième partie	
2010	19.986.686,27	30.211.546,32	5.004.223,33
2011	21.792.994,26	29.232.082,17	4.467.338,45
2012	24.218.342,34	38.045.730,50	8.758.313,18
2013	23.685.799,92	38.118.145,91	9.268.802,49
2014	23.486.466,40	39.971.988,08	6.395.434,71
2015	24.526.343,44	35.091.236,31	9.734.645,38

Source : Canevas Commune Tahla 2016

La contribution de la TVA malgré son évolution positive n'a pas dépassé le seuil de 25,20% du budget ce qui dénote de l'importance des recettes propres dont particulièrement celles relatives aux autorisations de construire.

Tableau 57: Evolution de la part dans le produit de la TVA dans les recettes

Année	Part dans le produit de la TVA	Part dans Budget
2010	12.168.000,00	25,15
2011	12.655.000,00	24,92
2012	13.288.000,00	21,99
2013	14.617.000,00	23,96
2014	15.202.000,00	25,20

Source : Canevas Commune Tahla 2016

Ces chiffres montrent une amélioration significative des finances locales depuis 2012, traduite par une amélioration de l'écart entre recettes et dépenses communales.

Néanmoins, beaucoup d'efforts restent encore à fournir par la commune pour l'amélioration de la fiscalité locale, pour alimenter le budget d'équipement qui reste insuffisant par rapport aux besoins actuels de la commune. Il est à souligner que la commune dispose d'une capacité d'emprunt intéressante qui peut l'aider à financer plusieurs projets à caractère prioritaire.

iii) Patrimoine foncier

Le tableau ci-après, synthétisé à partir de fiches techniques afférentes aux terrains propriété de la commune, fait état de la faiblesse relative du patrimoine foncier communal.

Tableau 58: Consistance du patrimoine foncier communal

Désignation	Contenance (m ²)
Siège commune et annexe	3.330
Abattoir communal	2.771
Villas en bandes sises avenue Atlas	4.013,50
Lieu temporaire de stationnement des taxis et 18 locaux commerciaux	1.573
Marché couvert communal	5.544
Souk communal clôturé	400.000
Zone destinée aux activités (en phase finale d'acquisition)	15.734
Terrain réservé au noyau artisanal	2.000

Source : Service Technique Communal 2016

b. La province

La province constitue le prolongement privilégié de l'action territoriale de l'Etat, elle a été érigée en collectivité territoriale depuis la constitution de 1962. La province joue un rôle fondamental à travers l'institution du gouverneur dans la structuration de l'espace marocain.

En effet, la Province est l'acteur le plus important au niveau local, représentant le gouvernement dans sa circonscription territoriale, elle exerce par délégation la tutelle sur les communes et coordonne l'action de tous les services extérieurs des différents ministères représentés au niveau de sa circonscription territoriale.

En matière d'urbanisme, la province exerce, des attributions très importantes tant au niveau de la conception qu'au niveau de l'exécution des documents d'urbanisme ainsi que dans le développement du territoire à travers principalement les projets urbains.

Il convient de rappeler que la province constitue le lieu de déploiement des différents services administratifs et des programmes et d'implantation des représentations des différents ministères.

Dans le cadre de ce projet, la province de Taza assure un rôle primordial en matière de concertation et de coordination avec les différentes représentations ministérielles au niveau provincial ainsi que dans la consultation de la population et de la société civile de la ville de Tahla.

c. L'agence urbaine

Créée en 1997, le champ d'intervention de l'agence urbaine de Taza (AUT) est administrativement composé des trois provinces de Taza, Guercif et Taounate, et ce après la création de la province de Guercif.

A l'image des autres agences urbaines, les missions et le positionnement de l'AUT ne cessent d'évoluer à travers le renforcement de ses prérogatives et le rôle central qu'elle joue dans le système d'acteurs en matière de planification et de gestion urbaine.

De plus depuis ces dernières années, sa sphère d'intervention se révèle plus étendue et diversifiée et sa mission s'oriente plus vers le développement des territoires et vers un urbanisme de projet (les projets de territoire, les projets de villes, les projets urbains, le renouvellement urbain...).

d. Les institutions et programmes de développement

i) L'Agence pour le Développement des Provinces du Nord (APDN)

Depuis plusieurs années, l'agence de développement des provinces du nord (APDN) s'est imposée comme un acteur incontournable dans les projets de développement territoriaux relevant de son ressort territorial.

En effet, et selon ses prérogatives, elle a été mandatée pour impulser une dynamique de développement et de promotion territoriale ainsi que pour renforcer la fédération des projets et programmes économiques et sociaux réservés aux provinces du Nord.

Son intervention inscrite dans ses statuts lui confère un rôle privilégié dans la mise œuvre du projet urbain et notamment dans les axes relatifs à :

- Appui technique et financier aux projets de développement ;
- Consolidation des interventions des acteurs de développement en programmes intégrés ;
- Réhabilitation de l'espace urbain par la requalification et la mise à niveau des villes ;
- Mobilisation des fonds pour les populations vulnérables (notamment les Activités Génératrices de Revenus).

ii) L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

Le projet sociétal « Initiative Nationale pour le Développement Humain » constitue une avancée majeure en matière de développement local, aussi bien en termes de souplesse, qu'en termes d'approche participative et partenariale adoptée.

L'INDH a tracé une nouvelle voie en matière de gouvernance : en insistant sur les valeurs de partenariat, d'implication citoyenne, de dialogue, de concertation permanente et d'évaluation, cette initiative a montré que la manière de faire, les processus, étaient au moins aussi importante que les résultats attendus. L'INDH reconnaît que la qualité des processus participatifs est tout aussi bien un moyen du développement humain qu'une fin en elle-même.

En effet, le cadre institutionnel et réglementaire régissant l'INDH, est conçu pour assurer une mise en œuvre selon des modalités qui privilégient les résultats avec un assouplissement significatif des procédures d'exécution.

A cet effet, les recettes et les dépenses afférentes à l'INDH sont retracées dans le cadre d'un compte d'affectation spécial au niveau des finances locales.

De même, des mécanismes garantissant la participation de la population favorisent ainsi une meilleure expression des besoins dans l'élaboration des projets au niveau local.

iii) L'Etat et ses services déconcentrés

L'Etat est le partenaire incontournable des collectivités locales car la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités locales, de compétences particulières et de moyens appropriés. En outre, les compétences transférées aux collectivités locales sont exercées concurremment avec l'Etat en l'occurrence les représentations ministérielles. Enfin, l'Etat exerce une tutelle sur les collectivités locales.

Aussi, les services centraux et déconcentrés des ministères concernés par les compétences exercées par les collectivités locales, de même que les agences sont des partenaires étatiques privilégiés.

L'Etat définit les grandes orientations et les politiques dans tous les domaines et est le garant de leur bonne exécution et de leur contrôle. Il fournit les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des actions de développement au fonctionnement des collectivités locales.

Pour ce faire, il dispose de services techniques et administratifs compétents déconcentrés dans divers domaines. Les services administratifs assurés par les représentants de l'Etat gèrent le personnel de l'Etat dans leur circonscription administrative et veillent à la bonne exécution des lois et règlements.

Les services techniques appuient et conseillent les collectivités locales dans l'exécution des activités de développement. Ils peuvent être mis à la disposition des collectivités locales par le mécanisme de la convention d'utilisation signé avec les représentants de l'Etat. Les charges financières résultant des transferts de compétences, font l'objet d'une attribution par l'Etat de ressources d'un montant au moins équivalent aux dites charges.

L'Etat a donc un rôle de définition et d'impulsion de la politique globale, de contrôle des actions de développement et d'arbitrage dans le jeu des acteurs locaux. C'est ainsi que pour la réalisation d'objectifs ou de projets d'utilité publique, une collectivité locale peut s'associer sous forme contractuelle avec l'Etat.

B.LA STRATEGIE D'INTERVENTION

1. Bilan des réalisations depuis 2010

La consultation des différents acteurs urbains dont particulièrement la commune et la population de Tahla, a permis de relever l'existence de projets en cours de réalisation et d'autres en cours d'étude.

Il s'agit des projets qui ont été initiés dans le cadre du programme de mise à niveau urbaine de la ville depuis 2010 initié par la commune en partenariat avec le ministère de l'Intérieur (DGCL), le conseil régional, le conseil provincial, le département de l'Habitat et l'APDN.

a. Projets réalisés

i) Projets de mise à niveau

En matière de mise à niveau urbaine, la commune a bénéficié d'une réalisation de la voirie dans le cadre de l'intervention du groupement Al Omrane et à travers le programme de l'INDH.

Cette mise à niveau de la ville de Tahla a concerné :

- Le revêtement en bicouche pour les voies carrossables : 3,78 km ;
- Le revêtement en béton pour les voies piétonnes : 8,37 km.

L'ancienne mise à niveau de la ville de Tahla a concerné quant à elle un linéaire de 27 ,58 kilomètres.

Le tableau ci-après retrace la répartition des réalisations énoncées ci-dessus :

Tableau 59: Linéaire de la voirie réalisée

Al Omrane		INDH		Anciennes voies
Béton	Bicouche	Béton	Bicouche	
5,24 km	2,21 km	3,13 km	1,57 km	27,58 km

Source : Service Technique Commune

ii) Equipements communaux

Les projets réalisés se rapportent aux travaux d'aménagement et réhabilitation du souk hebdomadaire et de construction de l'abattoir communal.

Cette composante a été financée à 29% par la DGCL, 17% par le conseil régional et 54% par l'APDN.

b. Projet en cours de réalisation

Ce projet en cours de réalisation concerne les études techniques d'aménagement de la traversée de la ville (Boulevard 3 Mars) et les travaux y afférents se rapportant à la voirie et l'éclairage public.

Photo 6 : Travaux d'aménagement de l'avenue du 3 Mars (assainissement)



Les études et travaux d'aménagement boulevard 3 Mars sont financés par la commune et la DGCL.

c. Projets en cours d'étude

i) Espaces verts et places publiques

Cette composante concerne :

- Les études et travaux de réalisation de l'aménagement de la place publique « Al Mahata » ;
- Etude et travaux d'aménagement de la place « Ain Chahba ».

Le financement des places et espaces verts est assuré uniquement par la commune.

ii) La zone d'activité économique

Le seul projet d'équipement économique en cours d'étude se rapporte à la création d'une zone d'activités économiques, cette composante sera financée par le conseil régional.

2. Les axes de la stratégie

Après avoir dressé un diagnostic socioéconomique et spatial de la commune et mis en évidence ses potentialités, ses goulots d'étranglement entravant son développement, il est proposé une stratégie de développement articulée autour des axes d'intervention prioritaires permettant de remédier aux dysfonctionnements et valoriser les atouts de la commune. Cette stratégie se décline en deux composantes essentielles :

a. Composante devant aboutir principalement à une politique sectorielle :

- La valorisation de la production agricole urbaine et périurbaine et l'amélioration de son rendement grâce à sa modernisation, à la mobilisation des ressources hydriques et à l'introduction de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée ;

- L'encouragement de l'élevage intensif, de l'aviculture et de l'apiculture ;
- La valorisation des potentialités naturelles pour le développement du secteur touristique ;
- La valorisation de l'artisanat notamment des produits du terroir.

b. Composante devant aboutir à une des projets concrets :

- La promotion de l'emploi par la création de zones d'activités économiques et le développement des secteurs porteurs de l'économie locale (agroalimentaire, commerciale et artisanale) ;
- Le développement du réseau de voirie intra-urbain et des routes de liaison avec les communes voisines ;
- Le développement des activités à caractère social telles que le sport, la culture et l'amélioration des conditions de vie des femmes et des populations vulnérables telles que les personnes âgées ;
- La promotion de la formation et de la formation continue ;
- L'extension de la couverture sanitaire et la diversification des spécialités médicales présentes dans la ville ;
- Le renforcement des quartiers éloignés en équipements scolaires de base ;
- La valorisation de l'espace public avec l'amélioration et la requalification de la structure viaire ;
- La dotation de l'ensemble des quartiers en espaces verts, places publiques et équipements socio collectifs et sportifs.

3. Le programme d'intervention

Le programme d'intervention repose sur une batterie de projets identifiés à la lumière des orientations stratégiques de développement issues des concertations avec le conseil communal et la société civile.

a. Projets structurants à portée urbaine

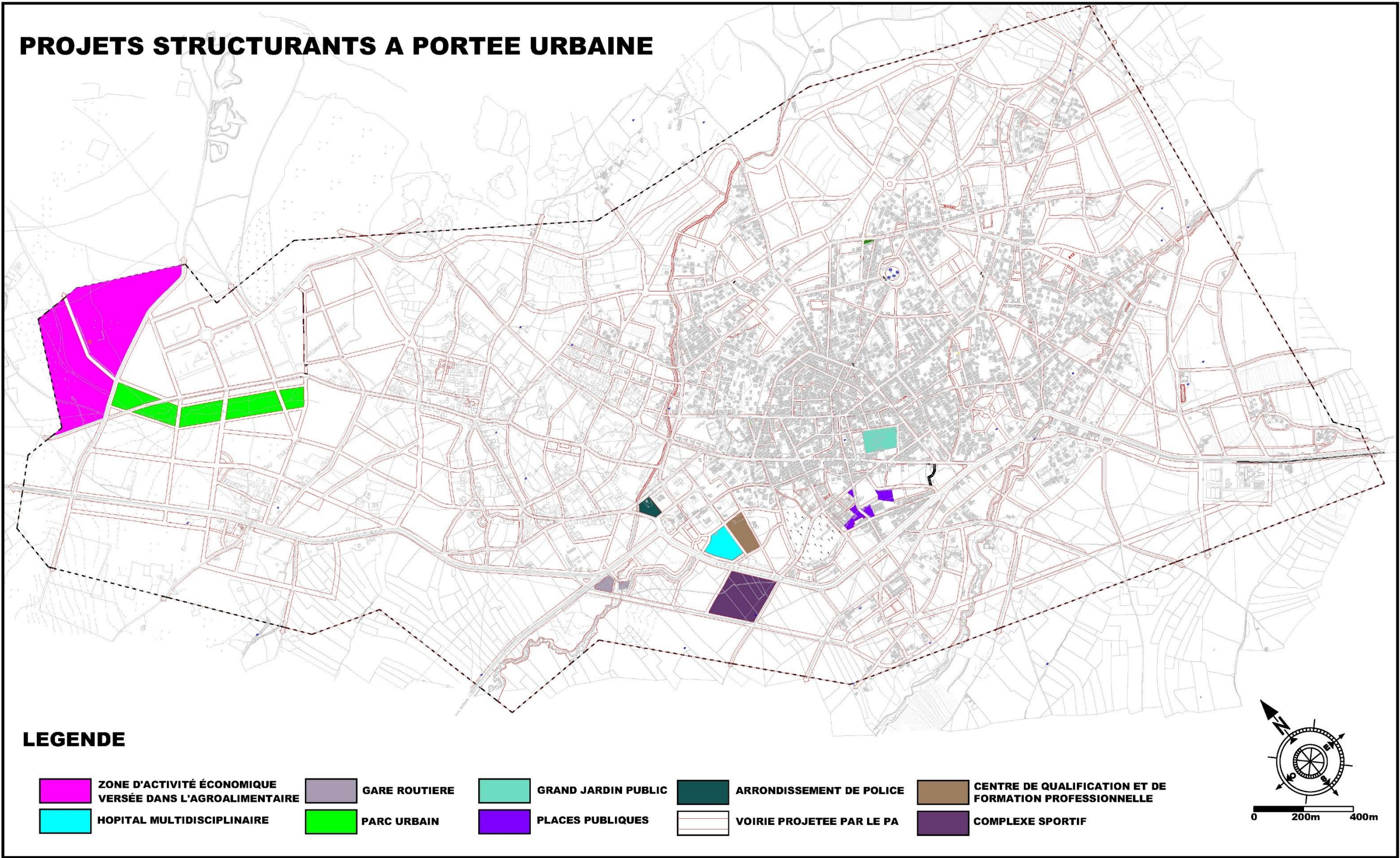
Le choix de ses projets a été dicté principalement par les résultats de l'enquête réalisée dans le terrain. L'ensemble des projets ont déjà fait l'objet d'une identification sur le terrain déclinée comme suit :

- Une zone d'activité économique d'une superficie d'environ 20 hectares versée dans l'agroalimentaire à l'entrée Nord-Ouest de la ville sur des terrains relevant du statut collectif, à proximité des carrières ;
- Création d'un établissement polyvalent de qualification et de formation professionnelle d'une superficie d'environ un hectare sur la parcelle de terrain domanial délimitée par les voies d'aménagement (rues n° 100 bis, 101, 102 et 103) ;
- Création d'un hôpital multidisciplinaire d'une superficie d'environ 1,2 hectares pour la population de la ville et des communes limitrophes sur la parcelle de terrain domanial, délimitée par les voies d'aménagement rues n° 1, 100 bis, 102 et 103 en lieu et place des équipements de santé prévus par le PA ;
- Création d'un arrondissement destiné à la police d'une superficie d'environ 4400 m² à l'emplacement prévu par le plan d'aménagement (administration A8) ;
- Construction de la gare routière d'une superficie d'environ 7600 m² à l'emplacement prévu par le plan d'aménagement en intégrant le terrain de l'ancien abattoir communal ;
- Création progressive d'un parc urbain d'une superficie totale d'environ 8 hectares sur les espaces verts prévus par le plan d'aménagement portant les numéros EV n° 30,31,32,33 et 34 ;
- Aménagement d'un jardin public en lieu et place de l'équipement sportif SP1 (terrain de foot municipal) sur une superficie de 1,14 hectares.
- Création d'un complexe sportif d'une superficie d'environ 3 hectares en dehors des quartiers résidentiels le long de l'avenue 3 mars ;

- Aménagement des places publiques prévues par le PA portant nomenclature n° PL14, 21, 22 et 23 y compris la construction d'un complexe commercial sur une superficie de 1300 m².

CARTE 14 : CARTE DES PROJETS STRUCTURANTS A PORTEE URBAINE

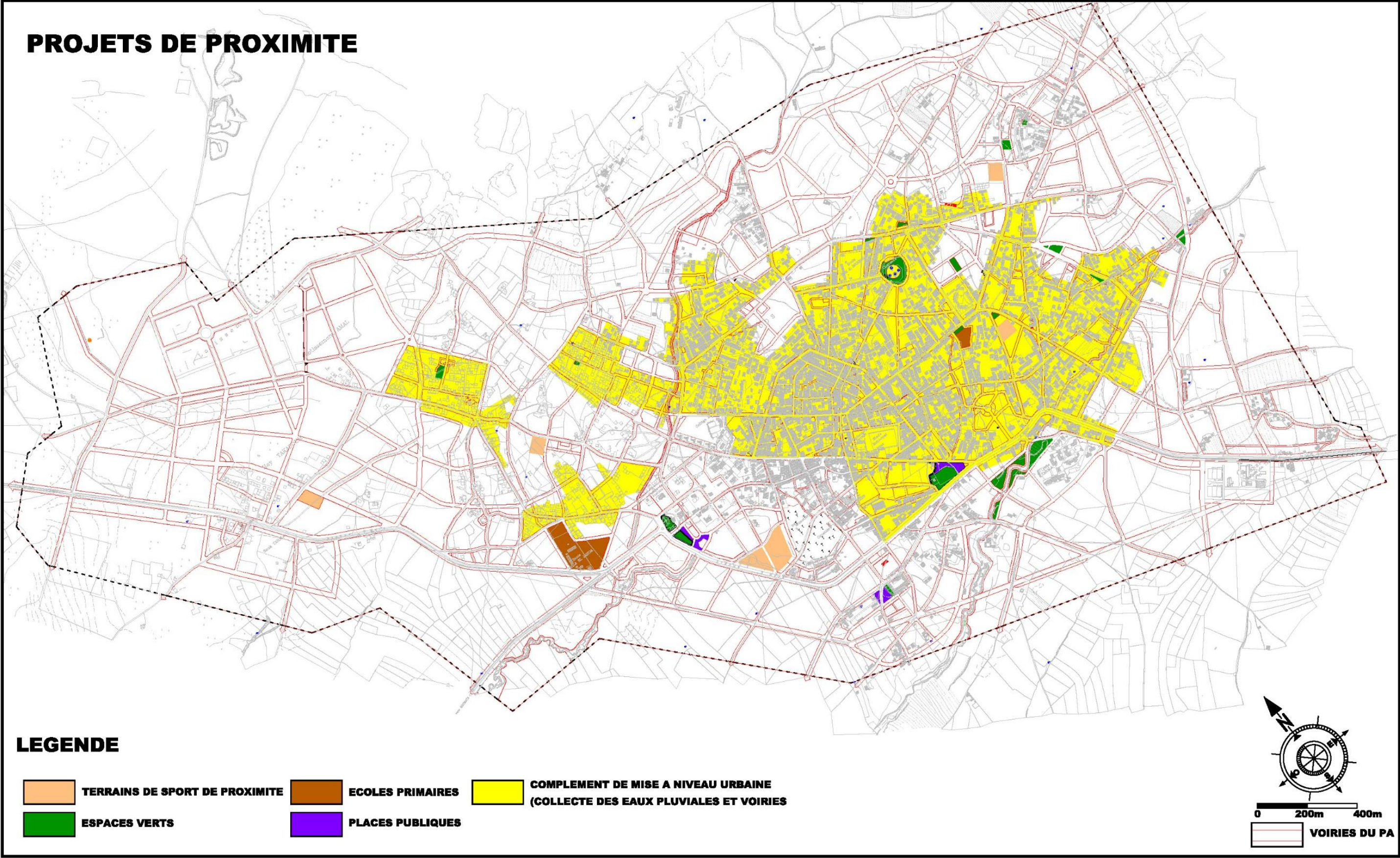
PROJETS STRUCTURANTS A PORTEE URBAINE



b. Projets de proximité

- Création de cinq terrains de sport de proximité, répartis sur les grands quartiers de la ville comme suit :
 - ❖ Terrain de sport (mini foot) de 5.700 m² au quartier administratif dans la zone sportive et récréative « ZSR » ;
 - ❖ Terrain de sport de proximité de 4.000 m² desservant les quartiers Al Amal et Al Qods à l'angle de la rue n° 7 et la rue n° 27 ;
 - ❖ Terrain de sport (mini foot) de 4.000 m² au quartier Al Amal à l'angle de la rue n° 14 et la rue n° 3 ;
 - ❖ Terrain de sport de proximité de 3.460 m² desservant le quartier El Fath à l'angle de la rue n° 61 et la rue n° 62 ;
 - ❖ Terrain de sport de proximité de 2.000 m² desservant le quartier Annahda à la rue n° 52 ;
- Renforcer la mise à niveau urbaine par l'intervention sur la voirie interne du quartier et la mise en place du réseau de collecte des eaux pluviales dans les différents quartiers.
- Création d'une matrice d'espaces verts et de places publiques pour chaque quartier ;
 - ❖ Espaces verts prévus par le PA portant nomenclature EV n° 4, 5, 6, 10, 12, 15, 17, 17bis 18, 20, 22, 23, 26, 29, 35 et en lieu et place de l'équipement sportif SP1 (terrain de foot municipal) ;
 - ❖ Places publiques limitrophes aux mosquées et aux équipements dans la ville.
- Création de deux écoles primaires pour les quartiers périphériques prévues par le plan d'aménagement de la ville de Tahla portant nomenclature n° EP 5 et EP 8 (extension de l'école Tahla Al Jadida) ;

Carte 15 : CARTE DES PROJETS DE PROXIMITE



c. Les projets en gestation

Il s'agit là des projets dont les études sont déjà effectuées mais connaissent des difficultés quant à leur réalisation :

i) L'aménagement de la place publique « Ain Chahba »

Le financement de ce projet est disponible au budget de la commune dans le cadre de convention de partenariat pour la réalisation du programme d'urgence de mise à niveau urbain de la ville de Tahla (2012-2013).

Ce projet dont la réalisation était prévue en 2013 consiste en un aménagement d'une superficie de 7.530 m².

ii) L'aménagement de la place publique « Al Mahata »

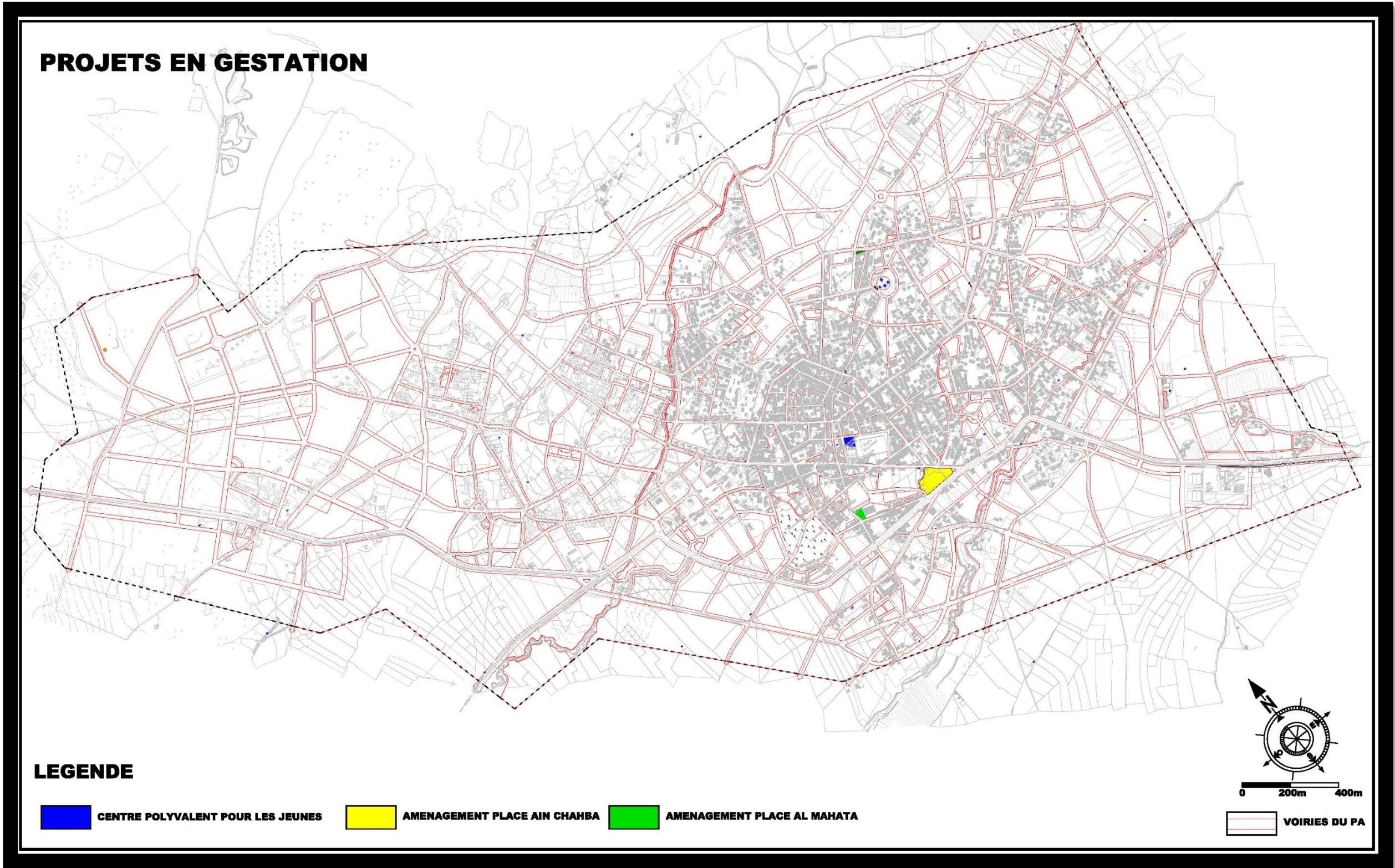
Le financement de ce projet est aussi disponible au budget de la commune dans le cadre de convention de partenariat pour la réalisation du programme d'urgence de mise à niveau urbain de la ville de Tahla (2012-2013).

La réalisation de ce projet, prévue elle aussi en 2013, consiste en un aménagement d'une superficie de 5.340 m².

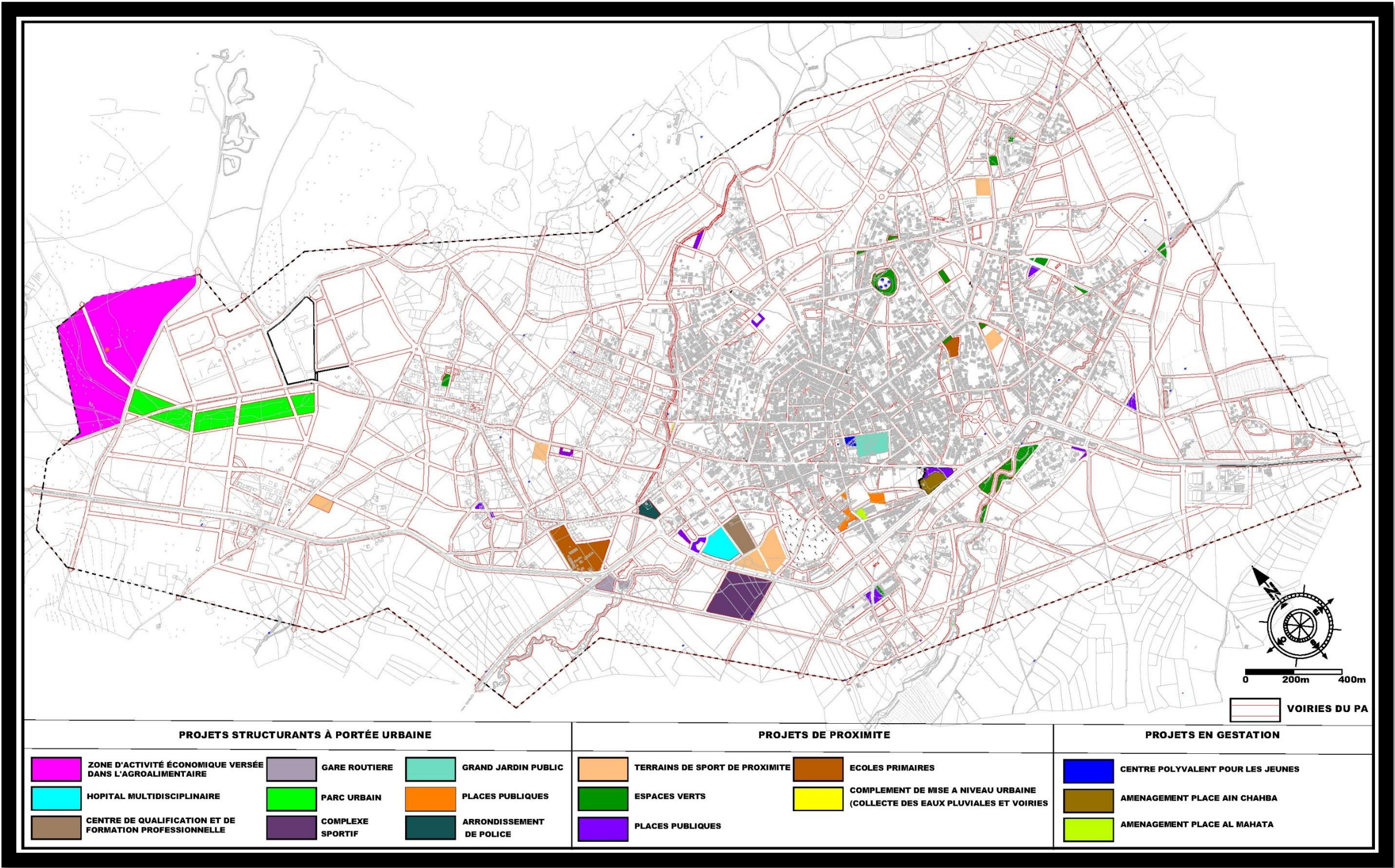
iii) La construction d'un centre de jeunesse et sport :

Ce projet dont le cofinancement est assuré par la commune de Tahla et le département de jeunesse et sport, consiste en la construction sur un terrain domanial d'un foyer féminin, d'une garderie et une maison de jeunes.

Carte 16 : CARTE DES PROJETS EN GESTATION



Carte 17 : CARTE DE SYNTHESE DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET URBAIN



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population et part de la population urbaine de la région Fès-Meknès	10
Tableau 2: Population urbaine dans la province de Taza.....	13
Tableau 3: Population, accroissement et taille moyenne des ménages de Tahla et du cercle de Tahla	15
Tableau 4 : Population et taux d'accroissement annuel moyen.....	20
Tableau 5 : Répartition de la population selon les groupes d'âge fonctionnels et le sexe	21
Tableau 6 : Répartition de la population selon les groupes d'âge quinquennaux.....	21
Tableau 7: Effectif et taille moyenne des ménages.....	23
Tableau 8: Population, accroissement global et décomposition de la croissance.....	24
Tableau 9: Répartition (en%) selon le lieu de naissance et du sexe	26
Tableau 10: Répartition (en %) selon le lieu de naissance et les tranches d'âge	26
Tableau 11 : Projection démographique à l'horizon 2026	28
Tableau 12: Taux d'analphabétisme selon le sexe	28
Tableau 13: Niveau d'études selon le sexe	29
Tableau 14: Taux de pauvreté et de vulnérabilité	30
Tableau 15: Répartition des ménages selon les tranches de revenu.....	31
Tableau 16: Répartition des ménages selon les tranches de revenu et les quartiers	31
Tableau 17: Effectif de la population active et inactive selon le sexe	32
Tableau 18: Part de la pop active et inactive par rapport à la pop totale selon le sexe	33
Tableau 19: Taux net d'activité de la population selon le sexe	33
Tableau 20 : Taux d'emploi et taux de charge	34
Tableau 21: Taux de chômage selon le sexe	35
Tableau 22: Population active selon la situation dans la profession et le sexe.....	36
Tableau 23: Population active selon la situation dans la profession et le sexe.....	37
Tableau 24: Population active selon les groupes de profession et le sexe	38
Tableau 25: Répartition de la pop active selon les branches d'activités et le sexe	38
Tableau 26: Répartitions des actifs occupés selon les secteurs d'activités	42
Tableau 27: Répartition des logements selon la typologie	64
Tableau 28: Répartition des logements selon l'ancienneté.....	64
Tableau 29: Répartition des logements selon le statut d'occupation	65
Tableau 30: Répartition des logements selon les équipements	65
Tableau 31: Evolution des autorisations de construire délivrées	65
Tableau 32: Répartition des autorisations selon les quartiers	66
Tableau 33: Répartition des autorisations selon leur nature	66
Tableau 34 : Répartitions des unités économiques selon la nature et les principales artères du centre-ville.....	74
Tableau 35 : Répartitions des unités économiques selon la nature dans les principales artères du centre-ville	77
Tableau 36: Mode d'évacuation des eaux usées.....	82
Tableau 37: Moyens humains et matériels du service de collecte des déchets.....	83
Tableau 38: Mode d'évacuation des déchets solides	83
Tableau 39 : Equipements prévus par le plan d'aménagement et le projet urbain selon la grille normative	91
Tableau 40 : Statut foncier des terrains	92
Tableau 41 : Etat de l'immatriculation par quartier à Tahla.....	93
Tableau 42: Répartition des types d'habitat selon la superficie.....	97
Tableau 43: répartition des équipements existants et à créer selon le type	101
Tableau 44: Répartition de la population selon le sexe, l'âge et les grands quartiers	105
Tableau 45: Répartition de l'échantillon selon le sexe, l'âge et les grands quartiers.....	105
Tableau 46: Répartition selon les tranches d'âge	106
Tableau 47: Répartition selon les grands quartiers.....	106
Tableau 48: Répartition selon la durée de résidence	106
Tableau 49: Répartition selon l'occupation.....	107
Tableau 50: Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle	107
Tableau 51: Classification des mesures prioritaires selon l'importance.....	108
Tableau 52: Répartition des carences et dysfonctionnement selon l'importance.....	108
Tableau 53: Répartition des domaines prioritaires selon l'importance.....	108

Tableau 54: Personnel communal selon le grade.....	113
Tableau 55: Evolution des recettes réalisées dans la commune	114
Tableau 56: Evolution des dépenses (crédits ouverts) dans la commune	114
Tableau 57: Evolution de la part dans le produit de la TVA dans les recettes.....	115
Tableau 58: Consistance du patrimoine foncier communal	115
Tableau 59: Linéaire de la voirie réalisée	121

LISTE DES GRAPHES

Graphe 1 : Evolution de la population (en millier) et du taux d'accroissement annuel moyen	20
Graphe 2: Structure par grands groupes d'âge et sexe	21
Graphe 3 : Pyramide d'âge en 2014	22
Graphe 4 : Evolution des effectifs (en millier) et des tailles de ménages	24
Graphe 5: Répartition (en %) selon le lieu de naissance.....	26
Graphe 6: Répartition selon le lieu de naissance et les tranches d'âges	27
Graphe 7: Evolution du taux d'analphabétisme selon le sexe	28
Graphe 8: Niveau d'étude selon le sexe	29
Graphe 9: Taux de pauvreté et de vulnérabilité.....	30
Graphe 10: Part de la population active et inactive selon le sexe	33
Graphe 11: Taux net d'activité selon le sexe	34
Graphe 12 : Taux d'emploi et taux de charge	35
Graphe 13 : Taux de chômage selon le sexe	36
Graphe 14: Répartition selon la situation dans la profession	37
Graphe 15: Répartition selon les groupes de profession	38
Graphe 16: Répartition selon les branches d'activités	39
Graphe 17: Evolution des autorisations délivrées	66
Graphe 18: Répartition des autorisations selon la nature	67
Graphe 19 : Répartition des activités économiques au centre-ville de Tahla.....	74

LISTE DES CARTES

Carte 1: Découpage régional du Royaume du Maroc	9
Carte 2 : Population Urbaine de la province de Taza	13
Carte 3 : Taux d'accroissement des communes du cercle de Tahla.....	15
Carte 4 : Photo oblique relative au positionnement de la ville de Tahla	16
Carte 5 : Voirie réalisée dans le cadre de la mise à niveau des quartiers de la ville de Tahla	60
Carte 6 : Carte topographique datant de 1954	61
Carte 7 : Carte topographique datant de 1987	62
Carte 8 : Chronologie des extensions urbaines de la ville de Tahla depuis 1954.....	62
Carte 9 : Situation des artères commerciales du centre-ville de Tahla	76
Carte 10 : Etat de l'immatriculation dans la ville de Tahla	94
Carte 11 : Evolution du périmètre urbain de la ville e Tahla	96
CARTE 12 : PLAN D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE TAHLA	100
CARTE 13 : ETAT DES EQUIPEMENTS DANS LA VILLE DE TAHLA	102
CARTE 14 : CARTE DES PROJETS STRUCTURANTS A PORTEE URBAINE	126
Carte 15 : CARTE DES PROJETS DE PROXIMITE.....	128
Carte 16 : CARTE DES PROJETS EN GESTATION	130
Carte 17 : CARTE DE SYNTHESE DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET URBAIN	131

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Véhicules de transport collectif interurbain et activités annexes	43
Photo 2 : Marchands ambulants installés en face du marché couvert	45
Photo 3 : Constructions datant de l'époque coloniale.....	56

Projet urbain de la ville de Tahla : Diagnostic prospectif et options de développement urbain

<i>Photo 4 : Constructions non réglementaires au quartier Takaddoum</i>	<i>58</i>
<i>Photo 5 : Congestionnement de la circulation en face du marché couvert</i>	<i>72</i>
<i>Photo 6 : Travaux d'aménagement de l'avenue du 3 Mars (assainissement).....</i>	<i>121</i>